From the Fur Trade to Free Trade: Forestry and First Nations Women in Canada

Darlene Rude
Connie Deiter

Policy Research
Recherche
en matière de politiques

Status of Women Canada
Condition féminine Canada

Canada

105-01351/

From the Fur Trade to Free Trade:
Forestry and First Nations Women in Canada

by

Darlene Rude and Connie Deiter

The research and publication of this study were funded by Status of Women Canada's Policy Research Fund. This document expresses the views of the authors and does not necessarily represent the official policy of Status of Women Canada or the Government of Canada.

April 2004

Status of Women Canada is committed to ensuring that all research produced through the Policy Research Fund adheres to high methodological, ethical and professional standards. Specialists in the field anonymously review each paper and provide comments on:

- the accuracy, completeness and timeliness of the information presented;
- the extent to which the methodology used and the data collected support the analysis and recommendations; and
- the original contribution the report would make to existing work on this subject, and its usefulness to equality-seeking organizations, advocacy communities, government policy makers, researchers and other target audiences.

Status of Women Canada thanks those who contribute to this peer-review process.

National Library of Canada cataloguing in publication data

Rude, Darlene

From the fur trade to free trade : forestry and First Nations women in Canada

Text in English and French on inverted pages.
Title on added t.p.: Du commerce des fourrures au libre-échange.
Issued by Policy Research.
Also available on the Internet.
ISBN 0-662-68039-1
Cat. no. SW21-110/2004

1. Native women – Canada, Western – Attitudes.
2. Forest management – Canada, Western.
3. Natural resources – Canada, Western – Management.
4. Free trade – Canada, Western.
5. Native peoples – Land tenure – Canada.
6. Native peoples – Canada, Western – Government relations.
I. Deiter, Constance, 1953-
II. Canada. Status of Women Canada. Policy Research.
III. Title.
IV. Title : Du commerce des fourrures au libre-échange.

E78.C2R82 2004 333.7089'970'712 C2004-980096-5E

Project Manager: Jo Anne de Lepper and Vesna Radulovic, Status of Women Canada
Publishing Co-ordinator: Cathy Hallessey, Status of Women Canada
Editing and Layout: PMF Editorial Services Inc. / PMF Services de rédaction inc.
Translation: Pierre Chagnon
Comparative Read: Linguistica
Translation Co-ordinator: Monique Lefebvre, Status of Women Canada
Translation Quality Control: Lila Muipatayi, Status of Women

For more information contact:
Research Directorate
Status of Women Canada
123 Slater Street, 10th Floor
Ottawa, Ontario K1P 1H9
Telephone: (613) 995-7835
Facsimile: (613) 957-3359
TDD: (613) 996-1322
E-mail: research@swc-cfc.gc.ca

This document is also available for download on the Status of Women Canada Web site <http://www.swc-cfc.gc.ca/>.

TABLE OF CONTENTS

PREFACE ii

ACRONYMS iii

GLOSSARY iv

EXECUTIVE SUMMARY ix

1. LITERATURE REVIEW 1
   - Feminism, Gender and Aboriginal Women 1
   - Colonization and Traditional Roles 2
   - The Fur Trade 3
   - The Present Day 4
   - Aboriginal Title and Rights 5
   - The Impact of Free Trade on Women and Aboriginal People 8
   - Free Trade and Logging in Aboriginal Communities 12

2. THE COMMUNITIES 17
   - Saskatchewan 17
   - Interior of British Columbia 17

3. METHODOLOGY 18
   - The Participants 19

4. FINDINGS 20
   - Environmental Impacts 20
   - Cultural Impacts 24
   - Economic Impacts 27
   - Social Impacts 29
   - Summary 32

5. RECOMMENDATIONS 34
   - Aboriginal Rights and Title 34
   - Public Education and Awareness 34
   - Women in Leadership 34
   - Natural Resource Management 35
   - Trade Agreements 35

APPENDIX: CHRONOLOGY OF EVENTS AFFECTING FIRST NATIONS IN BRITISH COLUMBIA 36

BIBLIOGRAPHY 39

ENDNOTES 47

PREFACE

Good public policy depends on good policy research. In recognition of this, Status of Women Canada instituted the Policy Research Fund in 1996. It supports independent policy research on issues linked to the public policy agenda and in need of gender-based analysis. Our objective is to enhance public debate on gender equality issues in order to enable individuals, organizations, policy makers and policy analysts to participate more effectively in the development of policy.

The focus of the research may be on long-term, emerging policy issues or short-term, urgent policy issues that require an analysis of their gender implications. Funding is awarded through an open, competitive call for proposals. A non-governmental, external committee plays a key role in identifying policy research priorities, selecting research proposals for funding and evaluating the final reports.

This policy research paper was proposed and developed under a call for proposals in August 2001, entitled *Trade Agreements and Women*. Research projects funded by Status of Women Canada on this theme examine issues such as gender implications of Canada's commitments on labour mobility in trade agreements; the effect of trade agreements on the provision of health care in Canada; the social, economic, cultural and environmental impacts of free trade agreements on Canadian Aboriginal women; building Canadian models of integrating gender perspective into trade agreements; the repercussions of the trade agreements on the proactive employment equity measures for women that are applicable to private-sector employers in Canada; and the effects of trade agreements on women with disabilities.

A complete list of the research projects funded under this call for proposals is included at the end of this report.

We thank all the researchers for their contribution to the public policy debate.

ACRONYMS

AFN	Assembly of First Nations
APEC	Asia-Pacific Economic Co-operation Conference
BCGEU	British Columbia Government and Services Employees' Union
BCTC	British Columbia Treaty Commission
CBC	Canadian Broadcasting Corporation
CEC	Commission for Environmental Cooperation
CIDA	Canadian International Development Agency
CUSFTA	Canada–U.S. Free Trade Agreement
DFAIT	Department of Foreign Affairs and International Trade
FTAA	Free Trade Area of the Americas
GATS	General Agreement on Trade in Services
IFG	International Forum on Globalization
INAC	Indian and Northern Affairs Canada
INET	Indigenous Network on Economics and Trade
IOG	Institute on Governance
ITK	Indigenous technical knowledge
MLTC	Meadow Lake Tribal Council
NAFA	National Aboriginal Forestry Association
NAFTA	North American Free Trade Agreement
NGO	Non-governmental organization
RCAP	Royal Commission on Aboriginal Peoples
SPEC	Society Promoting Environmental Conservation
TEK	Traditional ecological knowledge
UBCIC	Union of British Columbia Indian Chiefs
USDOC	United States Department of Commerce
WTO	World Trade Organization

GLOSSARY

The following definitions are from "Words First: An Evolving Terminology Relating to Aboriginal Peoples in Canada" published by Indian and Northern Affairs Canada. Words First can be found at <http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/wf/index_e.html>. Accessed December 12, 2003.

Aboriginal rights
Rights that some Aboriginal peoples of Canada hold as a result of their ancestors' long-standing use and occupancy of the land. The rights of certain Aboriginal peoples to hunt, trap and fish on ancestral lands are examples of Aboriginal rights. Aboriginal rights vary from group to group depending on the customs, practices, traditions, treaties and agreements that have formed part of their distinctive cultures.

Aboriginal self-government
Governments designed, established and administered by Aboriginal peoples under the Canadian Constitution through a process of negotiation with Canada and, where applicable, the provincial government.

Aboriginal title
A legal term that recognizes an Aboriginal interest in the land. It is based on the long-standing use and occupancy of the land by today's Aboriginal peoples as the descendants of the original inhabitants of Canada.

Band
A band is a body of Indians for whose collective use and benefit lands have been set apart or money is held by the Crown, or declared to be a band for the purposes of the *Indian Act*. Each band has its own governing band council, usually consisting of one chief and several councillors. Community members choose the chief and councillors by election, or sometimes through custom. The members of a band generally share common values, traditions and practices rooted in their ancestral heritage. Today, many bands prefer to be known as First Nations (e.g., the Batchewana Band is now called the Batchewana First Nation).

Band council
This is the governing body for a band. It usually consists of a chief and councillors, who are elected for two or three-year terms (under the *Indian Act* or band custom) to carry out band business, which may include education; water, sewer and fire services; by-laws; community buildings; schools; roads; and other community businesses and services.

Bill C-31
The pre-legislation name of the 1985 *Act to Amend the Indian Act*. This act eliminated certain discriminatory provisions of the *Indian Act*, including the section that resulted in Indian women losing their Indian status and membership when they married Non-Status men. Bill C-31 enabled people affected by the discriminatory provisions of the old *Indian Act* to apply to have their Indian status and membership restored.

First Nation(s)
A term that came into common usage in the 1970s to replace the word "Indian," which some people found offensive. Although the term First Nation is widely used, no legal definition of it exists. Among its uses, the term "First Nations peoples" refers to the Indian peoples in Canada, both Status and Non-Status. Some Indian peoples have also adopted the term "First Nation" to replace the word "band" in the name of their community.

First Nation
"First Nation" has been adopted by some Indian communities to replace the term "Indian band." A band is defined as a body of Indians for whose collective use and benefit lands have been set apart or money is held by the Crown, or declared to be a band for the purposes of the *Indian Act*. Many Indian bands started to replace the word "band" in their name with "First Nation" in the 1980s. It is a matter of preference, and writers should follow the choice expressed by individual First Nations/bands.

Indian
The term "Indian" collectively describes all the Indigenous people in Canada who are not Inuit or Métis. Indian peoples are one of three peoples recognized as Aboriginal in the *Constitution Act, 1982*. It specifies that Aboriginal people in Canada consist of the Indian, Inuit and Métis peoples. There are three categories of Indians in Canada: Status Indians, Non-Status Indians and Treaty Indians.

Status Indians
Status Indians are people who are entitled to have their names included on the Indian Register, an official list maintained by the federal government. Certain criteria determine who can be registered as a Status Indian. Only Status Indians are recognized as Indians under the *Indian Act*, which defines an Indian as "a person who, pursuant to this Act, is registered as an Indian or is entitled to be registered as an Indian." Status Indians are entitled to certain rights and benefits under the law.

Non-Status Indians
Non-Status Indians are people who consider themselves Indians or members of a First Nation but whom the Government of Canada does not recognize as Indians under the *Indian Act*, either because they are unable to prove their status or have lost their status rights. Many Indian people in Canada, especially women, lost their Indian status through discriminatory practices in the past. Non-Status Indians are not entitled to the same rights and benefits available to Status Indians.

Treaty Indian
A Status Indian who belongs to a First Nation that signed a treaty with the Crown.

The term "Indian" is considered outdated by many people, and there is much debate over whether to continue using this term. [However, Indian is the legal term with protected rights attached to it.] The Department [Indian and Northern Affairs Canada], following popular usage, typically uses the term "First Nation" instead of "Indian," except in the following cases:

- in direct quotations
- when citing titles of books, works of art, etc.
- in discussions of history where necessary for clarity and accuracy
- in discussions of some legal/constitutional matters requiring precision in terminology
- in discussions of rights and benefits provided on the basis of "Indian" status
- in statistical information collected using these categories (e.g., the Census).

Indian Act
Canadian federal legislation, first passed in 1876, and amended several times since. It sets out certain federal government obligations and regulates the management of Indian reserve lands, Indian moneys and other resources. Among its many provisions, the Indian Act currently requires the Minister of Indian Affairs and Northern Development to manage certain moneys belonging to First Nations and Indian lands and to approve or disallow First Nations by-laws. In 2001, the national initiative *Communities First: First Nations Governance* was launched, to consult with First Nations peoples on the issues of governance under the *Indian Act*.

Indian status
An individual's legal status as an Indian, as defined by the *Indian Act*.

Indigenous
Indigenous means "native to the area." In this sense, Aboriginal people are indeed indigenous to North America. As a proper name for a people, the term is capitalized to form "Indigenous peoples." Its meaning is similar to "Aboriginal peoples," "Native peoples" or "First Peoples."

The term is rarely used in the Department [Indian and Northern Affairs Canada], and when it is used, it usually refers to Aboriginal people internationally. Outside the Department, the term is gaining currency, particularly among some Aboriginal scholars. The term is also used by the United Nations in its working groups and in its Decade of the World's Indigenous People (note that, in this instance, no "s" is placed at the end of "people").

Innu
Naskapi and Montagnais First Nations (Indian) peoples who live in Northern Quebec and Labrador. Not to be confused with Inuit.

Inuit
Inuit are the Aboriginal people of Arctic Canada. Inuit live primarily in Nunavut, the Northwest Territories and northern parts of Labrador and Quebec. They have traditionally lived above the treeline in the area bordered by the Mackenzie Delta in the west, the Labrador coast in the east, the southern point of Hudson Bay in the south, and the High Arctic islands in the north.

Inuit are not covered by the *Indian Act*. However, in 1939 the Supreme Court interpreted the federal government's power to make laws affecting "Indians, and Lands reserved for the Indians" as extending to Inuit.

The word "Inuit" means "the people" in Inuktitut, the Inuit language, and is the term by which Inuit refer to themselves.

Métis
The word "Métis" is French for "mixed blood." The Canadian Constitution recognizes Métis people as one of the three Aboriginal peoples.

Historically, the term "Métis" applied to the children of French fur traders and Cree women in the Prairies, and of English and Scottish traders and Dene women in the North. Today, the term is used broadly to describe people with mixed First Nations and European ancestry who *identify* themselves as Métis, distinct from Indian people, Inuit, or non-Aboriginal people. (Many Canadians have mixed Aboriginal and non-Aboriginal ancestry, but not all identify themselves as Métis.) Note that Métis organizations in Canada have differing criteria about who qualifies as a Métis person.

Off reserve
A term used to describe people, services or objects that are not part of a reserve, but relate to First Nations.

Reserve
A reserve is a tract of land, the legal title to which is held by the Crown, set apart for the use and benefit of an Indian band. Some bands have more than one reserve.

Many First Nations now prefer the term "First Nation community," and no longer use "reserve."

Surrender
A formal agreement by which a band consents to give up part or all of its rights and interests in a reserve. Reserve lands can be surrendered for sale or for lease, on certain conditions.

Tribal council
A tribal council is a group made up of several bands that represents the interests of those bands and may administer funds or deliver common services to those bands. Membership in a tribal council tends to be organized around geographic, political, or cultural and linguistic lines.

The following terms also occur in this report.

Specific and Comprehensive Claims
In 1973, the federal government recognized two broad classes of claims: comprehensive and specific. Comprehensive claims are based on the assessment that there may be continuing Aboriginal rights to lands and natural resources. These kinds of claims come up in those parts of Canada where Aboriginal title has not previously been dealt with by treaty and other legal means. The claims are called "comprehensive" because of their wide scope. They include such things as land title, fishing and trapping rights, and financial compensation. Specific claims deal with specific grievances that First Nations may have regarding the fulfillment of treaties. Specific claims also cover grievances relating to the administration of First Nations lands and assets under the *Indian Act* (Frideres 1998: 69, 74).

Sui Generis
Indians have a legal right to occupy and possess certain lands, the ultimate title to which is in the Crown. It is true that the sui generis interest which the Indians have in the land is personal in the sense that it cannot be transferred to a grantee, but it is also true that the interest gives rise upon surrender to a distinctive fiduciary duty obligation on the part of the Crown to deal with the land for the benefit of the surrendering Indians (R. v. Guerin [1985] C.N.L.R.120, 2 S.C.R.335).

EXECUTIVE SUMMARY

This report contributes to the discussion of women and trade agreements by making the connections between First Nations women, forestry and free trade. It includes a literature review divided into the following subject areas: gender and Aboriginal women, traditional roles, the fur trade, Aboriginal title and rights, and free trade and logging in First Nations communities.

Aboriginal women were once key players in early trade relationships on this continent; however, contact and colonization ultimately denigrated their traditional roles to exclude trade and market relationships. Recently, First Nations women, faced with modern-day impacts of logging and other applications of global trade, have reacted with activism and resistance. This report focusses on First Nations women in Western Canada who are taking the lead to advocate for Aboriginal title and rights, protect the environment and preserve the traditional lifestyle of their tribal group, sometimes at odds with the elected leadership in their own communities.

From the perspective of North America's Aboriginal people, globalization began hundreds of years ago. Exploration by Europeans and early trade with Aboriginal people eventually gave way to the harvest and export of natural resources — fur, gold and even buffalo bones. The Prairies, ploughed and planted with crops, established Canada as a key player in the international grain trade. More recent development includes damming northern lakes and rivers to supply hydro-electricity south of the border. Modern-day trade deals, such as the 1989 Canada–U.S. Free Trade Agreement, served to speed up the export of Canadian timber to the United States. Previously untraded resources like water are now eyed for inclusion in the Free Trade Area of the Americas, a massive deal intended to link the Americas into a giant trading zone.

Aboriginal people's early experiences with explorers, traders and colonists varied. Some, like the Beothuks in Newfoundland, were annihilated. Other groups, particularly in the Prairies, sought to ensure their own survival by signing treaties in exchange for specific rights and land set aside as reserves. In British Columbia, where land cession treaty agreements were abandoned, Aboriginal people still struggle for recognition of Aboriginal title and rights, despite constitutional guarantees and favourable court decisions. The loss of lands and the traditional way of life, the impact of residential schools, the repressive measures of the *Indian Act* and racism against Aboriginal people continue to be felt in Canada today. It is against this backdrop — centuries of trade and ongoing, unresolved Aboriginal issues — that this discussion of Canadian First Nations women, forestry and free trade is set.

This report is written from a First Nations perspective that set the context of, and approach to, data collection. A First Nations research methodology was used to collect the words and stories of the 34 women interviewed on or near three reserves in British Columbia and Saskatchewan. Research assistants helped establish contact and bring women together in a comfortable and appropriate location. Sharing circles, rather than focus group discussions,

more closely reflected First Nations values and practice, including offering tobacco to elders in exchange for information.

First Nations women are deeply concerned about the pace and manner in which trade in timber has been undertaken. Many rely on forests as their traditional home, providing both sustenance and spiritual connection. Clear-cut logging and other forms of economic development have wreaked environmental damage, directly impacting their lives and the activities that are central to their identity as First Nations people. The contamination of land and water, and the decline of trees, animals, fish and berries leave women in these communities worried for the future of their children and grandchildren.

Forestry initiatives controlled by Aboriginal people have not consistently included the voices of women. Sidelined in resource management decisions, they are uncertain about how their communities are benefiting. Women in the interior of British Columbia have organized to resist the economic development that is springing up on their traditional lands without their input or consent.

The authors make the following recommendations regarding First Nations women and trade.

Aboriginal Rights and Title

- Recognition of Aboriginal title is needed as the underlying foundation to resolve natural resource and conservation concerns.

Public Education and Awareness

- Government and government institutions need to better understand and respect Aboriginal culture and spirituality.

- Develop an Aboriginal-led public education program and public school curriculum, as identified by the Royal Commission on Aboriginal Peoples (RCAP), to inform the Canadian population about the perspectives and issues of Aboriginal people, regarding their world views, histories, land and resource rights, and other contemporary concerns.

- Government officials, including cabinet ministers, should be required to spend time in First Nations communities to deepen their understanding of people and issues.

- During training of Royal Canadian Mounted Police, give information on Aboriginal title and the criminalization of First Nation peaceful and legal protests.

Women in Leadership

- Take measures to improve accountability within band leadership and the inclusion of women in positions of leadership.

Natural Resource Management

- Take decisive and urgent action toward the full implementation of the RCAP recommendations regarding lands and forestry.
  - The provinces and territories should improve Aboriginal access to forest resources on Crown land. This, for example, could include revision of the existing forest tenure system in Canada to allow a greater percentage of local control by First Nations people.
  - Aboriginal people should have the right of first refusal on unallocated Crown timber close to reserves or Aboriginal communities.
  - The federal government should promote Aboriginal involvement in forest management and planning.
  - Provinces should encourage partnerships and joint ventures between large timber licence holders and Aboriginal firms.

- Halt clear-cut logging and the use of more ecologically sound and sustainable systems of timber harvest, such as ecosystem-based planning and management.

- Adopt mutually acceptable co-management forestry and environmental agreements between First Nations people and governments, based on First Nations values and beliefs.

- Conduct full and meaningful consultations with entire communities of First Nations people, as opposed to just the chief and council, on natural resources issues.

- Include human beings as part of an ecosystem and include traditional ecological knowledge in environmental impact assessments. These assessments should include a full gender analysis.

- Require greater public transparency by forestry companies, including immediate and long-term logging plans in provincial and federal legislation.

Trade Agreements

- First Nations men and women should be part of the political negotiations on softwood lumber and future timber export processes.

- Future trade agreements must include gender clauses and reflect all values, including environmental concerns and First Nations values. Existing clauses dealing with First Nations people must be activated and respected.

1. LITERATURE REVIEW

Feminism, Gender and Aboriginal Women

Mainstream feminism has been criticized as inadequate and inappropriate in application to Aboriginal women. To begin, the term "Aboriginal"[1] refers to three distinct post-contact groups: Indian, Inuit and Métis. Each has its own identity, history and gender-specific realities, for both women and men. Given the diversity between communities and nations, defining a single Aboriginal women's feminist perspective is neither possible nor productive. "To suggest there is a single women's movement is ludicrous. Similarly, there is not a single Aboriginal women's perspective or movement. Aboriginal women are women of many different nations and many different experiences" (Monture-Angus 1995: 169).

The experience of racism and colonialism endured by all Aboriginal people, regardless of community or gender, is central to the analysis. This is particularly true for First Nations[2] people, who were further impacted by repressive government policy and legislation, such as the *Indian Act*. As argued by two First Nation authors, any feminist analysis must reflect the wider context. "Feminism in the context of a First Nations analysis is distinguishable from mainstream feminist ideology as it incorporates not only an analysis of patriarchy but includes an analysis of the impact of colonization and state oppression" (Sayers and MacDonald 2001: 8).

At the same time, the analysis cannot be seen as separate from the core of social life and must take place within the context of family dynamics (Leacock 1981). The authors propose that for First Nations people, the core of social life is not the traditional nuclear family unit but the extended family, the band and the community. Therefore, the analysis of First Nations women's roles must take place in the context of community.

Finally, First Nations women, in acknowledging more gender-balanced societies existed before European contact, reject the goal of seeking equality with men.

> It is women who give birth in the physical and in the spiritual sense to the social, political and cultural life of the community. It is upon women that the focus of the community has historically been placed and it was, not surprisingly, against women that a history of legislative discrimination was directed by the Canadian state. Our communities do not have a history of disentitlement of women from political and productive life (Turpel-Lafond 1993: 180).

This report focusses specifically on First Nations women, but is based on gender analysis,[3] rather than a feminist perspective, in reviewing the literature, conducting the research and considering policy recommendations.

Colonization and Traditional Roles

It is important to acknowledge the diversity of First Nations people across North America. That being said, current anthropologists argue that First Nations women possessed a more elevated status within pre-contact tribal societies (Albers and Medicine 1983). In fact, some argue women's access to power and influence was equal and possibly stronger than male members of their tribal group before the arrival of Europeans. This preposition is drawn from early ethnographic, explorer and missionary accounts, and from assumptions drawn from the structure of these societies.

First Nations values include group harmony, sharing, respect and balance, with co-operation and spirituality being the foundations. Co-operation was necessary among band members to secure food, resources and protection for the group (Mandelbaum 1979: 105; Bourgeault 1989: 88). For the society to be maintained, everyone was accepted; band law or practices called for less interference of the individual and focussed on the survival of the band as a cohesive unit.

Early accounts written by explorers describe First Nations societies that were egalitarian in structure. Similar values and governance structures can be found across North American tribes. Among the Iroquois, Lewis Henry Morgan wrote, in *League of the Iroquois* (1851), that their civil policy opposed the concentration of power in the "hands of any single individual, but inclined to the opposite principle of division amongst equals.... The government sat lightly upon the people, who in effect were governed very little. It secured to each that individual independence" (cited in Wright 1993: 117).

David Mandelbaum (1979: 105) found the governance structure of the Plains Cree not autocratic, coercive or hierarchical. He wrote, "the bands of the Plains Cree were loose, shifting units usually named for the territory they occupied." A band could be dissolved or formed based on the leadership qualities of its chief. This was also true for the Eastern Cree where the headman of the band had no authority over his other band members and whose leadership was based on his gift as an orator, hunter or warrior (Mandelbaum 1979: 290). The Ojibwa followed similar practices and "Ojibwa councils were composed of the principal men of the band. Each man had his say, as with the Plains Cree" (Mandelbaum 1979: 291). It's important to note that Mandelbaum's work dates from the early part of the 20th century, when the church and government had already influenced the role of Plains Cree women. Given that there were no formal coercive means to enforce obedience and that all adults needed to participate in the gathering of resources for the band, then women would have held a higher status within their societies prior to the arrival of the Europeans.

More recent scholars argue that early explorer and missionary accounts were written from a male European perspective steeped in paternalistic, hierarchical and Christian traditions. Regardless, they did write about the elevated role of women in the new world. Indeed, the Spaniards, the first Europeans to North America, described meeting a Cherokee queen on their arrival to North America in 1540 (Wright 1993: 85). They practised exogamy marriage outside their mother's clan. Women sat in council, became warriors or chiefs, or queens as the Spaniards assumed (Wright 1993: 100). Similarly, the Iroquois are recognized for the

elevated status of women. They were matrilineal with property and residence determined by the mother's clan. Frederick Engels wrote about the Iroquois Confederacy: "There can be no poor and needy. All are free and equal — including the women" (cited in Wright 1993: 117).

In the 1600s, the Jesuits established missions among the Algonquian peoples of the eastern forests. Their writings include a four-part plan to Christianize and civilize the people. They proposed to introduce a central autocratic form of government, and the European model of the patriarchal family. Divorce was to be outlawed. They also wanted to establish punishment in the society and to remove children from their parents and place them in mission schools (Anderson 1991: 164).

Currently, First Nation feminist scholars are reviewing historical and archival records, challenging previously held stereotypes of pre-contact First Nations women. *The Hidden Half* (Albers and Medicine 1983) documents female First Nations perspectives on polygamy, bride price, work roles and alternate gender roles, with a specific focus on the role of Plains tribal women. Albers and Medicine found First Nations women had control over the products of their labour and the autonomy to distribute these resources. Iroquois women grew the crops and distributed all food, including meat hunted by men. This control over food allowed them to control political decisions and, in some cases, prevent war by withholding provisions to the men.

Medicine and Albers found few rigid rules for gender roles within pre-contact society, especially those roles prescribed by European standards. These societies were egalitarian, and men did not have the power to make decisions to control what women did. Women's social and economic power was held to exist mutually with that of men. The sexual division of labour was not strictly enforced and women took on a variety of gender roles. Women could hunt, partake in war parties, trade, and become chiefs or headpersons, while Indian men could take on the duties of women, such as cooking and child care.[4]

The Fur Trade

First Nations people were the earliest traders in the Americas, trading first among themselves and then extensively with Europeans. The practice of trade by First Nations people was based on principles of mutual benefit and respect, and environmental, social and economic sustainability. For example, early treaties from the 1600s between the Mohawks and Europeans affirmed trade and travel rights and recognized the key role First Nations people played in the early market economy of what would become Canada. In the West, treaties were negotiated to make way for settlement and allow access to resources, especially the land. Later, trade with Aboriginal people by non-Aboriginal nations, corporations and individuals became an instrument of domination and dispossession. Regional, intranational and international trade excluded Aboriginal people and severed their relationships to traditional lands and resources, weakening their economies, societies and cultures.

At the beginning of the fur trade, First Nations people and European traders, companies and governments were mutually dependent. The policy of the Hudson's Bay Company was to treat the First Nations with respect and justice but not to fraternize with them. The traders

were given strict instructions not to develop relationships with the First Nations people, especially the women (Van Kirk 1980: 14; Newman 1985: 10). However, given the isolation and the interdependence that evolved between the two groups, these instructions were set aside. Interaction included marriages between First Nations women and Company men, and trade relations between First Nations men and Company men.

A First Nations woman was valuable to the Europeans not only as a bed partner but also for her survival skills. Such a woman, because of the opportunities available to her in her own society, greatly assisted her new husband. She was valued as an interpreter, negotiator, trader, hunter and guide, and was knowledgeable in food and clothing production. Thandelthur, a Chipweyan woman, brought an entire band of 600 Chipweyan to trade at the fort through the enemy country of the Cree. She has been noted for her skill as a political negotiator, interpreter and guide (Bourgeault 1989; Van Kirk 1980). Indeed, the Churchill River region was opened for exploration by an unidentified First Nations woman when she led Henry Kelsey, the Elder, into the region in 1776 (Van Kirk 1980). Lady Calpo, a Chinook woman, increased her status and wealth by negotiating new trade relations between Hudson Bay traders and her people (Van Kirk 1980). Experienced explorers and guides knew that to not have First Nations women on a trading or exploration trip would be disastrous (Van Kirk 1980: 63).

A First Nation woman had the skills necessary to survive in the new land. She knew the food sources and medicines. As a small game hunter she was able to feed her new family and his community. Sylvia Van Kirk (1980: 58) wrote about one winter when John Dugald Cameron's wife fed an entire fort with catches from her snares. First Nations women cleaned and prepared the skins sent to England, and sewed canoes together. At York Factory, on the shores of Hudson Bay, the women made 650 pairs of moccasins during the summer (Van Kirk 1980: 54). First Nations women clearly played an important role during the early fur trade period. Unfortunately, their role would diminish as Métis women became more in demand as traders' wives. Métis women had ties to both communities, with knowledge and skills from their mothers and better understanding of their fathers' world. However, they too would be replaced as European women moved into the colonies.

The Present Day

Canada's 2001 Census counted 499,605 Aboriginal females, out of a total population of 976,305 (Statistics Canada 2001a).[5] The Aboriginal population is young, with over one third 14 years or under. However, the next fastest growing segment of this population is women 65 years or older (Dion Stout and Kipling 1998). It has been said that Aboriginal women are the most vulnerable women in Canada, with higher rates of violence, suicide, diabetes and substance abuse than any other ethnic group (Dion Stout and Kipling 1998; Saskatchewan Women's Secretariat 1999).

From the time of the fur trade, the role of Aboriginal women continued to be under siege as their rights, privileges and responsibilities were slowly taken from them. Priests and missionaries introduced the concept of the European nuclear family, which meant a dominant male and subservient female (Anderson 1991: 164). The first *Indian Act* excluded women from tribal governments, allowing only men to vote for chief and council. First Nations women

could not vote or run in band elections until 1951. (RCAP 1996, Vol. 4: 23). The *Indian Act* introduced many anti-woman provisions, the most oppressive being that an Indian woman would lose her status if she married a non-Indian (RCAP 1996, Vol. 4: 23). This provision did much to foster division and misogynist sentiments within First Nation communities. These practices left First Nations women subjugated by men culturally, socially and politically in their own communities.

Recently, there has been an awakening to Aboriginal women's strengths. Current trends in education, employment and business suggest significant progress has been made in these areas (Saskatchewan Women's Secretariat 1999). For example, women lead the number of university graduates across the province; 13.3 percent of Aboriginal women took university classes, compared to 11.1 percent of Aboriginal men (Saskatchewan Women's Secretariat 1999; Stout and Kipling 1998). Aboriginal women have a lower unemployment rate than their male cohorts: 17.7 percent, compared to 20.8 percent (Saskatchewan Women's Secretariat 1999, Dion Stout and Kipling 1998). While more Aboriginal women are entrepreneurs and senior business people, indicating significant progress, Aboriginal women are still far from regaining the influential and prestigious roles they held in pre-contact societies.

Aboriginal Title and Rights

> The sound of the rustling of the gold is under my feet where I stand; we have a rich country; it is the Great Spirit who gave us this; where we stand upon is the Indians' property, and belongs to us (Chief Yellow Quill in Morris 1971: 62).

Aboriginal law is evolving, building on previous decisions and, in some cases, setting aside old decisions based on paternalistic attitudes toward First Nations people. In this paper, attention is given to areas affecting forestry and trade. Aboriginal law foundations such as the Royal Proclamation of 1763, the Natural Resources Transfer Agreement, the *Indian Act*, the Canadian constitution, and significant decisions like the 1997 *Delgamuukw* decision.[6] Other court rulings relevant to this project are included.

The Royal Proclamation of 1763 was seen by many as the Magna Carta for Aboriginal rights for First Nations people. It was the first recognition by the British Crown of Aboriginal title and set the process for land surrender by First Nations. Consequently, the numbered treaties negotiated between 1870 and 1921 were to settle land issues peaceably between First Nations and the new government of Canada (Frideres 1998: 51-53).

Up to the 18th century, relations between First Nations and Europeans were based on mutual interdependence. The French and English needed the support of First Nations for trade and military alliances, and their knowledge to live in a new environment (Miller 1996, Frideres 1998). After the fall of the French regime in 1760, the English in the colonies of the future United States began to be interested in land and settlement. Some historians argue the Royal Proclamation of 1763 was an appeasement to First Nations after the conflict between Chief Pontiac and European traders and settlers. Chief Pontiac led a coalition of tribes in Eastern Canada and the United States to stop further settlement by Europeans on Indian lands.

Regardless, the Proclamation was an agreement that First Nations' lands and their way of life would be protected under the British Crown.

First Nations people, including Chief Yellow Quill quoted above, knew their way of life was changing and actively sought negotiations for compensation for their land. They also understood the concept of trade sanctions. As early as 1859, the Cree Council met on traditional lands in the Qu'Appelle Valley, Saskatchewan to establish a trade sanction on newcomers into the region. They proclaimed that dried meat and pemmican should only be purchased from them and that hunting by strangers was not allowed (Carter 1990: 36). As well, the Michipicoten War, as it was called in 1849, started because the Ojibwa did not receive compensation for mining that took place in their traditional territory. This skirmish led to the signing of the Robinson Treaty in 1850 (Miller 1989: 109).

Treaties for the First Nations meant a new way of life by sharing their lands with the settlers. The treaties spelled out rights, including rights to land, rights to hunt, fish and gather, and special linguistic, cultural and religious rights, held under customary systems of Aboriginal law. In modern times, however, the non-fulfillment of the terms of the treaties has resulted in myriad court cases and claims by First Nations seeking to reaffirm those rights and acquire the land promised them under treaty.

When Canada became a country the *British North America Act*, now called the *Constitution Act, 1867*,[7] included section 91.24 which gave exclusive jurisdiction to the federal government for "Indians and Lands reserved for Indians." This provision led to the development of the *Indian Act*, Department of Indian Affairs and subsequent legislation dealing with First Nations or Indian people. For example, First Nations hunting, fishing and treaty rights are included in the Natural Resources Transfer Agreement of 1930. The provision protects fishing and hunting rights for First Nations peoples and allows minerals and metals found on reserve land in the Prairie Provinces to remain under the jurisdiction of the federal Crown (Woodward 1993: 244).

Canadian law is not clear on whether Aboriginal rights include mineral or metal rights. One argument is that, based on the *St. Catherine's Milling* case, which states that Aboriginal rights are merely a "usufructory" right, or use of land, those rights do not include mineral rights. *St. Catherine's Milling* is an older case that may or may not still be relevant for the discussion regarding Aboriginal title. It looked at the nature of Aboriginal title before surrender. Was it full unrestricted access similar to private ownership before the Treaty was signed or was it something else? The court ruled that the land conveyed merely "a personal and usufructory right dependent on the goodwill of the Sovereign." The other side of the argument is that First Nations owned the full benefit of their lands by virtue of possession (Woodward 1993: 241).

Not much attention has been paid to trade or resources in early *Indian Act* provisions except for the permit system. In 1880, non-Indian farmers complained about the competition by Indian farmers for agricultural goods (RCAP 1996, Vol. 1: 294). In response, the Department of Indian Affairs prohibited the individual sale of agricultural goods by an Indian without a permit issued by the Indian agent. The official reason given was that Indian farmers needed protection from swindling marketers, and that Indians should not move too quickly into

an advanced state. This, combined with the pass system, seriously undermined market availability for First Nations people. The federal government introduced the pass system to curtail the off-reserve activities of Indian people, particularly in the Prairie Provinces. Elders from southern Saskatchewan remember the humiliation and frustration they and their parents felt in applying for a pass from a reluctant Indian agent. The penalty for being off reserve without a pass included vagrancy charges under the *Criminal Code* and the *Indian Act*. The Indian agent could also withhold rations or benefits for non-compliance (RCAP 1996, Vol. 1: 296). Despite assertions by various historians that the pass system was never law, it remained an effective method of control used by Indian agents and the Department of Indian Affairs well into the 1940s and 1950s (Carter 1990: 153; Carrier 2002; Deiter c.1970s).

The last *Indian Act* provision that had some impact on trade was introduced in 1927. Here, First Nations people were not allowed to hire lawyers or raise funds for land claims against the Crown. This provision was not repealed until 1951. The permit provision is still in force in today's *Indian Act*, though rarely used. In fact, in 1949 the provision was expanded to include the trading of furs (RCAP 1996: 294). Sections of the current *Indian Act*[8] allow the band council to dispose of sand, clay and gravel without a formal surrender (Woodward 1993: 272). The *Indian Act*, section 57, and the *Indian Oil and Gas Act* provide the federal government with the power to enact regulations to dispose of these resources. Timber provisions that only apply to on-reserve lands and resources are also spelled out.

The *Constitution Act, 1982*, and the *Constitution Amendment Act, 1983*, recognized and affirmed Aboriginal and treaty rights in Canada. Various courts have acknowledged that First Nation entitlements, rights and interests are broader than any legislative recognition. In 1997, the Supreme Court of Canada in the *Delgamuukw* decision recognized Aboriginal title as the collective proprietary interest Aboriginal people hold in their traditional territories. This decision essentially set new precedents regarding Aboriginal law, setting aside old criteria from previous decisions, which were seen as paternalistic and ethnocentric. Chief Justice Lamer wrote:

> Aboriginal Title is a right in land and, as such, is more than the right to engage in specific activities which may be themselves Aboriginal rights. Rather, it confers the right to use land for a variety of activities, not all of which need be aspects of practices, customs and traditions which are integral to the distinctive cultures of Aboriginal societies. Those activities do not constitute the right per se; rather, they are parasitic on the underlying title. However, that range of uses is subject to the limitation that they must not be irreconcilable with the nature of the attachment to the land which forms the basis of the particular group's Aboriginal Title. This inherent limit, to be explained more fully below, flows from the definition of Aboriginal Title as a sui generis interest in land, and is one way in which Aboriginal Title is distinct from a fee simple (para. 111).

This property right does not follow with previous court decisions that constructed elements needed to determine Aboriginal title or rights. For example, in the *Baker Lake* decision and the *Sparrow* decision, the Inuit and Indians were making claims for Aboriginal title and

rights, but first they had to prove they were an organized society, and that the Aboriginal right affected was an integral part of their lifestyle.[9] *Delgamuukw* did away with these requirements for First Nations people, because the courts found the tests were unnecessary and condescending to First Nations people.

Delgamuukw also dealt with extinguishment of Aboriginal title and rights. The Supreme Court of Canada recognized that Aboriginal rights are protected by section 35 of the *Constitution Act, 1982* but these rights may be infringed by federal and provincial laws; however, these infringements must be justified. Justice Lamer laid out three aspects to test for justification and extinguishment of Aboriginal title.

- "The infringement of Aboriginal Title must be in furtherance of a legislative objective that is compelling and substantial" (para. 161). The example given for this legislative objective was to protect the conservation of the fisheries; however, this example would not meet the test if the legislation was to protect sport fishing.

- "There is always a duty to consult" (para. 168). The degree of consultation depends on the nature of the Aboriginal right. Justice Lamer suggested that for provincial regulations regarding hunting and fishing rights on Aboriginal lands, this consultation may actually mean consent.

- "The jurisdiction to extinguish lies with the federal government" (para. 180). Because of section 91(24) of the *Constitution Act, 1867*, and the Royal Proclamation of 1763 only the federal Crown can extinguish Aboriginal title and this can only be done through "clear and plain" intent. Justice Lamer states that the standard is high. "My concern is that only laws with the sufficiently clear and plain intention to extinguish Aboriginal rights would be laws in relation to Indian and Indian lands."

In those areas of Canada where treaties or land claim agreements have not been signed and Aboriginal surrender has not taken place, the question of Aboriginal title to these lands and resources has not been reconciled. This issue has led to much confusion and conflict within British Columbia (Isaac 1999: 128).[10] A 2002 landmark B.C. Court of Appeal decision[11] requires the logging company Weyerhaeuser to consult in good faith with the Haida Nation on the Queen Charlotte Islands, long the site of anti-logging blockades. However, Weyerhauser has appealed to the Supreme Court of Canada.

The Impact of Free Trade on Women and Aboriginal People

The push to trade liberalization is already having adverse effects on Canadian women (Morris, 2000; Williams 2001; Stienstra 1999). Women's groups and feminist scholars point out that trade policies are not gender neutral and have influenced Canadian social programs, which women depend on more than men. Efforts by women to influence the trade agenda from a gender perspective have produced mixed results (Hassanali 2000).

Within Aboriginal groups and communities in Canada, the shift toward free trade in the last two decades has brought mixed reactions. For some, this process represents the final stages of

the original colonization of Aboriginal people that began 500 years ago. From their perspective, their lands and resources have long been "open for business," under the guise of colonization, resource extraction and Canadian nation building. Some First Nations, such as the Mohawks, could benefit from free trade if future agreements address indigenous rights and community interests (Apikan 1999). More recently, groups like the Assembly of First Nations (AFN) have denounced modern-day trade agreements like the Canada–US Free Trade Agreement (CUSFTA). The AFN argued that federal support to Indian people could be construed as subsidies and that the natural resources in question remain in Indian hands under treaty or unresolved land claims (*Saskatchewan Indian* 1987). However the concerns of Aboriginal people were largely sidelined in the early free trade debate. Public resistance to free trade centred on labour rights and cuts to social spending — the relationship between the market and the state. Less has been heard about the restructuring of property relations and the struggle for land, which are pivotal issues for Aboriginal people (Simmons 1999: 125).

At a world level, Aboriginal people live on the front lines of globalization and free trade, because they tend to inhabit pristine places rich in the resources — forests, minerals, water and genetic diversity — sought for harvest and trade (IFG 2003a). As well, First Nations people have a holistic and spiritual attachment to the land and resources, and they fear current and future trade agreements will further environmental destruction, violate territorial and resource rights, and undermine self-determination. The North American Free Trade Agreement (NAFTA) and the World Trade Organization (WTO) have had severe and disproportionate environmental and socio-economic effects on the 33 million indigenous peoples of the Americas (Indigenous Peoples Summit 2001b). NAFTA's inauguration day will be remembered for the Zapatistas uprising in Chiapas of thousands of poor, indigenous farmers known as *campesinos*. The Zapatistas called NAFTA a "death sentence" for the *campesinos* and within two years, two million were forced off their lands, because they could not compete with U.S. agribusiness (Dillon 2001: 3). In the state of Chihuahua, indigenous leaders and others have filed hundreds of citizen complaints to protest clear-cut logging and other unsustainable forestry practices on traditional lands (CECE 2002: 32).

Such resistance is increasingly common across the Americas, where thousands of Aboriginal peoples are negatively impacted by efforts to open traditional lands and extract resources. A 13-member coalition of non-governmental organizations (NGOs), currently documenting specific examples, was unable to fit all the cases on a large world map (IFG 2003b). The coalition cites 17 examples from Canada on the effects of mining, hydro-electricity, logging and environmental destruction on Aboriginal communities. Under the Asia-Pacific Economic Co-operation Conference (APEC), a forum of 21 countries bordering the Pacific Ocean, there are several resource-rich "extractive frontiers" where mining, logging and hydro development threaten Aboriginal peoples' land bases. Indigenous people in Chile, the Philippines, Papua New Guinea and Indonesia have been removed from resource-rich areas, sometimes by military force. Other areas of concern are Australia, Canada and Thailand, where relatively large regions are occupied by indigenous majorities who lack full legal control over their territories (Native Law Centre 1997: 6).

Upcoming trade agreements have already raised alarms, prompting further resistance and action. For example, the Free Trade Area of the Americas (FTAA), when concluded, will

be the largest free trade agreement in history, encompassing 34 countries of North, Central and South America. The FTAA, by granting foreign investors access to Aboriginal lands, is seen as a direct assault on the gains indigenous people have made to protect resources and communities and ensure cultural survival (Coon Come 2001; Interior Alliance of B.C. and The Council of Canadians 2001; The Council of Canadians 2002). A particular concern, raised by Aboriginal people of British Columbia and others, is the threat to Canadian water supplies. The FTAA would increase the pressure to sell and export water, especially to the United States (Interior Alliance of B.C. and The Council of Canadians 2001; Barlow 2001). On a global level, indigenous resistance to the WTO reached a peak in September 2003 in Cancun, Mexico at the WTO's Fifth Ministerial Meeting. During these failed talks, 10,000 Aboriginal people protested and issued the International Cancun Declaration of Indigenous People (IFG 2003a). One protestor, a Korean peasant farmer, committed suicide outside the meeting by setting himself on fire (Los Angeles Independent Media Center 2003).

Historically, Canada's Aboriginal people have been sidelined in natural resource allocation such as agricultural settlement, lumbering and mining. As industry has moved into the hinterlands, more and more of the traditional lands of Aboriginal peoples have been alienated from them. Only occasionally do negotiations result in co-management resource agreements with tribal councils and First Nations chiefs and councils, and in modern day land claim agreements like the James Bay Northern Agreement and the Nisga'a Final Agreement.

More often, efforts by Aboriginal people to control lands and resources have resulted in lengthy negotiations, lawsuits, demonstrations and violence. This includes military confrontations like Oka, the occupation of Stoney Point Provincial Park in Ontario, in which protestor Dudley George was killed by police, and a confrontation at Gustafasen Lake, British Columbia, which was accompanied by a wave of blockades across the province. Some proposed developments would have severely violated sacred spaces, such as the Kanesatake burial ground at Oka that was to be covered by a golf course. Communities, such as the James Bay Cree and the Algonquins of Barriere Lake, Ontario have long struggled to control and receive the benefits of the natural resources harvested from their traditional lands and exported, frequently to the United States. As Chief Stuart Phillip, president of the Union of British Columbia Indian Chiefs, told the Standing Committee on the FTAA/WTO:

> More money flows out of our territories in one load of logs, harvested without our consent, than a family of four relying upon social assistance receives in one year. Loads of timber, rivers and lakes dammed to produce hydroelectric power, tons of salmon and other marine resources are sent to foreign markets. As indigenous people we are the original owners of the land and resources, but you would never know it to see the poverty that our people live in (1999: 2).

Safeguards for Aboriginal people in trade agreements are piecemeal and ad hoc, and place no obligation on governments to support Aboriginal interests. For example, NAFTA includes a reservation that acknowledges, at least to a limited extent, some Aboriginal entitlements and provision for their favourable treatment. Annex II of the agreement states: "Canada reserves the right to adopt to maintain any measure denying investors of another Party and their

investments, or service providers of another Party, any rights or preferences provided to Aboriginal peoples."

A similar reservation regarding Aboriginal people is included in the General Agreement on Trade in Services (GATS), the first set of multilateral rules negotiated under the WTO to govern international trade in services.

The non-recognition of Aboriginal rights within trade agreements is symptomatic of a pervasive failure by governments to deal directly and openly with Aboriginal issues (Estey Centre 2001: 2). Various writers have pointed out that Aboriginal title and rights, whether based in constitutional law or judicial rulings, are impossible to reconcile with trade liberalization principles, such as national treatment and most favoured nation treatment (Shrybman 2002: 62). Indeed, the Aboriginal world view, values and inherent rights fit poorly within an international free trade framework that sees the natural world — the land and its resources — solely as commodities to be harvested and exploited. The experience and situation of Aboriginal people in Canada is well represented by the image of a fence, coined by a popular anti-globalization commentator, that locks people away from resources, land and water, restricts their ability to move and silences their political dissent (Klein 2002).

Traditional Ecological Knowledge

Parallel to the signing of international trade agreements is a growing body of both information and international safeguards, for traditional ecological knowledge (TEK), also know as indigenous technical knowledge (ITK).

For Aboriginal people, TEK is holistic and cannot be separated from the people. It is different from Western scientific knowledge in that it is not possible to capture or compartmentalize just a single aspect (Roberts 1996). The Dene Cultural Institute defines TEK as follows:

> Traditional environmental knowledge is a body of knowledge and beliefs transmitted through oral tradition and first-hand observation. It includes a system of classification, a set of empirical observations about the local environment, and a system of self-management that governs resource use. Ecological aspects are closely tied to social and spiritual aspects of the knowledge system. The quantity and quality of TEK varies among community members, depending on gender, age, social status, intellectual capability, and profession (hunter, spiritual leader, healer, etc.). With its roots firmly in the past, TEK is both cumulative and dynamic, building upon the experience of earlier generations and adapting to the new technological and socio-economic changes of the present (cited in CIDA 1999).

Article 8 of the Convention on Biological Diversity, dating back to the 1993 Earth Summit in Rio de Janeiro, Brazil, recognized the importance of TEK in sustainable development. It holds each ratifying country, including Canada, to:

> Subject to its national legislation, respect, preserve and maintain knowledge, innovations and practices of indigenous and local communities embodying

> traditional lifestyles relevant for the conservation and sustainable use of biological diversity and promote their wider application with the approval and involvement of the holders of such knowledge, innovations and practices and encourage the equitable sharing of the benefits arising from the utilization of such knowledge, innovations and practices.[12]

This Convention, together with land and environmental protests by Aboriginal people, is pushing business and government to involve Aboriginal peoples more effectively in environmental and natural resource decisions. TEK has been included in some environmental agreements, such as the State of the Great Lakes Conference 2000 on pollution control, involving government and 63 First Nations whose territories are within the Great Lakes. Some commentators point out, however, that trade agreements, the rolling back of national environmental legislation and the globalization of financial markets have made a mockery of the Rio Summit. For example, globalization of the forestry industry in the 1990s greatly accelerated commercial logging around the world (Menotti 1998). In Canada, the advancement of global free trade has put tremendous exploitative pressure on British Columbia's temperate coastal forests, among the most significant in the world (Menotti 1998).

The gender dimensions of TEK are complex, far-reaching and yet to be fully explored. Writers such as Vandana Shiva have argued that women's biology gives them a "special" relationship with nature. Others have advocated for a more systematic study of gender roles, and issues of ownership and control of resources and land, though often in the context of settled, agricultural societies (Agarwal 1994). However, in regards to Aboriginal communities, both women and men are considered stewards of the land and have gender-specific roles and relationships to aspects of the natural world. This would vary so much over time and across different tribes in Canada that generalization is difficult. Perhaps one certainty, as the women's stories in this study will illustrate, is that the work of women that draws on indigenous knowledge — gathering food, picking medicines and raising children — is rendered all but invisible within the world of logging and international trade.

Free Trade and Logging in Aboriginal Communities

On the world stage, Canada is a forestry giant. Its 253 million hectares of forested land account for one tenth of all forests in the world. Across the country, these forests are a major economic force, accounting for 11 percent of gross domestic product and providing 850,000 direct and indirect jobs. Some 300 communities depend on the forest industry (NAFA and IOG 2000: 5). Canada is the world's largest forest products exporter and depends heavily on its biggest customer, the United States.

The Canada–United States Free Trade Agreement and the United States–Canada Softwood Lumber Agreement have significantly increased trade in wood products between the two countries in the past 15 years. Reductions of tariffs on wood products, already set at low levels between the two countries, were phased out under the CUSFTA in 1989. NAFTA has had little effect on the wood products trade, which is more sensitive to economic growth, exchange rates and commodity price relationships (Kosco 1999: 1).

From 1993 to 1998, vigorous U.S. economic growth, a weak Canadian dollar and rapid growth in the U.S. housing market fuelled a brisk, billion-dollar trade in wood products. Canada's share of U.S. wood imports grew 55 percent to $9.7 billion, significantly higher than the $1.5 billion Canada spent on imports of U.S. wood products. Canadian wood accounts for 73 percent of the wood imported into the United States (Kosco 1999: 1).

British Columbia's forest products exports in 2001 totalled $14.5 million, accounting for 46 percent of total provincial exports and 8 percent of the world exports of forest products. The province is heavily dependent on the U.S. market for wood, with 65 percent of exports sent to America (British Columbia 2002). In British Columbia, 93 percent of forests are designated Crown land, with a process of land tenures — leases, licences and permits — allowing resources, such as timber, to be extracted.[13] A handful of large forestry companies control the vast majority of the land base in British Columbia, from initial planning stages through logging, milling and export.[14] In 2001, there were 91,000 jobs in the B.C. forest sector, including logging, wood manufacturing, pulp and paper manufacturing, and forest services. The logging industry alone employs 35,000 people in the province (BC Stats 2002). Ninety percent of B.C. logging occurs on lands that are also Aboriginal title lands (Sadik 2000).

Saskatchewan's much smaller forestry sector has grown tremendously in the last decade. In 2000, lumber exports abroad earned $126 million, compared to just $16 million in exports in 1990. Saw timber, worth just $57 million in 1985, fetched $235 million in 2000 (Saskatchewan Bureau of Statistics 2002).

Commercial importance aside, Canada's forests are the traditional home of 80 percent of the country's First Nations and have shaped their cultural, spiritual and socio-economic aspirations and dependencies for centuries. More than half of Canada's large intact forest landscapes — those not disturbed by large-scale human activities such as agriculture, logging, mining, pipelines and power lines — are in historic treaty areas. Modern land claims settlements contain about a quarter of Canada's intact forest landscapes (Lee et al. 2003: 45).

First Nations people depended on trees — timber for shelter, firewood for warmth, bark and other parts for medicine — for their very survival. However, First Nations people recognize the wholeness of the forest ecosystem and value cultural and spiritual aspects, as well as the wildlife, fish, timber, plants and water of the forest (Thompson and Webb 1994: 10). Elders of the Neskonlith First Nation describe how the mountain forests are central to their lives as Aboriginal people.

> The mountains, pure and undisturbed, are essential to the survival of all people. Mountain ecosystems provide us Indian people with all of their physical, cultural, and spiritual needs since time immemorial. We hunt and fish in the mountains and gather roots, berries, nuts, lichens, and other edibles. The mountains are our shelter and protection. Winter and summer homes as well as temporary shelters are built from evergreen and deciduous trees. The most powerful medicines are collected in the mountains. The

> source of all water comes from the mountains. The mountains are the most spiritual place for us. Young men and women in training spent as long as one year in the mountains in meditation and in spiritual quests (Society for Threatened People et al. 2002).

Although they are intimately connected with the forests, Aboriginal people have largely been shut out of the logging industry due to high start-up costs and government regulations[15] that favoured large industry to the detriment of Aboriginal businesses (NAFA 1993: 1). Forestry jobs require a substantial level of education and training, largely unavailable to Aboriginal people. For example, in the 14 Nuu-chah-nulth communities of Vancouver Island, only 10 to 15 person years of seasonal forestry industry employment flow to band members and in some communities only one person works full time in forestry. A few spinoff businesses have been developed to restore streams and forests damaged by previous logging and road building (Nuu-chah-nulth Tribal Council 2003).

Across Canada, there are increasing numbers of forestry joint ventures involving First Nations and industry, almost 50 partnerships include joint ventures, co-operative business arrangements, forest services contracting, socio-economic partnerships and forest management planning (NAFA and IOG 2000: 15). More than one third of these are in British Columbia, though it is not clear how First Nations specifically benefit from these ventures or what the terms of the arrangements are. For example, after years of negotiations, the Nuu-chah-nulth people of Vancouver Island directly control, or are partners in, a few licence agreements for small timber amounts, between 20,000 and 40,000 cubic metres per year. The Nuu-chah-nulth Tribal Council continues to press the B.C. government and the forest industry for larger tenures, greater community say in forestry decisions, sustainable and environmentally sound logging based on traditional practices, and possible joint ventures with logging companies (Nuu-chah-nulth Tribal Council 2003).[16] Under the Nisga'a Final Agreement, the Nisga'a Nation will take full control of its forest resources in 2005. Current forestry activities on Nisga'a land employ 30 people and have contributed $445,000 to the First Nation (BC Treaty Commission 2003: 16). Critics argue this represents a miniscule portion of the industry.

At the other end, opposition to logging by many First Nations people in British Columbia hinges on two interrelated issues: environmentally unsound logging practices and the non-recognition of Aboriginal title, meaning First Nations are not remunerated for timber cut on their traditional territories. This has sparked a range of disputes, resulting in direct action and international lobbying. A partial list of 13 forestry-related court actions, roadblocks, protests and armed confrontations in Canada in the 1990s includes five in British Columbia and one in Saskatchewan (NAFA and IOG 2000: 7). Some have been backed by both Aboriginal and environmental groups. The protests over clear-cut logging of coastal old growth rainforests in Clayoquot Sound in 1993 led to the mass trials and sentencing of 932 people — the largest criminal prosecution of peaceful protestors in Canada's history (Sierra Legal Defence Fund and Forest Watch of B.C. 2002: 6). The Royal Commission on Aboriginal Peoples (RCAP) concluded that while sustainable forestry has great potential for increasing the self-sufficiency of Aboriginal people,[17] unsound forestry practices could greatly harm First Nation fishing, hunting and trapping. How clear-cut logging impacts hunting and trapping is vividly explained by an Ontario First Nations trapper.

> After the trees in an area have been cut, all the animals leave and the area is useless for hunting or trapping. It takes many years for the animals to return. There are very few parts of my trapping area left where forestry has not driven most of the animals away. This problem has been made even worse recently, since the forestry companies have begun spraying with herbicides after harvesting. This is to kill off the deciduous trees [thereby allowing replanted coniferous trees to flourish]. It prevents the willows and poplars and other fast-growing trees from growing back. These are the trees that the moose and beaver feed on. Because the spraying prevents the growth of these trees, the animals that feed on them do not return to these areas. Consequently, animals may not return to areas that have been cut over for twenty or thirty years (INET 2003: 39).

In Quebec, 60 percent of the province's softwood comes from forests on Cree lands, logging impacts 4,000 Cree subsistence hunters (IFG 2003b). However, an Aboriginal ecosystems-based approach is not used by logging companies in land and resource management, despite advocacy from Aboriginal and environmental groups. These groups argue such an approach, which draws on traditional knowledge from elders and uses every part of the tree, will preserve the integrity of the forest and preserve the biological diversity.

Forestry that does not respect and provide for Aboriginal title and treaty rights is not seen as sustainable (NAFA 1995: 4). However, the question of unresolved Aboriginal rights has slowed the flow of timber products between Canada and the United States. For the first time, Aboriginal rights were raised in a trade dispute that led the United States in 2002 to impose countervailing and antidumping duties, averaging 29 percent on imports of Canadian softwood lumber. Canadian Aboriginal groups had argued in submissions to the U.S. Department of Commerce, and later the WTO, that the governments of Canada, Quebec and British Columbia have disregarded the rights of the First Nations people in the administration of their forestry programs. A WTO panel accepted an amicus curiae (friends of the court) brief from the Grand Council of the Cree in Quebec and the Interior Alliance of British Columbia,[18] who argue that timber companies benefit from a kind of subsidy when they violate treaty obligations, ignore Aboriginal title and clear-cut Native lands. The groups argue that while British Columbia fights Native land claims in court, the province allows destructive resource practices, such as clearcutting, to continue to the benefit of forest companies that harvest undervalued timber. In effect, the non-recognition of Aboriginal title constitutes a subsidy under international law (INET 2003: 9).

In Saskatchewan, the provincial government developed a northern strategy with a significant focus on the forest industry (Saskatchewan 2002). The strategy includes a partnership of government, First Nations and Métis communities, municipalities and businesses. Twelve initiatives are expected to create 10,000 jobs for the province. New moneys are to be used to build new sawmills and expand existing ones. For example, the La Ronge, Peter Ballantyne and Montreal Lake First Nations, together with the giant multinational Weyerhaeuser, are constructing a $22 million sawmill in Prince Albert. These activities will create an estimated 3,322 direct jobs, 6,644 indirect jobs and represent a capital investment by the private sector of $851 million (Saskatchewan 2002).

Some Saskatchewan First Nations and tribal councils, such as the Prince Albert Tribal Council and the Meadow Lake Tribal Council (MLTC), have entered into co-management agreements and partnerships for forestry resource management. The MLTC consists of nine First Nations, including four Dene (Birch Narrows, Buffalo River, Clearwater River, English River) and five Cree (Canoe Lake, Flying Dust, Island Lake, Makwa Sahgaiehcan and Waterhen Lake). The First Nations are spread across the northwestern section of the province. The MLTC is located on the Flying Dust First Nation close to the town of Meadow Lake. The Council is also recognized across Canada as a leader in self-government discussions. In 2001, the Meadow Lake First Nations and the MLTC signed a comprehensive agreement in principle toward self-government. The final agreement is expected in two or three years (INAC 2001).

The MLTC has developed a 20-year strategy to ensure sustainability and opportunities for its First Nations membership. It operates NorSask Forest Products, the largest First Nations owned forest products company in Canada. NorSask runs sawmills and cuts timber from traditional lands owned by the MLTC. The sawmills employ Aboriginal people and provide spinoff business opportunities for them. First Nations communities and individuals have created operating companies, while Métis and Non-Status Indians living in 14 northern villages and hamlets in the area have also received economic benefits. Over 90 percent of NorSask's production is exported to the United States (Estey Centre 2001: 7). Within five years, the MLTC expects to create 100 new jobs for its members in forestry. The MLTC filed a submission with the U.S. Department of Commerce for exemption for the softwood lumber products exported by NorSask, stating they are harvested from Aboriginal-controlled lands.

Women are equally underrepresented as direct employees in the forestry sector. Fewer than six percent of the 69,000 people working in the forestry and logging industry[19] in Canada are women. Men vastly outnumber women as employees in all categories of forestry and forestry support activities save two: women account for 71 percent of unpaid family workers in forestry and logging operations and 56 percent of unpaid family workers in support industries for forestry (Statistics Canada 2001b). With First Nations people, the figures for forestry employment are clumped together with agriculture, fishing and hunting. Overall, First Nations women are underrepresented. Across Canada, they account for just under 21 percent of the total work force in these categories, with 18 percent in Saskatchewan and 15.6 percent in British Columbia (Statistics Canada 2001c).

2. THE COMMUNITIES

Saskatchewan

Flying Dust First Nation

The Flying Dust First Nation is located outside the town of Meadow Lake in west central Saskatchewan. This Cree community is part of a group of First Nations whose ancestors signed Treaty 6 in 1876. Today, some 56 percent of the band's 962 members live on 6,967 hectares of reserve land. Under the current treaty land entitlement structure, the Flying Dust First Nation is entitled to purchase an additional 13,723 hectares of land. The NorSask Sawmill and Millar Western Pulp Mill are both located just outside the reserve (MLTC 2001). There are 15 businesses on reserve, with only a handful connected in any way to forestry. There are no figures publicly available on the community's level of federal funding.

Interior of British Columbia

Disputes over logging in British Columbia, involving Aboriginal people, logging companies, and provincial and federal governments have occurred throughout the province. In the interior, Aboriginal communities contend the province allows the widespread clearcutting of indigenous hunting and fishing grounds and ignores federal legislation that requires buffers of trees to be left around streams and lakes. Their traditional territory of 25.7 million hectares of land, covers almost one third of the province and extends into Alberta and the United States. The Interior Alliance of B.C. consists of five nations in the south central part of the province and represents 21,000 people, including the Secwepemc and St'at'imc Nations.

The Neskonlith First Nation

The Neskonlith First Nation is located 50 kilometres east of Kamloops in south central British Columbia. A little more than half of the band's 550 members live on 2,700 hectares of reserve land. The community receives $7.2 million annually in federal funding, from Indian and Northern Affairs Canada, Health Canada and the Canada Mortgage and Housing Corporation, including $31,000 for economic development. The Neskonlith community is Secwepemc people, also known as the Shuswap. The Secwepemc people are a nation of 17 bands whose territory extends from the Columbia River west to the Fraser District and south of the Arrow Lakes. The Secwepemc Nation was traditionally a political alliance of separate and independent communities, united by a common language (Secwepemctsin) and by a similar culture and belief system. The population of the Secwepemc Nation today is 7,200.

The Lil'wat Nation (Mount Currie First Nation)

The Mount Currie First Nation, located near Pemberton, British Columbia has 1,800 members. About two thirds live on the band's 2,930 hectares of reserve land. They receive about $13.5 million annually in federal government funding, including $381,000 for economic development. Mount Currie is one of 11 communities of the St'at'imc Nation, which is located on the western edge of the Interior Plateau and extends into the Coastal Mountains. The St'at'imc people, know by the Europeans as the Lillooet, were important traders between their interior allies and the coastal people.

3. METHODOLOGY

The research included literature reviews of ethnographic and historical accounts of First Nations people in Canada, trade documents, government, First Nations and business reports, and environmental group reports on economic development and Aboriginal peoples.

The research project proposed data collection in two communities, but the budget also allowed for research at a third site. Although forestry takes place in and around Aboriginal communities across Canada, sites in Saskatchewan and British Columbia were chosen because of their specific histories with respect to forestry and Aboriginal people. British Columbia combines a long history of forestry activities against a backdrop of few signed treaties and ongoing, unresolved disputes between Aboriginal people, federal and provincial governments and forestry companies. In contrast, all of Saskatchewan is covered by treaties (2, 4, 5, 6, 8 and 10). A young but growing player in the timber export market, Saskatchewan's forestry industry includes tribal councils and bands as business owners and partners. Would the impact of trade in forestry products on First Nations women, and their response to it, differ between these two contexts?

The research sites chosen were known to be communities on or near areas where timber was harvested for export. Contact was made with the community via the local tribal council, band office or individuals knowledgeable about the community. At each site, the researchers hired research assistants — women who were well known and active community members. The assistants briefed women in each community about the research and invited those interested to participate at a convenient and private meeting place arranged by the assistants. The assistants opened doors for the researchers who, as outsiders, may have found it difficult to build trust and obtain the women's consent and participation. With the assistants, finding participants did not prove difficult as they were respected and trusted members of their communities. The research assistants reported that none of the communities had documented research protocols as part of band policy. The researchers contacted the chief and council in each community only on the advice of the participants and the research assistants.

The researchers conducted five sharing circles in three communities in the summer and fall of 2002. The researchers made inquiries to ensure all local cultural protocols were followed. Sharing circles, rather than focus group discussions, were seen to better reflect community values and traditional ways of seeking knowledge and information. Unlike focus group discussions, sharing circles can include aspects of spiritual practice and teachings. For example, before each circle, elders were offered tobacco, in keeping with traditional protocols on requesting information, particularly if the topic touches on spiritual matters. In some communities this practice was all but lost and the women were honoured to accept the tobacco. In one community, the women requested that a prayer be said to start the circle. In a sharing circle, respectful behaviour is usually expected (i.e., everyone has a chance to talk, participants should listen patiently and attentively, and it is not good to interrupt, speak out of turn or get up and leave midway). The circles included three with elders, one with younger women and one with a mixed aged group.

In each circle, the researchers explained the project fully, including the overall aims, the data collection process and the anticipated results. Participants were assured that confidentiality would be maintained and were given an opportunity to ask questions before being requested to sign consent forms and give their permission to start the tape recorder. The researchers spent considerable time introducing themselves, talking about their lives and families, to give participants time to know them and feel comfortable. This process is critical in First Nations communities, where relationships and family ties are central. In addition, the complex and unequal relationship between First Nations people and the federal government means the aims and outcomes of federally funded research must be fully and honestly explained, and the researchers checked out by participants.

Most participants spoke freely during the discussions and were eager to share their experiences about the impact of logging and other economic development activities. At one site, the researchers spent more than an hour negotiating with the women participants about the question of consent. Some raised concerns about how the information would be used and whether they might be publicly identified, as they are facing court charges in connection with their activities. These participants agreed verbally to the interview but felt uncomfortable signing their names to paper.

At this site, the researchers toured the areas where band members have set up blockades or camps to protest the existence and expansion of the Sun Peaks Ski Resort. The researchers saw trenched roads, destroyed cabins and camps, and sites where teepees and sweat lodges had been bulldozed or torn down. Together with the research assistant, they visited the only camp that remains, on the outskirts of the resort, and were followed and videotaped by resort security officials during their visit. At the other sites, researchers toured the community, visiting salmon fishing sites, viewing clear-cut areas and touring sawmills.

The Participants

Thirty-four women (22 elders and 12 younger women) participated in the five sharing circles. They ranged in age from the early 20s to 85. The majority were band members while a few had married into their communities. The younger women (aged 50 or below) had worked in health and social development for their own band; some worked as consultants. Several had attended university or post-secondary institutions. The elders were all grandmothers or great-grandmothers and participated in traditional activities, such as berry and medicine picking, canning, fishing and crafts. Most had attended residential schools and many had worked in paid employment. Some of the elders had married out of their communities but moved back home after being widowed. One elder had multiple university degrees and was a lecturer and author. Several had travelled extensively to attend international conferences on the rights of indigenous people.

4. FINDINGS

In all three communities, the data collection highlighted key themes about the research. First, the women view the impacts of logging as one aspect of the colonization of Aboriginal people. The increase in logging as a result of the Canada–United States Free Trade Agreement, they insist, must be viewed against their history. This includes treaty signing (or the lack thereof), the loss of lands and the traditional way of life, the impact of residential schools, the repressive measures of the *Indian Act*, ongoing racism against Indian people and current-day political struggles, both vis-à-vis federal and provincial governments and within communities themselves. Second, in British Columbia, the women discussed the impacts of various types of economic development — ski resorts, cattle ranching and suburban growth — together with logging since they view them as similar and interrelated. Finally, at times the participants, rather than express how logging affected them specifically as women, spoke more broadly about the impacts on their people as a whole.

This perspective is advocated by other researchers. Aboriginal women researchers argue that gender-inclusive analysis by itself does not take into consideration the unique historical and cultural circumstances of Aboriginal women (Sayers and McDonald 2001). The women's relationship with the land and the interconnectedness of their communities does not allow for an exclusively women's perspective. They were not ready to establish their struggles as separate from those of the men, although they acknowledge support from the men varied. When asked why not as many men were involved in the protests, the women said some of the men are still caught in the cycle of dependency and are not yet ready to participate.

For the sake of discussion, the findings are discussed in four categories: environmental, cultural, economic and social, though all are interconnected. A final section summarizes the relevant gender issues cutting across the four categories.

Environmental Impacts

Many of the elders spoke of childhoods closely connected to the land and the physical environment. Families and communities survived by gathering and processing traditional foods that formed the bulk of their diets, supplemented by basic groceries such as flour, tea and sugar. According to the season, the people snared rabbits, caught fish, hunted for elk, deer and moose, gathered wild eggs, and picked and canned berries — saskatoons, blueberries, huckleberries and cranberries, among others. Some families planted vegetable gardens, in addition to gathering wild potatoes, wild turnips and mushrooms.

> *In the summer we used to pick berries. All of us kids, we go and stay in Island Hill for about a week. We used to pick a lot of blueberries, bring them home, can. We'd make jam, put them away. And for the meat part we'd put them away in a well. We would put our meat there. Sometimes we would can some. Same with the fish* (Flying Dust elder).

Some women, particularly those in British Columbia, said they still depend on traditional foods for a significant portion of their diets. One woman and her daughter spoke of canning 40 jars of applesauce for their winter stores. They also can salmon, huckleberries, corn, beans and other vegetables from their community garden. She estimated that at least half of her total food comes from traditional food sources and not from a grocery store.

All the women reported profound and distressing environmental impacts that ripple through the ecosystem, both on their reserves and on lands they claim as traditional territories. The harvesting of forests, particularly clearcutting, destroys the animals and plants used for food and medicines, both as sustenance and for spiritual purposes, and disturbs watersheds. Suburban expansion and other economic activities, such as ranching and resort development, exacerbate the environmental destruction.

> *The water, the rivers are getting lower and lower. And our fish are suffering. Our animals that depend on those creeks are suffering. It's just like a chain reaction, caused by man for the sake of the almighty dollar. And I resent that as an elder, an intrusion into my culture and the sacredness of our connection to Mother Nature* (Neskonlith elder).

Some women spoke of the scarcity of certain animals, such as rabbits, that once served as a traditional food source.

> *The next generation is going to starve to death 'cause there's no more animals. Lakes are polluted, you know fish and ducks and all that. You never see a prairie chicken any more. We used to eat them. They were good. You know you'd just see them on the road. They used to shoot them* (Flying Dust elder).

Other participants related anecdotes of finding fish or animals they believed had been left diseased by logging and ranching, and, in one community, the storage of polychlorinated biphenyls (PCBs).[20]

> *Somebody went to hunt at Sun Peaks*[21] *and they got a deer with sores on it. And it's the cause of eating the grass that's fertilized and drinking the spew coming out of Sun Peaks. The animals are getting dirty* (Neskonlith elder).

> *Even the wild meat now, it makes you sick. Everything is sprayed you know. All the chemicals they put in the field; everything is picked from there. It has disease. This summer there were warnings against eating the deer. They were diseased* (Flying Dust elder).

> *How far you have to travel now to find game that you think is worth eating? You know, because of all the contaminants, all the pollution, that's occurring right close by. Like our fish...I remember that one year when _____'s wife actually had one glowing.... There was one glowing and that was the PCBs, remember? And many years ago, when I used to bring them (my children)*

> *with me to fish camp on the Fraser River, one year we were catching our fish and drying them and every fish we had, remember, those long tapeworms. We had to pull out these worms that were just incredibly long. They were so infested and that was contaminants* (Mount Currie woman).

Plants also provide an important source of food and medicine. The women spoke of species disappearing, or that they have to travel further into the bush, sometimes driving up to two hours, to find plants and bushes that once existed within walking distance of their homes.

> *All our fruits that used to grow up on the mountains...a few years back they used to put sheep to graze up there and sheep won't eat grass. They'll eat twigs. They chop down everything. There's absolutely nothing left. We have to go miles and miles to get our huckleberries, our high bush cranberries, it used to be plenty full with a lot of good vitamins. I could give you a list of names of stuff that our people ate that is slowly disappearing* (Neskonlith elder).

As the species vanish, so does the traditional knowledge about the plants and how to use them. In one community, some women were studying ethnobotany, trying to learn details about 200 plants that one of the late elders of the community shared with a young man, now their teacher.

> *It is not only the plants. It's us not knowing the language of the land, knowing what those plants are in the language, how to use them and what they are for. And even just the everyday language* (Neskonlith woman).

Some women in British Columbia reported difficulty in finding suitable cedar roots and birch and cherry bark to make baskets.

> *The quality of the cherry bark used for decorating is really bad...and they're having to go further and further. We tried to get some this spring and it's really, really thin. It had to be quite thick to make good strong baskets* (Neskonlith woman).

In addition to the decline in certain species, logging impacts the immediate environment of people's homes and communities.

> *[The logging trucks] were going all the time. The dust was flying all the time. All the homes and all the people that lived there, they had gardens, but the gardens wouldn't grow because the dust was just so heavy on the plant life out there. It was just awful* (Mount Currie woman).

In one community, women complained that forests just outside the reserve had been clear-cut on both sides of the road, in a kind of "massacre" that destroyed the beauty of the land. On reserve, trees and bush have been logged out or cleared off for agriculture.

> *They give us free trees now to plant on the reserve where they clear-cut and cleared away for agriculture, like fields and cattle and horses, and now they are giving us free trees to plant in our yards and bring the bush back* (Flying Dust elder).

Some participants pointed out the irony of facing a housing shortage on reserve despite the availability of trees around them. Cutting trees is illegal without a provincial permit, which is usually only provided to private commercial loggers and logging companies.

Logging has a huge impact on water systems, with streams and watersheds drying up, being diverted or becoming polluted. The women reported they are no longer able to drink out of the creeks and streams as they once did.

> *Every time you see a truck with logs it really has a bad impact on us. On everyone. I hear that from a lot of people. Because we know that was the deer and the habitat, and everything, the water system. Like you know, we live up the mountains, we'd be able to drink water right out of the creek. A lot of those places there's cattle now. You can't drink the water out of the creek anymore (*Neskonlith woman).

> *I never thought I'd see the day when I'd be carrying around a little paid-for cup of water and we're sitting below the glaciers. We're so close to the ice fields where the water comes from. And yet we are already getting polluted rivers and lakes* (Neskonlith elder).

In British Columbia, a particular concern is how this will impact the salmon, a crucial traditional food source. Mountains that have been clear-cut do not hold moisture in the soil, resulting in erosion and mud slides.

> *When they do the clearcuts there's nothing to stop the slides, the mountain slides. Then it all goes into the river and into the spawning grounds. And then it rips apart the willows and stuff where the salmon spawn.... Fisheries goes in and does repairing projects and replants all that stuff again. But it is just now that people are coming to realize the damage that has been done so just now making projects so you can go in and try to fix up what forestry destroyed. Trying to, eh* (Neskonlith woman).

Women in Mount Currie spoke of plans to develop a $500 million all-season ski resort in Melvin Creek, part of the traditional territory of the St'at'imc people. The proposed resort would involve massive clear-cut logging in a valley they believe is the last natural watershed in their territory.[22]

> *I have to keep this land the way it is, as our ancestors used it and as we are using it to collect our berries and our medicines. I have to save it for the animals, for our water, our last untouched natural watershed. I have to save it 'cause the plan is, if that ski resort goes through, 76 cut blocks of logging,*

> *that would take out all the logs in that valley, all of the logs, just so they could ski from every direction into that valley and that would destroy the last natural watershed. I can't allow that to happen* (Mount Currie elder).

The women did not feel efforts at reforestation helped slow the environmental degradation, because planting one or two species of economically valuable trees does not re-create a forest destroyed by clearcutting. Rather, it creates a tree farm where a forest once stood. As well, they pointed out, forest companies do not "replant the bears" or other animals.

> *I said [to the logging company representatives] you bulldoze everything out of the way that you don't need for that almighty dollar, regardless of the little creatures that depend on that for their living. They were put here for a purpose and you guys just destroy their livelihood. Where's the little squirrels today? The hazelnuts are all gone, the cones off the trees that they used to put away for their winter supply. What did you put back in return for them? All this destruction* (Neskonlith elder).

The women also spoke of health impacts on their people. The loss of traditional foods, together with the commercialization that is increasingly forcing people to live off store-bought foods creates health problems, such as diabetes and dental concerns.

> *When you look at our life, we never needed hospitals, we never had jails, because we lived right. We were doing something right. ... The food that we ate that grew on the mountains had a lot of antibiotic. Now that very same food is disappearing. ... What we eat today is poisonous as compared to what we ate a long time ago* (Neskonlith elder).

> *We used to eat everything, berries, fruit. We used to have good meals then in the old days. Everybody was healthy. The food we eat all the time today, the food to eat, we get sick of eating. Everybody has sugar everything* (Flying Dust elder).

Such health issues are not included as part of environmental assessments, which consider wildlife and other aspects of the ecosystem, but not the impact on people who live on the land.

Cultural Impacts

First Nations people recognize the wholeness of the forest ecosystem and value the cultural and spiritual aspects, as well as the wildlife, trees, plants, water and fish. Many elders spoke of the land as the source of spirituality for Indian people. For example, for the St'at'imc, the Melvin Creek Valley, site of a proposed ski resort, is the home of the Sutikalh, or Winter Spirit. This valley, considered a spiritually powerful area, has long been used for vision quests and by medicine men who fasted and prayed there to renew their powers.

The women in British Columbia spoke about the land being sacred and that the Creator, through the land, provided everything they needed to survive as people for thousands of years. Simply going to the mountains is a spiritually uplifting experience.

> *The first thing you have to understand is our spirituality. If I am feeling depressed about something, all I have to do is drop everything and go up the mountain. I find my serenity. It's a beautiful feeling. I even take little children* (Neskonlith elder).

In return for what the land offers them, elders say, people have treated it with respect, and expressed gratitude for the sustenance it gave them. One way of giving thanks is by offering tobacco and prayers.

> *We have to remember as Aboriginal people our spirituality came from our connection to Mother Nature. That was our firm belief. If I watched my mother, my grandmother, go to the forest to get their medicine, tools or materials they needed to survive, they never went into the forest, just break, break, chop, chop. I've always seen my mother and my grandmother say a prayer of thanksgiving to acknowledge the Creator who put all those things there for our benefit* (Neskonlith elder).

> *Anything you get from the mountains, wherever you get your things from, roots, whatever, berries, always make sure you leave a little offering. Tobacco.... If you're going to take a handful of berries, where you'd like something, always leave a little offering, even if it's from your cigarette* (Neskonlith elder).

Many participants said that a Western concept of nature, with human beings supreme and able to harvest or exploit the resources of the land, directly clashed with the Aboriginal world view.

> *I made them [logging officials] understand where we're coming from and why it is important for us to protect the mountain. Because it is so sacred. To them it is just another mountain with a bunch of trees on it.... This is our way of life. We never believed in destroying Mother Nature. Everything, even our legends, we are teaching our children to respect, right down to the lowest little creature* (Neskonlith elder).

Many participants saw themselves as stewards, saying they had to protect wildlife and plants that could not speak for themselves. Some spoke of this role as having been predestined to them by the Creator.

> *I have to save our medicines, our berries, our animals. We have to coexist with them. We have to live in harmony with Mother Nature. We have to. We are just keepers of this land. We are not to use or abuse it* (Mount Currie elder).

> *We are the keepers of the Earth. When I take a look back at some of our history, even at some decisions that were made here recently, it makes you wonder, why are they doing that.... When did we start forgetting what our real role is here on this Earth? It's not to make money, it's not to get the almighty best dollar from any kind of job. Our destiny has been set before us by the Creator since way back, even before we knew what it was. Who are we to think we are going to change our role* (Mount Currie woman)?

Because of this close connection, many of the women spoke of being distressed and grieved about what they saw. They found it particularly painful to go out to gather berries, bark or medicine and come across a freshly clear-cut block of land.

> *It's like returning to your home and nothing is there* (Neskonlith woman).

> *It's gone forever. It just hits you. It hits you right here. It hits you and it is so shocking. You don't know what to do. You are almost in tears. And then who do we have to scream at then? Who's going to listen to us anyways? A lot of the areas are getting like that.... Everyone of us has certain areas that we go to and it's the same. Houses are going up, resorts are going up, ski trails are going up. Something's going up there. Development is happening and then you go and you look, and it's just so shocking.... You know, that's really, really hard to take. And it really hurts, because then I think of what happened to our elders when they used to go back to these places. And I think that and I know what they feel like.... I know what they went through, because I see it and I feel it. You know it's gone, just like that. Just by some big machinery coming in and taking it all* (Neskonlith woman).

> *We see a bunch of trees dug up and bare land just sitting there, it's kind of like, for me, violent or something. You know a lot of healing for our people comes from, you have a hard day, you go out and sit by the river, you go out to the plants, you go out, be out where it makes you feel better. So just the healing that comes from that is violated* (Neskonlith woman).

Participants in British Columbia spoke of the destruction of spiritual sites, including sweat lodges set up outside the Sun Peaks resort. The following day, cross-country ski trails had been groomed over top of the site where the lodges were built.

> *Thinking of the spiritual impact, they bulldozed two sweat lodges. That's like burning a church....Those are our ancestors. I felt like it was our ancestors in those lodges* (Neskonlith woman).

In Mount Currie in 1991, the logging company Interfor began cutting trees outside the community cemetery, located on a mountainside near the shore of Lake Lilloet. It is the resting place for many St'at'imc people who died when a smallpox epidemic decimated their population in the 1900s. Community members blockaded the road to stop the logging.

> *They were wanting to continue [logging] all the way through and they were taking down gravesite markings, evidence that there was a gravesite there. They were destroying it and saying well there's no gravesite there. But what they were doing really was destroying it just so that they could log through. But one of our guys he actually lay in front of one of the machines. They were coming with a great big cat and they were going to run over him and he just said he hung onto the ground and prayed to the Creator, if you are going to take me now, take me but I'm going to save our land. And they just stopped like right there, close by him* (Mount Currie elder).

The logging was halted, but 12 community members, half of them women, including young women, were charged and served one month in jail. Many refused to use their registered birth names and instead provided authorities with their Indian names as a form of protest.

In British Columbia, women elders are in the forefront of the resistance, which takes time away from their other activities as elders, such as sharing cultural knowledge and teaching. An oft-repeated feeling is the need to save the forests for future generations. A particular concern is how they will teach their children and grandchildren about their culture if more and more of the land is permanently altered.

> *To me everything out there means so much... it is like everything we are trying to teach the young people. Are they just going to read about it in a book? Are they ever going to taste a sikelelly berry? We don't want our children to be learning this from a book. We want it hands on, come right out there and they learn, right out there* (Neskonlith elder).

Economic Impacts

In all three communities, participants reported that the harvest of timber, as well as other economic development activities, brought few tangible benefits to them and their families. On the contrary, they felt the environmental destruction and assault on their traditional way of life made it harder for them to survive both economically and culturally.

> *Out of all the trees that left our territory, we didn't see any benefit. Like to the people. There was no resources coming to the people even though it was our land. Nothing. They just stole all the resources. I see that now. I didn't see it when I was younger when there was a lot of logging in the area. I didn't know then but I sure know now* (Mount Currie elder).

The women in the B.C. bands said their people received no direct economic return as timber companies negotiate cutting licences and pay stumpage fees to the provincial government, apart from when logging is done on reserve. In Mount Currie, companies received a 50-year lease to log most of the reserve, paying a negligible amount per year, which is held for the band in a trust account in Ottawa.

> *I don't see any impact of a positive nature as a result of our resources being reaped. I don't see any impact for us. I see the destruction.... I see the*

> *external logging companies infiltrating into our communities now and yet they are getting a lot of benefits. They're exchanging poor land for good land and I don't know what else they're doing. It doesn't seem to be very upfront to me because as a band member, I don't know what they are doing. I can't even tell you because it's quiet. They're selective logging. The main people that work within our traditional territories are people that belong to those companies or are friends of the companies. So there's no training for our people and there's really no future in logging anymore. The forest industry is going down. It's very seasonal, very unpredictable now* (Mount Currie woman).

At Flying Dust, many of the elders recall their fathers cutting poles and hauling them by horse and wagon to Meadow Lake, where they would be sold for as much as $5 a load. However, Status Indians had to obtain a permit to cut trees and, until 1951, a pass from the Indian agent to leave the reserve and sell any goods they had.

> *It started getting commercialized when I was a kid 'cause I remember travelling from camp to camp with my mother and that's what they did. They cut trees down. They hauled them with horses. They would peel them and that's what I remember about logs being commercialized and I remember the huge piles of trees and logs going through a kind of a mill process. I was a small child then, but I remember because we used to have sawdust piles all over the place and this is where we played 'cause this was our playground.... This I remember in the 1950s, early 1950s. It probably started earlier cause some of those sawdust piles were really high and that's how I would gauge it* (Flying Dust woman).

The women at Flying Dust reported the band earned $100,000 per year in dividends from the Tribal Council's timber company, but they had no idea how that money was used.

There were few jobs for Aboriginal people at any of these ventures, the exception being the MLTC, where approximately 60 percent of the work force is Aboriginal. The original sawmill at Flying Dust, which operated during the 1950s, employed only one Aboriginal man, who came from another reserve. People working in the logging industry needed to complete a three-year certificate program in forestry to get jobs in the industry. A handful of women working in the industry were largely confined to reception or clerical duties. There were a few exceptions, including a couple of women loggers or those who worked at businesses with their husbands, cutting or replanting as private contractors. At Flying Dust, participants said women were more likely to work at the band office or tribal council than in the forestry industry.

In British Columbia, the women said the number of Aboriginal people working in the forestry industry has declined as the overall number of jobs in the sector has declined. One participant had worked for a logging operation that recently closed down.

> *Most of the First Nations members are leaving the logging industry. I think there's maybe only, three, four, five, whereas before they used to make up maybe three outfits from Lillooet. It's getting really scarce. You almost have to go out of your town, out of your district, to get a logger to come in for you now, because there's not that much security there anymore. Like if you're working for one company, they'll shut down, because of the stumpage rates, etc. It's not worth it* (Mount Currie woman).

On top of gender and qualification barriers to employment, some women reported racism, though not necessarily in the logging sector. One described her experience in applying for a job in the nearby resort town of Whistler, developed in the 1970s on land the St'at'imc people claim as their traditional territory.

> *The guy [at the ski resort] says to me, "gee your writing's pretty good for an Indian." And he says, "it's really legible too...and not only can I read it but you seem to be very literate. You seem intelligent for an Indian." I was sitting there. And I just looked at him and said "What does all this have to do with my interview? ...The final thing he said to me is, "you know what I really have no problem with you but it's the people that I work with. It's fine if they just hear you on the phone but if they walk in and they see that you're a Native person or an Indian, I'll probably lose business so I can't hire them"* (Mount Currie woman).

Elsewhere, band members were prevented from taking scraps of cut timber as firewood and to make cedar shingles. One woman told how her sister tried to collect shake blocks (blocks of leftover wood used to make shingles) that are normally piled up and burned. She was stopped and the truck she borrowed almost confiscated.

> *They still burn it, ya. Because we tried to go and get wood at one of the those places up in Duffy Lake there. They're logging up there. We were going to go get wood for our camp and we were up there. We got a couple of truckloads for our camp and all of a sudden there was a big gate put there and everything and we weren't allowed. And then fall time came and they burned it. There's a great big fire behind. We just wanted to burn it in our campfire* (Mount Currie woman).

Social Impacts

Logging, unwanted economic development and the resistance against it had wide-ranging social impacts for the women, including evolving gender roles, tension in communities, stress for themselves and family, and in British Columbia especially, an increasingly political role in their communities.

There are divisions in communities between those who support development and those who do not, but these divisions are not necessarily along gender lines. In some families, women struggled with opposing the logging while being married to men working in the industry.

While women spoke of some men supporting their efforts, they said the largely male Indian leadership neither consulted them nor reported back to them. In Mount Currie, the women spoke of being made fun of by the men when their 1990 blockade in support of the Mohawks at Oka stopped the flow of logging trucks through the area. The Flying Dust women felt excluded from the decision-making process in their community and were uncertain how to make themselves heard. In British Columbia, women spoke of blocking the Tribal Council office in Kamloops, trying to prevent an election that voted out their chief as head of the Tribal Council, because he is opposed to development. Sometimes women felt that economic development plans in their community were simply presented to them as a fait accompli.

> *I hate this word but they call it community information meetings. We have these meetings where we get informed about what's already taken place. We don't get asked. We don't get to give our consent. We get told what is going on there* (Mount Currie woman).

When asked why they were actively involved or interested in the impact of logging or economic development in their communities, many women said their roles as elders or as caretakers for children compelled them to action.

> *I really look at this as the second chance to save our lands. I'm not afraid of anything or anybody. We'll stand up for our land, our rights, as women, for my son and my grandchildren and their grandchildren. I have to 'cause no one is going to do it for me* (Mount Currie woman).

Some noted that men in their communities may have full-time paid jobs or be struggling with alcohol and drug addictions. Others said their own life experiences — coming from politically active families or feeling a deep sense of injustice — pushed them to the forefront.

> *One day I was really thinking about all our lives being stolen. My father was a councillor and I remember him fighting for our lands all the time. Our grandfather was chief and I remember him when he was chief, he was fighting for our lands. All of this started coming back to me. Then the opportunity came that I just became fully involved in saving our land for our people and our future children and grandchildren. That's the teachings that I got from my ancestors* (Mount Currie woman).

> *It just took a matter of time for the significance of being an Secwepemc and learning the language and the way the Government of Canada operates...the thing that really did it for me was when I realized I couldn't be proud of who I was. You know, my identity was taken away as a Native person. We were separated from our siblings, alcohol was used as a factor to break my family down, jobs were little, and men were so highly recognized and women weren't and I found that very unfair. All the different things when you really look at it and you start reading the history of the way they write it and how we know it are so different. It makes you wonder. And all the racism, the*

> *prejudices that they have against us. Still today they don't recognize us as a people* (Neskonlith woman).

A sense of being silenced compelled many to become involved, particularly in Mount Currie, where women in the band have manned various blockades since the mid-1970s. The women in British Columbia expressed a deep sense of frustration at being unheard and being frustrated by courts and other white-dominated systems that did not take their concerns seriously. That forced them, they felt, to resort to acts of political resistance to make themselves heard in the hope of changing their situation.

> *They should talk to us. I mean we're the ones who have to work hard to get food on the table; we're the ones that are really concerned, you know. They should talk to us, not just go ahead, boom, boom, boom. Next thing we know it's all planned, then of course what happens is we set up a roadblock to stop it. I know that roadblocks are not the answer, but sometimes that is the way they view us* (Mount Currie woman).

Some women reported that both the logging and their involvement in the resistance created considerable stress. Being arrested, charged and jailed, sometimes multiple times, is described as "living in constant crisis." One young woman spoke of the rage she felt when a traditional log winter house she worked on for two months at a camp was destroyed by Sun Peaks employees.

> *When we went there they were laughing. And I was mad and I was swearing. I was so mad and I hurt so much but I couldn't cry, I couldn't anything. All I could feel was rage, like I was ready to kill someone. I felt rage like that. And then I had to be restrained. They had to pull me away.... I never felt that anger, like pure rage, in my life 'til that night when I went back and I seen the Sun Peaks employees just laughing, just laughing at us* (Neskonlith woman).

Some spoke about feeling frustrated and shocked by not being respected by people and institutions, including the court system.

> *Our land is our home, our land is our culture. It's who we are, because we were never made to stay in one spot. We're nomadic, we survived on the land...when I brought that up in court the judge said out of his mouth that it was ridiculous, bordering on ridiculous. That's what he told me in court. And when he says that to me, he's saying that to all our people. This is a judge in the year 2002* (Neskonlith woman who appeared in court for obstruction following a 2001 blockade).

Others were deeply hurt by seeing how the environmental effects impact their community, particularly the younger generation.

> *It really alarms me when I see the destruction to the land and our way of knowing in indigenous science comes from that connection to the land.... So*

> *it really affects me that way, on a really spiritual and a really deep level. ... I saw some of the suffering that our people, our young people are still struggling with and I think the destruction of the land has a direct relationship to that, the loss of culture, the loss of connection to the land and the ways of knowing that come through that has been lost. The younger generation struggles, because they are trying to live in a world of really conflicting values, mainstream values versus the values that are taught through the land and the knowing that comes from the land. So that hurts me as well* (Neskonlith woman).

All said the way forward for Aboriginal people was through the women, who they believed would one day regain the positions of influence they held in earlier times. For many their increasing political involvement was already an indication of this.

> *We have to sit here as women and start meeting and educating ourselves, getting over this fear of being verbal and vocal and stepping out of our place in society as it was deemed for us to be just as the caretakers of the household. Now we're reversing it. We do have a voice* (Mount Currie woman).

> *Let us be heard. That is what I am looking for. I want to be heard* (Neskonlith elder).

Summary

For the First Nations women in this study, colonization is continuous and unrelenting. The growing export of Canadian timber has exacerbated this process, with impacts that force new gender dimensions and realities, much as the fur trade did. The steady destruction of forests further strains a connection to the land that is central to their identity as First Nations people, with troubling implications for future generations. For women, clear-cut logging is shrinking access to the traditional foods and medicines many still gather and process, much as their mothers and grandmothers would have done. The disappearance of the forests is reducing their own ability to know the land, live off it as much as they can, and pass this knowledge to their children and grandchildren. Coping with such far-reaching changes is stressful, perhaps doubly so for women who find themselves on the front line as activists for their families and communities. When asked to consider the impacts of forestry on their lives, the women clearly stated that logging did not improve their well-being. In fact, it threatened their very existence.

Economically, women could cite few tangible benefits from logging, either in jobs or visible improvements to their community. Forestry remains male-dominated, and the vast majority of First Nations people working in this area are men. While men with jobs and some band leadership would promote the economic benefits from logging, the women's perspective differed. They felt the unevenly shared financial gains came at an enormous cultural and environmental price. The gender differences were clear: the women's overriding concerns were the health and well-being of their children, family and communities, and the environment. Some First Nations men share their concerns, but the women perceived the

influential men in their communities as more focussed on resources and financial return. Economic considerations, they felt, dominated over social, cultural and environmental ones.

Overall, the women felt excluded from the various political processes that so affected their lives. At a band level, elected women leaders were an exception, either as chief or in council. Women elders did not talk about being consulted for advice or influencing the political process in more traditional ways. Having the ear of the chief and council is even less likely if the women are actively opposed to their direction and decisions. Sometimes community consultation processes confirmed their sense of exclusionary and non-transparent decision making. Information meetings served as a platform where women were told what had already been decided somewhere else. Despite guidelines, international conventions and legal safeguards,[23] governments and private industry are not required or even impelled to consider gender issues or share real decision-making power with women at any negotiating table. Nor are they likely to do so, if they follow the example of some First Nations organizations and band level leadership.[24]

Women also felt shut out of political processes at the provincial and federal levels. For example, there are only three Aboriginal women members of Parliament (two Inuit and one Dene) representing constituencies in the Northwest Territories. Others felt that the court system that charged them for activities to protect their land was deeply biased, viewed them as criminals, and failed to appreciate or understand their perspective. Many women expressed scepticism about any kind of progress, saying that federal government policies have for a long time ignored the interests and wishes of Aboriginal people as a whole. Many recommendations, like those contained in the Royal Commission on Aboriginal Peoples, have yet to be followed up and implemented.

This is not to say women have been passive. Rather, due to the impact of logging and their near exclusion from formal political processes, they are agents of change in their own ways. For some, this means simply struggling to raise families in a changing environment and keep traditions intact. Others, especially those in British Columbia are activists, organizing and resisting with activities that sometimes put them in conflict with the law. Their silencing and lack of inclusion in decisions affecting their lives has some taking bold steps to ensure their voices and concerns are heard.

5. RECOMMENDATIONS

First Nations women in Canada face, and are affected by, myriad national policies on trade, governance and natural resource management, for example, that are devoid of gender analysis in any form and largely fail to consider their world view.

When asked about recommendations, the participants spoke more about areas that directly impact their lives, and less about trade policy itself. The impacts of trade agreements on Aboriginal people are impossible to discuss in a vacuum. Ahead of any international trade agreements are band level politics, federal policies and laws about First Nations people, forestry regulations and practice, and treaty negotiations that all determine if and how trees are cut down in the forests that so many First Nations women consider home. The domestic attitudes and treatment toward them as First Nations women are carried into, replicated and reinforced in the international trade agreements.

The authors make the following recommendations regarding First Nations women and trade.

Aboriginal Rights and Title

- Recognition of Aboriginal title is needed as the underlying foundation to resolve natural resource and conservation concerns.

Public Education and Awareness

- Government and government institutions need to better understand and respect Aboriginal culture and spirituality.
- Develop an Aboriginal-led public education program and public school curriculum, as identified by the Royal Commission on Aboriginal Peoples (RCAP), to inform the Canadian population about the perspectives and issues of Aboriginal people, regarding their world views, histories, land and resource rights, and other contemporary concerns.
- Government officials, including cabinet ministers, should be required to spend time in First Nations communities to deepen their understanding of people and issues.
- During training of Royal Canadian Mounted Police (RCMP), give information on Aboriginal title and the criminalization of First Nation peaceful and legal protests.

Women in Leadership

- Take measures to improve accountability within band leadership and the inclusion of women in positions of leadership.

Natural Resource Management

- Take decisive and urgent action toward the full implementation of the RCAP recommendations regarding lands and forestry. That is:
  - The provinces and territories should improve Aboriginal access to forest resources on Crown land. This, for example, could include revision of the existing forest tenure system in Canada to allow a greater percentage of local control by First Nations people.
  - Aboriginal people should have right of first refusal on unallocated Crown timber close to reserves or Aboriginal communities.
  - The federal government should promote Aboriginal involvement in forest management and planning.
  - Provinces should encourage partnerships and joint ventures between large timber licence holders and Aboriginal firms.

- Halt clear-cut logging and the use of more ecologically sound and sustainable systems of timber harvest, such as ecosystem-based planning and management.

- Adopt mutually acceptable co-management forestry and environmental agreements between First Nations people and governments, based on First Nations values and beliefs.

- Conduct full and meaningful consultations with entire communities of First Nations people, as opposed to just the chief and council, on natural resources issues.

- Include human beings as part of an ecosystem and include traditional ecological knowledge in environmental impact assessments. These assessments should include a full gender analysis.

- Require greater public transparency by forestry companies, including immediate and long-term logging plans in provincial and federal legislation.

Trade Agreements

- First Nations men and women should be part of the political negotiations on softwood lumber and future timber export processes.

- Future trade agreements must include gender clauses and reflect all values, including environmental concerns and First Nations values. Existing clauses dealing with First Nations people must be activated and respected.

APPENDIX: CHRONOLOGY OF EVENTS AFFECTING FIRST NATIONS IN BRITISH COLUMBIA

1760	The area that will become British Columbia is home to Aboriginal people in more than 30 tribal groups and many hundreds of communities.
1763	Britain's Royal Proclamation of 1763 reserves land for Indian people until they are ceded or purchased by the Crown.
1778	Captain Cook is the first European to arrive on the West Coast.
1823	Early European settlements and trading posts are established in British Columbia.
1851	Hudson Bay Officer James Douglas signs 14 treaties with the inhabitants of Vancouver Island. Shortly after, the British abandon the treaty process.
1867	The *British North America Act* forms a nation of the five eastern colonies.
1862	A smallpox epidemic kills one third of the Aboriginal people.
1871	British Columbia joins the new Canada. As with the eastern colonies, Aboriginal people are not included in the discussion about the union.
1876	The *Indian Act* consolidates all laws relating to Registered Indians, leading to the creation of residential schools and restrictions on hunting and fishing.
1884	As the European population surpasses the Indian population in British Columbia, the government bans the potlatch, the major social, economic and political institution of Pacific north coast First Nations.
1891-98	Communities and chiefs, including the Nisga'a, protest the arrival of settlers and those heading to the gold rush, and try to discuss the land question with provincial officials.
1921	The Judicial Committee of the Privy Council, the highest court of Canada, rules that Aboriginal title is a pre-existing right that "must be presumed to have continued unless the contrary is established."
1926	Chief Pierrish of the Neskonlith goes to London to petition the British government. He is intercepted by the High Commissioner of Canada and persuaded to return home.
1927	The government bans the sun dance, hereditary governments, fund-raising for land claims and any off-reserve meeting of more than three Indians. These laws were not repealed until 1952.

1960	Registered Indians are granted the right to vote in federal elections. Before 1960, First Nations people were required to give up their Indian status to be considered Canadian citizens under the law.
1973	*The Supreme Court of Canada overturns a lower court decision on the Calder* case and recognizes land rights based on Aboriginal title.
1982	The *Canadian Constitution*, section 35, affirms existing Aboriginal and treaty rights.
1990	The B.C. government agrees to negotiate land claims following an Indian roadblock at Duffy Lake Road to oppose the encroachment of logging and the illegal storage of PCBs on sacred burial grounds.
1990-93	British Columbia, Canada and the First Nations Summit establish the British Columbia Treaty Commission (BCTC) process.
1993-94	The BCTC begins the treaty negotiation process, and initial meetings are held with 42 First Nations whose statements of intent to negotiate are accepted by the BCTC.
1997	In the *Delgamuukw* case, the Supreme Court of Canada provides its first comprehensive statements about Aboriginal title, recognizing oral history and claims to land.
1995-99	Over 70 percent of British Columbia's First Nations are negotiating treaties with the governments of Canada and British Columbia.
1999	Aboriginal people in the interior are charged with stealing timber when they start logging without a provincial permit. Chiefs go to the United States and Europe to tell timber buyers that the non-recognition of propriety interests in timber amounts to a subsidy.
2000	The Nisga'a Final Agreement, negotiated outside the BCTC process, is passed by the Senate, having been ratified in the House of Commons, by the B.C. legislature and by the Nisga'a.
2001	The Interior Alliance of British Columbia and the Grand Council of the Crees submit information to the U.S. Department of Commerce investigating the calculation of duties to be imposed on Canadian softwood entering the United States.
2002	The U.S. Department of Commerce reaffirms an earlier decision that Canadian softwood lumber is subsidized. Canada appeals. The Interior Alliance submits the first indigenous amicus brief ever to a panel of the WTO.

2003 The Government of British Columbia, in a speech from the throne, apologizes to the province's Aboriginal people and acknowledges the historical wrongdoing. The UBCIC, while appreciating the admission, continues to press for recognition of Aboriginal title in the land and resources of the province.

BIBLIOGRAPHY

Agarwal, B. 1994. *A Field of One's Own: Gender and Land Rights in South Asia*. Cambridge University Press.

Albers, P. and B. Medicine. 1983. *The Hidden Half*. Langham, MD: University Press of America.

Anderson, Karen. 1991. *Chain Her by One Foot, Subjugation of Native Women in Seventeenth Century New France*. New York: Routledge.

Apikan, P. 1999. "Nation to Nation — Revitalizing Trade Relations in the Americas." Working paper for the Toronto America's Business Forum, Mohawk Council of Kahnawake. <http://www.carleton.ca/ctpl/abfpapers/smadoc/MK10a.can.doc>. Accessed June 13, 2002.

Barlow, M. 2001. *Blue Gold: The Global Water Crisis and the Commodification of the World's Water Supply*. A special report issued by the International Forum on Globalization, Ottawa.

BCGEU (British Columbia Government and Service Employees' Union). 2002. "BCGEU Says Liberal Forest Rules Are Meaningless." <http://www.creativeresistance.ca/awareness01/2002-nov07-bcgeu-says-liberal-forest-rules-are-meaningless.htm>. Accessed March 10, 2003.

BC Stats, B.C. Ministry of Management Services. 2002. "The BC Forest Sector Workforce: Projected Impact of the Softwood Lumber Dispute." *Business Indicators*. May. <http://www.bcstats.gov.bc.ca/pubs/bcbi/bcbi0205.pdf>. Accessed December 30, 2003.

BCTC (British Columbia Treaty Commission). 2003. *Annual Report 2003: Where Are We?* <http://www.bctreaty.net/files_2/annuals.html>. Accessed October 30, 2003.

Bourgeault R. 1983. "Women in Equalitarian Society." *New Breed Journal*. Regina: Métis Society of Saskatchewan.

———. 1989. "Race, Class and Gender: Colonial Domination of Indian Women." In *Race, Class, Gender: Bonds and Barriers.* Edited by J. Vorst et al. Toronto: Society for Socialist Studies.

British Columbia. 2002. "Ministry of Forests Annual Report 2001/2002 — A New Era Update." <http://www.gov.bc.ca/for/>. Accessed December 11, 2002.

Canada, DFAIT (Department of Foreign Affairs and International Trade). 2001. "Lumber Sector Statistics: Volume of Production (2001), Value and Volume of Exports to U.S. (2001)." <http://www.dfait-maeci.gc.ca/eieb/softwood/Lumber Sector Statistics.htm>. Accessed June 4, 2002.

Canada, Department of Indian Affairs. 1898. *Annual Report*. P. xxvii.

Canada, INAC (Indian and Northern Affairs Canada). 2001. "Agreements-in-Principle Signed by Meadow Lake First Nations." January 22. <http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/j-a2001/2-01103_e.html>. Accessed December 30, 2003.

———. nd. *First Nations Profiles*. <http://sdiprod2.inac.gc.ca/FNProfiles/FNProfiles_Search.asp>. Accessed December 11, 2002.

Canada, Statistics Canada. 2001a. "Aboriginal Peoples of Canada: Aboriginal Identity (8), Age Groups (11B), Sex (3) and Area of Residence (7) for Population, for Canada, Provinces and Territories." <http://www12.statcan.ca/english/census01/products/standard/themes/ListProducts>. Accessed October 30, 2003.

———. 2001b. "Industry - 1997 North American Industry Classification System (422), Class of Worker (6) and Sex (3) for Labour Force 15 Years and Over, for Canada, Provinces, Territories, Census Metropolitan Areas and Census Agglomerations." <http://www12.statcan.ca/english/census01/products/standard/themes/ListProducts>. Accessed November 8, 2003.

———. 2001c. "Selected Labour Force Characteristics (50), Aboriginal Origin (14), Age Groups (5A) and Sex (3) for Population 15 Years and Over, for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 2001 Census." <http://www12.statcan.ca/english/census01/products/standard/themes/ListProducts>. Accessed November 24, 2003.

———. 2003. "Population by Aboriginal Group, Provinces and Territories." Ottawa. <http://www.statcan.ca/english/Pgdb/demo39a.htm>. Accessed October 27, 2001.

Canada, Status of Women Canada. 2003. "An Integrated Approach to Gender-Based Analysis." <http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/gbainfokit/gbainfokit_pdf_e.html>. Accessed November 8, 2003.

Carrier, A. 2002. Personal communication.

Carter, S. 1990. *Lost Harvests: Prairie Indian Reserve Farmers and Government Policy*. Montréal and Kingston: McGill-Queen's University Press.

———. 1991. "Two Acres and a Cow: Peasant Farming for the Indians of the Northwest, 1889-97." In *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*. Edited by J.R. Miller. Toronto: University of Toronto Press.

CBC (Canadian Broadcasting Corporation). 2002. "Haida Win Legal Fight for Consultation." <http://vancouver.cbc.ca/regional/>. Accessed October 28, 2003.

CEC (Commission for Environmental Cooperation) of North America. 2002. "The Environmental Effects of Free Trade." Papers presented at the North American Symposium on assessing the linkages between trade and environment, October 2000. Montréal. <http://www.cec.org/files/PDF/ECONOMY/symposium-e.pdf>. Accessed June 3, 2002.

CIDA (Canadian International Development Agency). 1999. "CIDA Handbook for Development and Indigenous Traditional Knowledge." Ottawa, cited at <www.kivu.com>. Accessed November 11, 2003.

Coon Come, M. 2001. "Remarks on Behalf of Indigenous Peoples 'Contribution to Civil Society'." Summit of the Americas, Québec City, April 20, 2001. <http://www.afn.ca>. Accessed November 27, 2001.

Council of Canadians, The. 2002. "Erasing Indigenous Rights: The Free Trade Areas of the Americas." Draft discussion paper, Ottawa.

Deiter Fred, personnel communication, c.1970s.

Dickason, O. 1992. *Canada's First Nations: A History of Founding Peoples from Earliest Time*. Toronto: McClelland and Stewart.

Dillon, John. 2001. "A Ten-Point Justice Agenda for the Americas: 10 Things that Are Wrong with the FTAA — and How to Fix Them." *CCPA Monitor*. July/August.

Dion Stout, M. and G. Kipling. 1998. *Aboriginal Women in Canada: Strategic Research Directions for Policy Development*. Ottawa: Status of Women Canada.

———. 2001. *Aboriginal Women's Health Research Synthesis Project*. Ottawa: Centres of Excellence for Women's Health.

Elliott D.W. 2000. *Law and Peoples in Canada*. 4th edition. North York: Captus Press.

Estey Centre for Law and Economics in International Trade. 2001. "Impact of NAFTA on Aboriginal Business in North America: Rapporteur's Remarks." May 27-29, 2001, Saskatoon. <http://www.esteycentre.ca>. Accessed November 27, 2001.

Flying Dust First Nation. nd. "General Description." <http://www3.sk.sympatico.ca/fdfn2/flying.htm>. Accessed January 22, 2003.

Frideres, J. 1998. *Aboriginal Peoples in Canada*. Scarborough: Prentice Hall Allyn and Bacon Canada.

Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee). 2000. Submission to the Office of the U.S. Trade Representative. Washington.

Hassanali, S. 2000. *International Trade: Putting Gender Into the Process: Initiatives and Lessons Learned*. Ottawa: Status of Women Canada.

IFG (International Forum on Globalization). 2003a. "Indigenous People and Globalization Program." San Francisco. < http://www.ifg.org/programs/indig.htm>. Accessed October 27, 2003.

———. 2003b. "Globalization: Effects on Indigenous People." San Francisco. <http://www.ifg.org/programs/indig/IFMap.pdf>. Accessed October 27, 2003.

Indigenous Peoples Summit of the Americas. 2001a. "Free Trade Area of the Americas and Hemispheric Economic Integration." Draft discussion text. March 28-31, 2001. Ottawa.

———. 2001b. "Towards a Principled Framework." Discussion document. March 28-31, 2001. Ottawa.

INET (Indigenous Network on Economics and Trade). 2003. "Comments Regarding US and Canadian Tribal Interests." On the proposed policies regarding the conduct of changed circumstances reviews under the Countervailing Duty Order on Softwood Lumber from Canada (C 122 839), Vancouver, August 7.

Interior Alliance of Indigenous Nations. 2002. *United States - Preliminary Determinations with Respect to Certain Softwood Lumber from Canada WT/DS236: Third Party Submission to the World Trade Organization by the Interior Alliance Indigenous Nations*. The Hague, April 15, 2002.

Interior Alliance of B.C. and The Council of Canadians. 2001. "Nothing Sacred: The Growing Threat to Water and Indigenous Peoples." <http://www.canadians.org/blueplanet/index2.html>. Accessed November 27, 2001.

Isaac, Thomas. 1999. *Aboriginal Law Cases, Materials and Commentary*. Saskatoon: Purich Publishing.

Klein, N. 2002. *Fences and Windows: Dispatches from the Front Lines of the Globalization Debate*. Toronto: Vintage Canada.

Kosco, S. 1999. "Wood Products Trade with Canada Keeps Building." *AgExporter*. <http://www.fas.usda.gov/info/agexporter/1999/wood.html>. Accessed June 4, 2002.

Leacock, E. 1981. *Myths of Male Dominance: Collected Articles on Women Cross-Culturally*. New York: Monthly Review Press.

Lee, P., D. Aksenov, L. Laestadius, R. Nogueron and W. Smith. 2003. *Canada's Large Intact Forest Landscapes*. A report by Global Forest Watch Canada, Global Forest Watch, Edmonton. <http://pdf.wri.org/gfw_canada_lifl_text_section.pdf>. Accessed October 28, 2003.

Los Angeles Independent Media Center. 2003. "Peasant Commits Suicide at WTO Meeting." <http://la.indymedia.org/>. Accessed October 28, 2003.

Mandelbaum, D. 1979. *The Plains Cree, an Ethnographic, Historical and Comparative Study*. Regina: Plains Research Centre.

Menotti, V. 1998. "Globalization and the Acceleration of Forest Destruction Since Rio." International Forum on Globalization, San Francisco. <http://ifg.org/programs/forest.htm>. Accessed October 28, 2003.

Miller J.R. 1989. *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian White Relations in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.

———. 1991. *Sweet Promises, A Reader on Indian-White Relations in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.

———. 1996. *Shingwauk's Vision*. Toronto: University of Toronto Press.

MLTC (Meadow Lake Tribal Council). 2001. *Annual Report 1999-2000*. <http://www.mltc.net/annualreport/index.html>. Accessed December 30, 2003.

Monture-Angus, P. 1995. "Organizing Against Oppression: Aboriginal Women, Law and Feminism." *Thunder in My Soul: A Mohawk Woman Speaks*. Halifax: Fernwood Press.

Morris, A. 1971. *The Treaties of Canada with the Indians*. Toronto: Belfords, Clarke & Co.

Morris, M. 2000. "Women, Poverty and Canadian Public Policy in an Era of Globalization." Canadian Research Institute for the Advancement of Women, May 29, 2000, Edmonton. <http://www.criaw-icred.ca/poverty_and_globalization.htm>. Accessed November 27, 2001.

NAFA (National Aboriginal Forestry Association). 1993. "Strategy: Forest Land and Resources for Aboriginal Peoples." An intervention submitted to the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Ottawa, July 1993. <http://www.nafaforestry.org/roycom/php#introduction>. Accessed June 3, 2002.

———. 1995. "An Aboriginal Criterion for Sustainable Forest Management." <http://www.nafaforestry.org/criterion>. Accessed June 3, 2002.

NAFA and IOG (National Aboriginal Forestry Association and the Institute on Governance). 2000. *Aboriginal Forest Sector Partnerships: Lessons for Future Collaboration*. Ottawa.

Native Law Centre, University of Saskatchewan. 1997. "Aboriginal Policy Roundtable on APEC." Discussion Paper No. 1. Saskatoon. <http ///www.usask.ca/nativelaw/apec policy.html>. Accessed May 31, 2002.

Newman, Peter. 1985. *Company of Adventurers*. Markham: Viking.

Nuu-chah-nulth Tribal Council. 2003. "Treaties and Trees." <http://www.nuuchahnulth.org/welcome.htm>. Accessed October 30, 2003.

Phillip, S., Union of B.C. Indian Chiefs. 1999. "Presentation to the Standing Committee on the FTAA/WTO." Vancouver: April 26.

Pritchard D. and J. Shoemaker. 2002. "Report on Exploratory Trip by Christian Peacemaker Teams to British Columbia." Christian Peacemaker Teams Web site. <www.prairienet.org/cpt>. Accessed December 19, 2002.

RCAP (Royal Commission on Aboriginal Peoples). 1996. *Looking Forward, Looking Back*. Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Ottawa: Ministry of Supply and Services.

Roberts, K. 1996. *Circumpolar Aboriginal People and Co-management Practice: Current Issues in Co-management and Environmental Assessment*. Conference proceeding. Arctic Institute of North America and Joint Secretariat-Inuvialuit Renewable Resources Committees. Calgary: Arctic Institute of North America, University of Calgary, 172 pp.

Roscoe William.1998. *Changing Ones: Third and Fourth Genders in Native North America*. New York: St. Martin's Griffin.

Sadik, T. 2000. "A Snapshot of Forestry and Mining in British Columbia." Union of B.C. Indian Chiefs, British Columbia. <http://www.ubcic.bc.ca/kit.htm>. Accessed December 13, 2002.

Saskatchewan. 2002. "Northern Affairs — Northern Strategy." <http://www.northern.gov.sk.ca/affairs/forestryindustry.shtml>. Accessed December 19, 2002.

Saskatchewan, Bureau of Statistics. 2002. "Economic Review 2001." <http://www.gov.sk.ca/bureau.stats/ec_rvw/2001review.pdf>. Accessed December 20, 2002.

Saskatchewan Indian. 1987. "Free Trade and the Indian Nations." Winter, p. 3.

Saskatchewan Women's Secretariat. 1999. *Profile of Aboriginal Women in Saskatchewan*. November.

Sayers, J. and K. MacDonald. 2001. "A Strong and Meaningful Role for First Nations Women in Governance." *First Nations Women, Governance and the* Indian Act*: A Collection of Policy Research Reports*. Ottawa: Status of Women Canada.

Shrybman, S. 2002. *Thirst for Control: New Rules in The Global Water Grab*. Ottawa: The Council of Canadians.

Sierra Club of BC. 2002. "Sierra Club of BC Slam's Industry's 'Wish-list' Code." <http://www.sierraclub.ca/bc/News/Media_Releases/RBC_Releases_11_2.html>. Accessed March 10, 2003.

Sierra Legal Defence Fund and Forest Watch of British Columbia. 2002. "Whose Minding Our Forests: Deregulation of the Forest Industry in British Columbia." <http://www.sierralegal.org/forests.html>. Accessed November 25, 2003.

Simmons, D. 1999. "After Chiapas: Aboriginal Land and Resistance in the New North America." *The Canadian Journal of Native Studies*. XIX(1): 119-148.

Skwelkwek'welt Protection Centre. 2003. "Aboriginal Activists in the Interior of BC Celebrate Victory: Secwepemc Elders Found Not Guilty, St'at'imc Defender Released from Jail." Kamloops, January 10.

Society for Threatened People - Austria, Association for the Support of North American Indians, Aboriginal Rights Coalition, Working Group on Indians and Human Rights, Anglican Church of Canada, Working Circle Indians Today, Incomindios Switzerland, Assembly of First Nations and Interior Alliance of B.C. 2002. "Our Mountain Worlds and Traditional Knowledge: Sutikalh and Skwelkwek'welt Canada." English-German pamphlet, published in Vienna, Austria.

SPEC (Society Promoting Environmental Conservation). 2000. "First Nations Reject Nancy Greene-Raine Mega-Resort Near Lillooet." Vancouver, B.C. <http://www.spec.bc.ca/project/project.php?projectID=24>. Accessed December 30, 2003.

Stienstra, D. 1999. "Canadian Women in the Global Economy." Fact sheet on government commitments and important international economic organizations. <http://www.criaw-icref.ca/glob_fact_sheet.htm>. Accessed November 27, 2001.

Sutherland, L. 1998. "Is 'Special' Equitable? The Case of Aboriginal Women." *From Many Peoples, Strength, Transforming Education Through Equity*. Edited by Susan Vincent. Saskatoon LL of S Extension Press.

Thompson, S. and A. Webb. 1994. "Forest Round Table on Sustainable Development: Final Report April 1994." National Round Table on the Environment and the Economy.

Ottawa. <http://www.nrtee-trnee.ca/publications/colour/FORFIN_E.PDF>. Accessed May 31, 2002.

Turpel-Lafond, M.E. 1993. "Patriarchy and Paternalism: The Legacy of the Canadian State for First Nations Women." *Canadian Journal of Women and the Law*. Vol. 6.

UBCIC (Union of British Columbia Indian Chiefs). 2002. "Provincial Court Judge Jails Native Protestors." December 18. <http://www.ubcic.bc.ca/press.htm>. Accessed March 10, 2003.

———. 2003. "Minister Hagen: Be Advised Every Stick, Stump and Tree Within the 'So-Called Working Forest' is Subject to First Nations' Unextinguished Aboriginal Title Interests."January 24. <http://www.ubcic.bc.ca/press.htm>. Accessed March 10, 2003.

Van Kirk, S. 1980. *Many Tender Ties*. Winnipeg: Watson & Dwyer Publishing.

West Coast Environmental Law. 2002. "Bill 74 — The Forest and Range Practices Act: Key Environmental Concerns." <http://www.wcel.org/deregulation/bill74.pdf>. Accessed March 10, 2003.

Williams, M. 2001. "Imbalances, Inequities and the WTO Mantra." DAWN Discussion Paper II on the WTO, Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN). Manila: University of the Philippines.

Williams, Walter. 1992. *The Spirit and the Flesh: Sexual Diversity in American Indian Culture*. Boston: Beacon Press.

Woodward, J. 1993. *Native Law*. Toronto: Carswell.

Wright R. 1993. *Stolen Continents*. Toronto: Penguin Books.

ENDNOTES

[1] For the purposes of this paper, the term "Aboriginal" is applied to all Indian, Métis and Inuit people for any event happening after the coming into force of the *Constitution Act, 1982*, except where a specific group is identified. (R.S.C. 1985, App.II, No.44, being Schedule B of Canada Act 1982 (U.K.), 1982, c.11.)

[2] First Nations, a term without a legal definition, refers more specifically to Indian people in Canada, both Status and Non-Status.

[3] Gender-based analysis is a tool to integrate gender considerations systematically in the policy, planning and decision-making processes. It takes into account the full diversity of both women and men, their specific experiences, issues of participation, resources and decision making, and the differential impacts of policies, programs and socio-economic trends on them (SWC 2003). For example, gender-based analysis recognizes that gender roles in any given society are dynamic and fluid, interactive between genders, and can change across time, space and life spans.

[4] Gender diversity in First Nations communities has been the focus of recent studies such as Will Roscoe's *Changing Ones: Third and Fourth Genders in Native North America* (1998) and *The Spirit and the Flesh: Sexual Diversity in American Indian Culture* (1992) by Walter Williams.

[5] Statistics Canada defines the Aboriginal population as those who identified with one or more Aboriginal groups: North American Indian, Métis or Inuit. About two thirds of the Aboriginal population includes persons who identified as North American Indian. (They reported being a member of an Indian band/First Nation and/or reported being a Treaty Indian or a Registered Indian as defined by the *Indian Act* of Canada. Hence the Aboriginal population cited here does not include Non-Status Indians.) The Aboriginal population also includes those who did not identify with an Aboriginal group but who reported that they were Registered/Treaty Indians or band/First Nation members.

[6] *Delgamuukw v. British Columbia* [1997] 3 S.C.R.

[7] *Constitution Act, 1867* (U.K.), 30 & 31, Vict., c.3.

[8] *Indian Act*, 1985, R.S.C., c.1-6.

[9] *Baker Lake v. Min. of Indian Affairs & Northern Development* [1980] 1F.C. 518,[1980] 5 W.W.R. 193; *Guerin v. R.* [1984] 2 S.C.R. 335 [1884] 6 W.W.R. 481, *R. v. Sparrow* [1990] S.C.R. 1075 (S.C.C.).

[10] Modern-day treaties in British Columbia remain a highly contentious issue. Treaty negotiations that broke down in the 1990s have been resumed with some bands. Others,

such as the Neskonlith and Mount Currie First Nations included in this study, together with organizations such as the Assembly of First Nations and the Union of B.C. Indian Chiefs, reject the treaty-making process. They say they cannot agree to the extinguishment of Aboriginal of Aboriginal rights and title that is part of such treaties and was included, for example, in the Nisga'a Final Agreement. For a chronology of British Columbia's relationship with Aboriginal people, see the Appendix of this report.

[11] *Haida Nation v. B.C. and Weyerhaeuser* [2002] B.C.C.A. 462.

[12] The Convention on Biological Diversity 1992. Convention Text, Article 8(j) and Decision IV/9 adopted at the fourth Conference of Parties. <http://www.fnfp.gc.ca/sectione/5section/tek.html>. Accessed December 11, 2002.

[13] In late 2002, the B.C. government introduced the Forest and Range Practices Act, a new forestry code intended to "achieve high-quality forest management without reducing any environmental standards" (Ministry of Forests 2003). However, aboriginal leaders, environmental groups and provincial unions have criticized the legislation for favouring forest corporations and failing to protect fish, streams and the environment. They note that forestry regulations will be impossible to enforce following the layoffs of up to one-third of the staff of the Ministry of Forests (BCGEU 2002; West Coast Environmental Law 2002; UBCIC 2002; Sierra Club of B.C. 2002).

[14] In British Columbia, 10 integrated forest products companies holding long-term tenures control more than 55 percent of the provincial annual allowable cut. First Nations groups argue that it is becoming increasingly hard to obtain information, such as forest cover data, about logging in their territories since companies are only required to share specific logging plans on request (INET 2003).

[15] For example, long-term tenures and minimum cut and processing requirements. Before the institution of long-term tenures under the 1948 *Forest Act*, B.C. First Nations people were involved in the early industry. In 1874, a commercial sawmill near Port Simpson employed Tsimshian people and others as loggers and sawmill workers. The reform of the tenure system bankrupted many First Nation operators and contractors (INET 2003: 4).

[16] In 2003, the Maa-nulth Nations, five members of the Nuu-chah-nulth Tribal Council, reached an agreement in principle for a modern-day treaty settlement with the governments of Canada and British Columbia.

[17] In regards to forestry, RCAP recommended federal and provincial government action to grant Aboriginal people better access to forest resources on Crown land, allow them first refusal on unallocated Crown timber close to reserves or Aboriginal communities, and increase their involvement in forest management and planning, and joint ventures with large timber licence holders.

[18] In the past, environmental groups criticized the destruction of the temperate rainforests on the coast, but 69 percent of the province's annual allowable cut comes from the interior, the

traditional territories of the Interior Alliance Indigenous Nations. While the ecosystems of the interior range from dry grasslands to alpine areas, the interior indigenous people most extensively use the montane forests, which include species of fir, spruce, pine, cedar and hemlock (Interior Alliance Indigenous Nations 2002). In the logging industry, most species are classified and traded as softwood lumber.

[19] This includes logging, timber tract operations, forest nurseries and the gathering of forest products.

[20] Mount Currie band members spoke of a PCB storage site, which was established north of their community in the late 1980s. They have held several protests, asking for the facility to be shut down and the PCBs removed.

[21] Located in the traditional hunting and gathering grounds of the Secwepmec, Sun Peaks is a ski resort 35 km northeast of Kamloops. Formerly known as Tod Mountain, in 1992 it was bought by the Nippon Cable Company of Japan and expanded into the Sun Peaks Ski Resort. Chiefs of eight Secwepemc First Nations signed a protocol agreement with Sun Peaks in 1997, but now oppose expansion plans that would see the current 4,000 beds in the resort increased to 20,000. Sun Peaks owns some of the land in fee simple, while the rest is leased for recreational use from the province. In 1998, the Neskonlith First Nation asked that work on the expansion stop immediately, citing ecological concerns and the unresolved issue of Aboriginal title. The company refused. Since October 2000, Neskonlith has established four Skwelkwek'welt protection centres in protest. In response, Sun Peaks obtained court orders to relocate or destroy the centres, together with two sweat lodges. The company has also attempted to restrict access by trenching and fencing back roads leading to the resort. Band members have blockaded roads, picketed construction sites, halted land clearing by laying down in front of bulldozers, and disrupted public meetings held to discuss granting the resort municipal status. At least 54 band members, including elders, leaders and youth, have been arrested and charged with mischief, intimidation and other charges. In December 2002, four youth were sentenced to 90 days in jail in connection with the dispute (UBCIC 2002). In early 2003, two elders, including a 74-year-old woman, were found not guilty on contempt of court charges for refusing to leave their land (Skwelkwek'welt Protection Centre 2003). The band maintains a small tented camp at the entrance to the resort (Pritchard and Shoemaker 2002).

[22] The proposed Cayoosh Resort is to be developed by former Olympic gold medal skier Nancy Greene-Raine and her husband, Al Raine. In 1991, the B.C. Ministry of Environment, Kamloops Region, opposed the development proposal, citing the habitat's importance for grizzly bears, mountain goats and alpine fauna. The plan was abandoned in 1993, only to be revived in 1994 after the then employment minister Glen Clark met with Greene-Raine and Raine. In an October 2000 referendum, 83 percent of Mount Currie band members voted no to the proposal. A protest camp has been established there since May 2000. The resort is expected to bring up to 12,000 visitors a day into the valley (SPEC 2000). The Mount Currie band's traditional territory also includes the present-day site of the Whistler ski resort, developed in the 1970s. The women interviewed feared a successful bid by Vancouver to

host the 2010 Winter Olympics would speed the construction of the proposed Cayoosh Resort.

[23] For example, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women* (CEDAW) and federal government guidelines on gender.

[24] One interesting effort to include Aboriginal women has been undertaken by the B.C. Treaty Commission. In 1999 the Commission, noticing the lack of female faces at the negotiating table, organized focus group discussions to gather Aboriginal women's perspectives on the treaty process and learn ways to reach them. However, it is not yet clear if and how this initiative, documented on the last page of the Commission's 2003 annual report, will effect a more gender-sensitive approach to treaty negotiations (B.C. Treaty Commission 2003: 47).

Projects Funded Through Status of Women Canada's Policy Research Fund
Call for Proposals Trade Agreements And Women *

Protecting Canada's Proactive Employment Equity Measures in the Context of the Trade Agreements
Lucie Lamarche

Trade Agreements, Home Care and Women's Health
Olena Hankivsky and Marina Morrow with Pat Armstrong, Lindsey Galvin and Holly Grinvalds

Engendering Canadian Trade Policy: A Case-Study of Labour Mobility in Trade Agreements
Chantal Blouin, Heather Gibb, Maire McAdams and Ann Weston
The North-South Institute

Trade Agreements, the Health Care Sector, and Women's Health
Teresa Cyrus, Lori Curtis

Women with Disabilities Accessing Trade
Deborah Stienstra, Colleen Watters, Hugh Grant, Hui-Mei Huang and Lindsey Troschuk

Integrating Gender Perspectives Within the World Trade Organization: A Canadian Advocacy and Analysis Model
Dana Peebles

From the Fur Trade to Free Trade: Forestry and First Nations Women in Canada
Darlene Rude, Connie Deiter

* Some of these papers are still in progress and not all titles are finalized.

Du commerce des fourrures au libre-échange : la foresterie et les femmes des Premières nations au Canada

Darlene Rude
Connie Deiter

Recherche en matière de politiques
Policy Research

Condition féminine Canada
Status of Women Canada

Canada

Du commerce des fourrures au libre-échange : la foresterie et les femmes des Premières nations au Canada

par

Darlene Rude et Connie Deiter

La recherche et la publication de la présente étude ont été financées par le Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada. Les opinions exprimées sont celles des auteures et ne reflètent pas nécessairement la politique officielle de Condition féminine Canada ou du gouvernement du Canada.

Avril 2004

Condition féminine Canada se fait un devoir de veiller à ce que toutes les recherches menées grâce au Fonds de recherche en matière de politiques adhèrent à des principes méthodologiques, déontologiques et professionnels de haut niveau. Chaque rapport de recherche est examiné par des spécialistes du domaine visé à qui on demande, sous le couvert de l'anonymat, de formuler des commentaires sur les aspects suivants :

- l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité de l'information présentée;
- la mesure dans laquelle la méthodologie et les données recueillies appuient l'analyse et les recommandations;
- l'originalité du document par rapport au corpus existant sur le sujet et son utilité pour les organisations oeuvrant pour la promotion de l'égalité, les groupes de défense des droits, les décisionnaires, les chercheuses et chercheurs et d'autres publics cibles.

Condition féminine Canada remercie toutes les personnes qui participent à ce processus de révision par les pairs.

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Rude, Darlene

Du commerce des fourrures au libre-échange : la foresterie et les femmes des Premières nations du Canada

Text en anglais et en français disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. From the fur trade to free trade.
Publ. par Recherche en matière de politiques.
Publ. aussi sur l'Internet.
ISBN 0-662-68039-1
No de cat. SW21-110/2004

1. Femmes autochtones – Canada (Ouest) – Attitudes.
2. Forêts – Gestion – Canada (Ouest)
3. Ressources naturelles – Canada (Ouest) – Gestion.
4. Libre-échange – Canada (Ouest).
5. Autochtones – Canada – Propriété foncière.
6. Autochtones – Canada – Relations avec l'État.
I. Deiter, Constance, 1953-
II. Canada. Condition féminine Canada. Recherche en matière de politiques.
III. Titre.
IV. Titre : From the fur trade to free trade.

E78.C2R82 2004 333.7'089'970'712 C2004-980096-5F

Gestion du projet : Jo Anne de Lepper et Vesna Radulovic, Condition féminine Canada
Coordination de l'édition : Cathy Hallessey, Condition féminine Canada
Révision et mise en page : PMF Services de rédaction inc. / PMF Editorial Services Inc.
Traduction : Pierre Chagnon
Lecture comparative : Linguistica
Coordination de la traduction : Monique Lefebvre, Condition féminine Canada
Contrôle de la qualité de la traduction : Lila Muipatayi, Status of Women

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :
Direction de la recherche
Condition féminine Canada
123, rue Slater, 10e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1H9
Téléphone : (613) 995-7835
Télécopieur : (613) 957-3359
ATME : (613) 996-1322
Courriel : research@swc-cfc.gc.ca

Ce document est aussi accessible sur le site Web de Condition féminine Canada, à l'adresse http://www.swc-cfc.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE ii

ACRONYMES iii

GLOSSAIRE iv

SOMMAIRE ix

1. ÉTUDE DOCUMENTAIRE 1
Féminisme, rapports sociaux entre les sexes et femmes autochtones 1
Colonisation et rôles traditionnels 2
Le commerce des fourrures 4
Aujourd'hui 5
Titre aborigène et droits ancestraux 6
Les répercussions du libre-échange sur les femmes et les Autochtones 10
Libre-échange et exploitation forestière dans les collectivités autochtones 14

2. LES COLLECTIVITÉS 20
Saskatchewan 20
Intérieur de la Colombie-Britannique 20

3. MÉTHODOLOGIE 22
Les participantes 23

4. CONSTATATIONS 25
Répercussions environnementales 25
Répercussions culturelles 30
Répercussions économiques 33
Répercussions sociales 36
Résumé 39

5. RECOMMANDATIONS 41
Titre aborigène et droits ancestraux 41
Sensibilisation et éducation du public 41
Les femmes et le pouvoir 42
Gestion des ressources naturelles 42
Accords commerciaux 43

ANNEXE : CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS QUI ONT EU DES RÉPERCUSSIONS SUR LES PREMIÈRES NATIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE 44

BIBLIOGRAPHIE 47

NOTES 55

PRÉFACE

Une bonne politique publique est fonction d'une bonne recherche en matière de politiques. C'est pour cette raison que Condition féminine Canada a établi le Fonds de recherche en matière de politiques en 1996. Il appuie la recherche indépendante en matière de politiques sur des enjeux liés au programme gouvernemental qui doivent faire l'objet d'une analyse comparative entre les sexes. L'objectif visé est de favoriser les débats publics sur les enjeux liés à l'égalité des sexes et de permettre aux personnes, groupes, responsables de l'élaboration des politiques et analystes des politiques de participer plus efficacement à l'élaboration des politiques.

La recherche peut porter sur des enjeux nouveaux et à long terme, ou sur des questions urgentes et à court terme dont l'incidence sur chacun des sexes requiert une analyse. Le financement est accordé au moyen d'un processus d'appel de propositions ouvert et en régime de concurrence. Un comité externe, non gouvernemental, joue un rôle de premier plan dans la détermination des priorités de la recherche, le choix des propositions financées et l'évaluation du rapport final.

Le présent rapport de recherche fait suite à un appel de propositions lancé en août 2001, sous le thème « Les accords commerciaux et les femmes ». D'autres recherches financées par Condition féminine Canada sur le même thème examinent, par exemple : les répercussions des engagements commerciaux du Canada qui ont trait à la mobilité de la main-d'oeuvre; l'effet des accords commerciaux sur les soins de santé au Canada; les répercussions des accords de libre-échange sur les Canadiennes autochtones au plan social, économique, culturel et environnemental; la formulation de modèles canadiens devant permettre d'intégrer aux accords commerciaux des considérations liées à l'égalité entre les sexes; les répercussions des accords commerciaux sur les mesures proactives d'emploi qui visent les femmes dans le secteur privé canadien; ainsi que les effets des accords commerciaux sur les femmes handicapées.

Une liste complète des projets de recherche financés dans le cadre de cet appel de propositions se trouve à la fin du présent rapport.

Nous remercions les chercheuses et les chercheurs de leur apport au débat sur les politiques gouvernementales.

ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de développement international
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
ALÉ	Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
ANFA	Association nationale de foresterie autochtone
APEC	Conférence de coopération économique Asie-Pacifique
APN	Assemblée des Premières Nations
BCGEU	British Columbia Government and Services Employees' Union
CCE	Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
CRPA	Commission royale sur les peuples autochtones
CTCB	Commission des traités de la Colombie-Britannique
CTI	Connaissances techniques indigènes
FIM	Forum international sur la mondialisation
INET	Indigenous Network on Economics and Trade
IOG	Institut sur la gouvernance
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MLTC	Conseil tribal de Meadow Lake
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
SÉT	Savoir écologique traditionnel
SPEC	Society Promoting Environmental Conservation
SRC	Société Radio-Canada
UBCIC	Union of British Columbia Indian Chiefs
USDOC	Département du commerce des États-unis
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques

GLOSSAIRE

Les définitions suivantes sont tirées de « Terminologie autochtone – Une terminologie en évolution qui se rapporte aux peuples autochtones au Canada », un document publié par Affaires indiennes et du Nord Canada. On trouvera ce document à http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/wf/wofi_f.pdf. Consulté le 24 février 2004.

Autonomie gouvernementale autochtone
Forme de gouvernement conçue, établie et administrée par des Autochtones aux termes de la *Constitution canadienne*, dans le cadre de négociations menées avec le gouvernement fédéral et, le cas échéant, avec le gouvernement provincial en cause.

Bande
Groupe d'Indiens au profit duquel des terres ont été réservées ou dont l'argent est détenu par la Couronne ou qui a été désigné comme bande aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Chaque bande possède son propre conseil de bande, qui joue un rôle de direction et qui est généralement formé d'un chef et de nombreux conseillers. Le chef et les conseillers sont élus par les membres de la collectivité ou, à l'occasion, selon la coutume de la bande. Les membres de la bande partagent généralement des valeurs, des traditions et des pratiques issues de leur patrimoine ancestral. De nos jours, de nombreuses bandes préfèrent être appelées Premières nations. C'est le cas, par exemple, de la bande des Batchewanas, qui est maintenant appelée Première nation des Batchewanas.

Conseil de bande
Le conseil de bande est l'organisme administrateur de la bande. Il est généralement composé d'un chef et de conseillers élus pour un mandat de deux ou trois ans (en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou de la coutume de la bande) afin de s'occuper des affaires de la bande. Celles-ci comprennent l'éducation, les règlements, les services d'égouts et d'approvisionnement en eau, les services de protection contre les incendies, la construction ou l'entretien des édifices communautaires, des écoles et des routes ainsi que d'autres services ou affaires concernant la bande.

Cession
Entente officielle en vertu de laquelle une bande consent à céder, complètement ou en partie, ses droits et ses intérêts dans une réserve. Les terres de réserve peuvent être cédées dans le cadre d'une vente ou d'un contrat de location, selon certaines conditions.

Conseil tribal
Un conseil tribal est un groupe formé de plusieurs bandes et chargé de représenter les intérêts de ces bandes. Le conseil tribal peut administrer des fonds et offrir des services aux bandes qui en font partie. Les bandes se regroupent généralement en fonction de leur appartenance géographique, politique, culturelle ou linguistique.

Droits ancestraux
Droits détenus par certains Autochtones au Canada en raison du fait que leurs ancêtres ont occupé et utilisé des terres durant de longues années. Les droits de certains Autochtones en matière de chasse, de piégeage et de pêche sur les terres ancestrales en sont des exemples. Les droits ancestraux varient d'un groupe à l'autre, selon les coutumes, les pratiques et les traditions qui ont façonné leurs propres cultures.

Hors réserve
Terme servant à désigner les personnes, les services ou les biens qui ne font pas partie d'une réserve, mais qui ont un lien avec les Premières nations.

Indiens
Le terme *Indiens* désigne de façon collective tous les peuples indigènes au Canada, à l'exception des Inuit et des Métis. La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît les Indiens comme l'un des trois groupes autochtones. Elle stipule que les Autochtones au Canada regroupent les Indiens, les Inuits et les Métis. De plus, trois catégories s'appliquent à l'expression *Indiens* au Canada : les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Indiens visés par un traité.

Les Indiens inscrits
Les Indiens inscrits sont ceux qui ont le droit d'ajouter leur nom au Registre des Indiens, une liste officielle que tient le gouvernement fédéral. Pour s'enregistrer en tant qu'Indien inscrit, il faut répondre à certains critères. Seuls les Indiens inscrits sont considérés comme Indiens aux termes de la *Loi sur les Indiens*, qui définit un Indien comme « une personne inscrite à titre d'Indien ou qui a le droit de l'être ». Les Indiens inscrits bénéficient de certains droits et privilèges en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Les Indiens non inscrits
Les Indiens non inscrits sont ceux qui se considèrent comme Indiens ou comme membres d'une Première nation, mais qui ne sont pas reconnus par le gouvernement du Canada à ce titre, en vertu de la *Loi sur les Indiens*, soit parce qu'ils sont incapables de prouver leur statut, soit parce qu'ils ont perdu leur droit au statut. De nombreux Indiens au Canada, principalement des femmes, ont perdu leur statut d'Indien en raison de pratiques discriminatoires en usage dans le passé. Les Indiens non inscrits n'ont pas les mêmes droits et privilèges que les Indiens inscrits.

Les Indiens visés par un traité
Les Indiens visés par un traité sont les descendants d'Indiens qui ont signé un traité avec le Canada et qui ont une relation contemporaine avec une bande visée par un traité.

Plusieurs considèrent le terme *Indien* comme suranné. D'ailleurs, un débat est en cours pour déterminer si l'on doit continuer ou non à l'employer. [Cependant, « Indien » est le terme légal auquel se rattachent les droits protégés.] Le Ministère,

suivant l'usage populaire, utilise généralement l'expression *membres des Premières nations* plutôt qu'*Indiens*, sauf dans les cas suivants :

- dans les citations;
- dans les titres de livres ou d'oeuvres d'art;
- dans les discussions historiques lorsque l'utilisation du terme facilite la compréhension;
- dans les discussions qui portent sur des affaires juridiques ou constitutionnelles et qui requièrent une terminologie précise;
- dans les discussions sur les droits et les bénéfices offerts aux Indiens inscrits;
- dans les données statistiques colligées en fonction de ces catégories (p. ex. le recensement).

Indigènes ou peuples indigènes
Le terme *indigènes* désigne les personnes qui appartiennent « à un groupe ethnique existant dans un pays avant sa colonisation ». Selon cette définition du *Petit Robert*, les Autochtones sont sans conteste des indigènes en Amérique du Nord. Le sens de *peuples indigènes* est assez semblable à celui de peuples autochtones ou de premiers peuples.

Au Ministère [Affaires indiennes et du Nord Canada], on restreint l'usage de ce terme aux indigènes à l'échelle mondiale. À l'extérieur du Ministère, cette expression gagne en popularité, surtout auprès de certains érudits autochtones. Le mot *indigène* est aussi employé par les groupes de travail des Nations Unies.

Innus
Le terme *Innus* désigne les membres des Premières nations des Naskapis et des Montagnais qui vivent au Québec et au Labrador. Ce terme s'accorde en genre et en nombre. Attention : ne pas confondre le mot *Innu* avec *Inuit*.

Inuit[s]
Les Inuit[s] sont des Autochtones qui vivent dans l'Arctique canadien. Ils habitent surtout les Territoires du Nord-Ouest et le nord du Labrador et du Québec. Ils ont toujours vécu au-delà de la limite forestière dans la région bornée à l'ouest par le delta du Mackenzie, à l'est par le Labrador, au sud par la pointe sud de la baie d'Hudson et au nord par les îles de l'Extrême-Arctique.

Les Inuit[s] ne sont pas visés par la *Loi sur les Indiens*. Cependant, en 1939, la Cour suprême du Canada a statué sur les pouvoirs du gouvernement fédéral afin que les lois concernant les Indiens et les terres qui leur sont réservées puissent s'appliquer aux Inuit[s].

Le mot *inuit* signifie « peuple » dans la langue des Inuits, l'inuktitut. C'est le terme qu'ont choisi les Inuit[s] pour se désigner eux-mêmes. Le nom *Esquimaux*, donné aux Inuit[s] par les premiers explorateurs européens, n'est désormais plus utilisé au Canada.

Loi sur les Indiens
Cette loi fédérale canadienne a été promulguée à l'origine en 1876 et a été modifiée à plusieurs reprises. Elle définit certaines obligations du gouvernement fédéral et établit les

paramètres relativement à la gestion des réserves, de l'argent des Indiens et d'autres ressources. Elle stipule notamment que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est chargé d'administrer les terres indiennes et certains fonds qui appartiennent aux Premières nations et qu'il est responsable d'approuver ou de révoquer les règlements administratifs établis par les Premières nations. C'est en 2001 qu'on a lancé la mesure *Les collectivités d'abord : La gouvernance des Premières nations* en vue de consulter les gens des Premières nations et leurs dirigeants sur les questions relatives à la gouvernance aux termes de la *Loi sur les Indiens*.

Métis
Le mot *Métis* est un mot français qui signifie « dont le père et la mère sont de races différentes ». La *Constitution canadienne* reconnaît les Métis comme l'un des trois groupes autochtones.

Du point de vue historique, le terme *Métis* s'appliquait, dans les Prairies, aux enfants nés de femmes cries et de commerçants de fourrures français; dans le Nord, ce terme faisait référence aux enfants nés de femmes dénées et de commerçants anglais ou écossais. Aujourd'hui, le mot *Métis* est largement utilisé pour désigner les gens qui ont à la fois des ancêtres européens et des ancêtres des Premières nations. Ces personnes se considèrent elles-mêmes comme Métis, se distinguant ainsi des membres des Premières nations, des Inuits et des non-Autochtones. (De nombreux Canadiens ont des ancêtres autochtones et des ancêtres non autochtones, mais tous ne se désignent pas comme Métis). Notez que les organisations métisses au Canada ont établi leurs propres critères pour définir qui a droit au titre de Métis.

Première(s) nation(s)
Terme dont l'usage s'est répandu dans les années 70 afin de remplacer le mot *Indiens*, que certains trouvaient offensant. Bien que l'expression *Première nation* soit largement utilisée, il n'en existe aucune définition officielle. On emploie notamment l'expression *membres des Premières nations* pour désigner les Indiens habitant au Canada, qu'ils possèdent ou non le statut d'Indien. Certains Indiens ont aussi opté pour le terme *Première nation* afin de remplacer le mot *bande* dans le nom de leur collectivité.

Première nation
Certaines collectivités indiennes ont adopté l'expression *Première nation* pour remplacer *bande indienne*. Une bande se définit comme un groupe d'Indiens pour qui des terres ont été mises de côté et dont l'argent est détenu par la Couronne. Au cours des années 80, bon nombre de bandes indiennes ont choisi de changer leur nom afin de remplacer le mot *bande* par *Première nation*. Il s'agit là d'une préférence, et les rédacteurs devraient respecter le choix de la bande ou de la Première nation.

Projet de loi C-31
Terme d'usage servant à désigner la *Loi modifiant la Loi sur les Indiens*, avant sa promulgation en 1985. Cette loi a permis d'éliminer certaines dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens*, dont celle qui prévoyait que les Indiennes perdaient leur statut d'Indienne lorsqu'elles épousaient des hommes n'ayant pas le statut d'Indien. Le projet de

loi C-31 a permis aux Indiens visés par les dispositions discriminatoires de l'ancienne *Loi sur les Indiens* de présenter une demande pour recouvrer leur statut d'Indien et de membre.

Réserve
Une réserve est une terre qui a été mise de côté par la Couronne pour l'usage et le bénéfice d'une bande au Canada. Bon nombre de Premières nations préfèrent maintenant utiliser le terme *collectivité* plutôt que *réserve*.

Statut d'Indien
Statut individuel d'Indien selon les dispositions énoncées dans la *Loi sur les Indiens*.

Titre ancestral
Terme juridique qui reconnaît les intérêts des Autochtones à l'égard des terres. Il est fondé sur le fait que les Autochtones, en tant que descendants des premiers habitants du Canada, utilisent et occupent les terres depuis très longtemps.

Les termes suivants sont aussi utilisés dans le présent rapport.

Droits sui generis
Les Indiens ont le droit en common law d'occuper et de posséder certaines terres dont le titre de propriété est finalement détenu par Sa Majesté. Il est vrai que le droit sui generis des Indiens sur leurs terres est personnel en ce sens qu'il ne peut être transféré à un cessionnaire, mais il est également vrai [...] que ce droit, lorsqu'il est cédé, a pour effet d'imposer à Sa majesté l'obligation de fiduciaire particulière d'utiliser les terres au profit des Indiens qui les ont cédées (*Guérin c. R.*, [1984] 2 R.C.S. 335).

Revendications territoriales globales et particulières
En 1973, le gouvernement fédéral a reconnu deux grandes catégories de revendications : les revendications globales et les revendications particulières. Les revendications globales s'appuient sur le fait qu'il peut encore exister des droits ancestraux sur les terres et les ressources naturelles. Ces revendications sont issues de régions du Canada où les titres ancestraux n'ont jamais fait l'objet de traités ou d'autres dispositions légales. Ces revendications sont appelées « globales » en raison de leur vaste portée. Elles comprennent des éléments comme les titres fonciers, les droits de pêche et de piégeage et les mesures d'indemnisation financière. Les revendications particulières désignent des griefs bien précis formulés par les Premières nations à l'égard du respect des engagements énoncés dans les traités. Les revendications particulières désignent aussi les griefs concernant l'administration des terres et des biens des Premières nations en vertu de la Loi sur les Indiens. (Frideres 1998).

SOMMAIRE

Le présent rapport alimente la discussion sur les femmes et les accords commerciaux, en établissant un lien entre les femmes des Premières nations, la foresterie et le libre-échange. Il comprend une étude documentaire qui aborde les domaines suivants : les rapports sociaux entre les sexes et les femmes autochtones, les rôles traditionnels, le commerce des fourrures, le titre aborigène et les droits ancestraux, et le libre-échange et l'exploitation forestière dans les collectivités des Premières nations.

Les femmes autochtones ont été des intervenantes clés dans les premières relations commerciales sur ce continent; toutefois, le contact et la colonisation ont fini par restreindre leurs rôles traditionnels au point d'en exclure les relations commerciales. Récemment, les femmes des Premières nations ont réagi par le militantisme et la résistance aux répercussions contemporaines de l'exploitation forestière et aux autres manifestations du commerce mondial. Le présent rapport porte surtout sur les femmes des Premières nations dans l'Ouest canadien qui donnent l'exemple pour revendiquer le titre aborigène et les droits ancestraux, protéger l'environnement et préserver le mode de vie traditionnel de leur groupe tribal, parfois à l'encontre des dirigeants élus de leurs propres collectivités.

Dans la perspective des peuples autochtones de l'Amérique du Nord, la mondialisation a débuté il y a des centaines d'années. L'exploration par les Européens et les premières relations commerciales avec les peuples autochtones ont cédé le pas à la récolte et à l'exportation des ressources naturelles – la fourrure, l'or et même les os de bison. Les Prairies, défrichées et mises en culture, ont fait du Canada un acteur principal dans le commerce international des céréales. Plus récemment, on a érigé des barrages sur les lacs et les rivières du Nord pour approvisionner les États-Unis en hydroélectricité. Les ententes commerciales contemporaines, telles que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, conclu en 1989, ont accéléré l'exportation du bois canadien vers notre voisin du sud. On cherche maintenant à inclure des ressources qui ne faisaient auparavant l'objet d'aucun commerce, comme l'eau, dans la Zone de libre-échange des Amériques, une entente d'une immense portée qui vise à réunir les Amériques dans une gigantesque zone commerciale.

Les premières relations des peuples autochtones avec les explorateurs, les commerçants et les colons ont varié. Certains, comme les Beothuks de Terre-Neuve, ont été annihilés. D'autres groupes, particulièrement dans les Prairies, ont cherché à assurer leur propre survie en signant des traités en échange de droits précis et de terres constituées en réserves. En Colombie-Britannique, où l'on a renoncé aux traités prévoyant la cession de terres, les peuples autochtones se battent encore pour faire reconnaître leur titre aborigène et leurs droits ancestraux, malgré des garanties constitutionnelles et une jurisprudence favorable. La perte de terres et du mode de vie traditionnel, les répercussions des pensionnats, les mesures répressives de la *Loi sur les Indiens* et le racisme à l'endroit des peuples autochtones existent toujours au Canada. C'est dans ce contexte – des siècles de commerce ainsi que des problèmes permanents et non résolus pour les Autochtones – que s'inscrit la présente étude sur les Canadiennes des Premières nations, la foresterie et le libre-échange.

Le présent rapport a été rédigé dans l'optique des Premières nations, laquelle a déterminé le contexte et l'approche de la collecte des données. Nous avons utilisé une méthodologie de recherche propre aux Premières nations pour recueillir les paroles et les témoignages des 34 femmes interviewées dans trois réserves de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan ou à proximité.

Les assistantes à la recherche ont aidé à établir le contact et à réunir les femmes dans un lieu confortable et approprié. Les cercles de partage, plutôt que des groupes de discussion, s'apparentaient davantage aux valeurs et à la pratique des Premières nations, y compris l'offre de tabac aux aînées en échange d'information.

Le rythme et les modalités du commerce du bois inquiètent vivement les femmes des Premières nations. Bon nombre dépendent des forêts, leur lieu de résidence traditionnel, pour subvenir à leurs besoins tant matériels que spirituels. La coupe à blanc et d'autres formes de développement économique ont porté atteinte à l'environnement, ce qui a eu des effets directs sur leur vie ainsi que sur les activités qui sont au coeur de leur identité comme membres des Premières nations. La contamination des sols et de l'eau ainsi que le déclin des arbres, des animaux, des poissons et des baies suscitent chez ces femmes beaucoup d'inquiétude concernant l'avenir de leurs enfants et de leurs petits-enfants.

Les initiatives forestières prises en charge par les Autochtones n'ont pas toujours permis aux femmes de se faire entendre. Tenues à l'écart des décisions sur la gestion des ressources, elles ne savent trop comment leurs collectivités en profitent. Des femmes de l'intérieur de la Colombie-Britannique se sont organisées pour résister au développement économique qui commence à se faire sur leurs terres traditionnelles sans leur participation ni leur consentement.

Les auteures formulent les recommandations suivantes concernant les femmes des Premières nations et le commerce.

Titre aborigène et droits ancestraux

- Il faut reconnaître le titre aborigène comme fondement de la résolution des problèmes liés aux ressources naturelles et à la conservation.

Sensibilisation et éducation du public

- Le gouvernement et les institutions gouvernementales doivent mieux comprendre et respecter la culture et la spiritualité autochtones.

- Élaborer un programme d'éducation du public et un programme scolaire public pilotés par les Autochtones, comme l'a recommandé la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), afin d'informer la population canadienne sur les perspectives et les enjeux des Autochtones, en ce qui concerne leur vision du monde, leur histoire, leurs droits fonciers et leurs droits sur les ressources ainsi que d'autres sujets de préoccupation contemporains.

- Les responsables gouvernementaux, y compris les ministres, devraient être tenus d'aller dans des collectivités autochtones pour approfondir leur compréhension des personnes et des enjeux.

- Au cours de la formation, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) devrait donner des renseignements sur le titre aborigène et sur la criminalisation des protestations pacifiques et légales des Premières nations.

Les femmes et le pouvoir

- Prendre des mesures pour accroître la responsabilisation de la direction des bandes et le nombre de femmes occupant des postes de direction.

Gestion des ressources naturelles

- Prendre des mesures déterminantes et urgentes à l'égard de la mise en oeuvre intégrale des recommandations de la CRPA concernant les terres et la foresterie, à savoir :
  - Les provinces et les territoires devraient améliorer l'accès des Autochtones aux ressources forestières sur les terres publiques. Par exemple, cela pourrait comprendre une révision du régime foncier actuel des forêts au Canada afin de conférer un degré plus élevé de contrôle local aux Premières nations.
  - Les Autochtones devraient avoir le droit de premier refus sur le bois non alloué des terres publiques près des réserves ou des collectivités autochtones.
  - Le gouvernement fédéral devrait favoriser la participation des Autochtones à la gestion et à la planification forestières.
  - Les provinces devraient favoriser les partenariats et les coentreprises entre les gros détenteurs de permis de coupe et les entreprises autochtones.

- Mettre fin à la coupe à blanc et utiliser des systèmes de récolte du bois plus respectueux de l'environnement et plus durables, tels que la planification et la gestion axées sur l'écosystème.

- Adopter des accords de cogestion des forêts et de l'environnement acceptables pour les deux parties, c'est-à-dire les Premières nations et les gouvernements, et fondés sur les valeurs et les croyances des Premières nations.

- Procéder à des consultations approfondies et valables auprès des collectivités entières des Premières nations, et non seulement auprès des chefs et des conseils, sur les questions liées aux ressources naturelles.

- Inclure les êtres humains en tant qu'éléments d'un écosystème et inclure le savoir écologique traditionnel dans les études d'impact sur l'environnement. Ces études devraient comporter une analyse comparative entre les sexes complète.

- Exiger une plus grande transparence publique de la part des sociétés forestières et intégrer les plans de coupe immédiats et à long terme dans les lois provinciales et fédérales.

Accords commerciaux

- Les femmes et les hommes des Premières nations devraient participer aux négociations politiques sur le bois résineux et sur les futurs mécanismes d'exportation du bois.

- Les futurs accords commerciaux devraient comporter des clauses qui tiennent compte des différences entre les sexes et qui reflètent toutes les valeurs, y compris les préoccupations environnementales et les valeurs des Premières nations. Les clauses existantes qui traitent des Premières nations doivent être appliquées et respectées.

1. ÉTUDE DOCUMENTAIRE

Féminisme, rapports sociaux entre les sexes et femmes autochtones

En ce qui regarde les femmes autochtones, le courant dominant du féminisme a souvent été qualifié d'inadéquat et d'inapproprié. Premièrement, le terme « autochtone »[1] se rapporte à trois groupes distincts, postérieurs au contact : les Indiens, les Inuits et les Métis. Chacun a son identité particulière, son histoire et ses réalités propres à chaque sexe, qu'il s'agisse des femmes ou des hommes. Compte tenu de la diversité des collectivités et des nations, il n'est ni possible ni utile de définir une seule perspective féministe autochtone. « Le fait de penser qu'il pourrait n'y avoir qu'un seul et même mouvement féministe est ridicule. Dans le même ordre d'idées, il n'y a pas une perspective unique ou un mouvement unique chez les femmes autochtones. Ces femmes proviennent de nombreuses nations différentes et ont vécu beaucoup d'expériences différentes » (Monture-Angus 1995). [*Traduction*]

Le racisme et le colonialisme dont ont été victimes tous les Autochtones, peu importe la collectivité ou le sexe, sont au coeur de l'analyse. Cela est particulièrement vrai dans le cas des Premières nations[2], qui ont subi davantage les répercussions des politiques et des lois répressives du gouvernement, telles que la *Loi sur les Indiens*. Comme le font valoir deux auteures des Premières nations, toute analyse féministe se doit de refléter le contexte plus large. « Le féminisme tel qu'il s'inscrit dans la perspective des Premières nations se distingue de l'idéologie féministe dominante en ce qu'il englobe non seulement une analyse du régime patriarcal, mais aussi une analyse des répercussions de la colonisation et de l'oppression politique » (Sayers et MacDonald 2001).

Néanmoins, l'analyse ne peut être considérée comme distincte du coeur de la vie sociale et elle doit être effectuée dans le contexte de la dynamique familiale (Leacock 1981). Les auteures soutiennent que, dans le cas des Premières nations, le coeur de la vie sociale n'est pas la cellule familiale nucléaire traditionnelle mais la famille élargie, la bande et la collectivité. Ainsi, l'on se doit d'analyser les rôles des femmes des Premières nations dans le contexte de la collectivité.

Enfin, reconnaissant qu'il existait des sociétés plus équilibrées sur le plan de l'égalité entre les femmes et les hommes avant le contact avec les Européens, les femmes des Premières nations n'ont pas pour objectif de trouver l'égalité avec les hommes.

> Ce sont les femmes qui, au sens physique et spirituel, donnent naissance à la vie sociale, politique et culturelle de la collectivité. Ce sont les femmes qui, historiquement, ont été le point de mire de la collectivité et il n'est pas étonnant que ce soient elles qui, au fil de l'histoire, ont fait l'objet d'une discrimination législative de la part de l'État canadien. Nos collectivités n'ont pas d'antécédents d'exclusion des femmes de la vie politique et de la vie productive (Turpel-Lafond 1993). [*Traduction*]

Le présent rapport porte expressément sur les femmes des Premières nations, mais il adopte l'approche de l'analyse comparative entre les sexes[3] plutôt que la perspective féministe dans le cadre de son étude documentaire, de la réalisation de la recherche et du choix des recommandations de principe.

Colonisation et rôles traditionnels

Il importe de reconnaître la diversité des Premières nations dans toute l'Amérique du Nord. Cela dit, de nos jours, les anthropologues font valoir que les femmes des Premières nations jouissaient d'un statut plus élevé au sein des sociétés tribales d'avant le contact (Albers et Medicine 1983). En fait, il en est qui soutiennent que l'accès des femmes au pouvoir et à l'influence était égal et peut-être meilleur que celui des hommes de leur groupe tribal, avant l'arrivée des Européens. Cette présupposition vient des premiers comptes rendus ethnographiques des explorateurs et des missionnaires, et d'hypothèses fondées sur la structure même de ces sociétés.

L'harmonie du groupe, le partage, le respect et l'équilibre sont au nombre des valeurs des Premières nations, et la coopération de même que la spiritualité en constituent le fondement. La coopération entre les membres de la bande était nécessaire pour assurer au groupe nourriture, ressources et protection (Mandelbaum 1979; Bourgeault 1989). Pour assurer le maintien de la société, tous étaient acceptés; les lois ou les pratiques de la bande permettaient moins d'interventions de la part des individus et étaient axées sur la survie de la bande à titre d'unité cohésive.

Les premiers comptes rendus rédigés par des explorateurs décrivent les sociétés des Premières nations comme ayant une structure égalitaire. On trouve les mêmes valeurs et structures de gouvernance dans l'ensemble des tribus nord-américaines. Chez les Iroquois, écrivait Lewis Henry Morgan dans *League of the Iroquois* (1851), chez qui les règles sociales s'opposaient à la concentration du pouvoir dans les « mains d'une seule personne, mais tendaient vers le principe contraire de la répartition entre des égaux. Le gouvernement n'intervenait pas beaucoup dans la vie des personnes, qui, en fait, étaient très peu gouvernées. Cela assurait à chacun cette indépendance personnelle » (cité dans Wright 1993). [*Traduction*]

David Mandelbaum (1979) a trouvé chez les Cris des Plaines une structure de gouvernance qui n'était pas autocratique, coercitive ou hiérarchique. Il a écrit : « Les bandes des Cris des Plaines étaient libres, les unités itinérantes étant généralement nommées d'après le territoire qu'elles occupaient ». [*Traduction*] Une bande pouvait être dissoute ou créée selon le leadership de son chef. C'était le cas chez les Cris de l'Est, où la personne à la tête de la bande n'avait aucune autorité sur les autres membres; son leadership était fondé sur ses talents d'orateur, de chasseur ou de guerrier (Mandelbaum 1979). Les Ojibways avaient des pratiques semblables et « les conseils des Ojibways étaient composés des principaux hommes de la bande. Chaque homme avait son mot à dire, comme chez les Cris des Plaines » (Mandelbaum 1979). Il importe de savoir que les travaux de Mandelbaum remontent au début du XX^{e} siècle, alors que l'Église et le gouvernement avaient déjà exercé une influence sur le rôle des femmes chez les Cris des Plaines. Puisqu'il n'y avait aucun moyen coercitif officiel de contraindre à l'obéissance et que tous les adultes devaient

participer à la récolte des ressources pour la bande, les femmes avaient un statut plus élevé au sein de leurs sociétés avant l'arrivée des Européens.

Des chercheuses et des chercheurs plus contemporains font valoir que les comptes rendus des premiers explorateurs et missionnaires étaient rédigés du point de vue d'hommes européens, issus de traditions paternalistes, hiérarchiques et chrétiennes. Quoi qu'il en soit, ils ont effectivement écrit sur le rôle de premier plan des femmes dans le nouveau monde. En effet, les Espagnols, premiers Européens en Amérique du Nord, ont décrit leur rencontre avec une reine cherokee à leur arrivée en Amérique du Nord, en 1540 (Wright 1993). Les Cherokee pratiquaient l'exogamie; ils se mariaient à une personne extérieure au clan de leur mère. Les femmes siégeaient au conseil, devenaient guerrières, chefs ou reines, c'est du moins ce qu'ont présumé les Espagnols (Wright 1993). En outre, on sait que chez les Iroquois, les femmes avaient un rang social élevé. Les Iroquois étaient matrilinéraires, la propriété et la résidence étant déterminées par le clan de la mère. Frederick Engels a écrit ceci sur la Confédération iroquoise : « Il ne peut y avoir ni pauvres ni indigents. Tous sont libres et égaux – y compris les femmes » (cité dans Wright 1993). [*Traduction*]

Dans les années 1600, les Jésuites ont fondé des missions chez les Algonquins des forêts de l'est. Leurs écrits font état d'un plan en quatre parties pour convertir et civiliser la population. On y propose d'instaurer un genre de gouvernement central autocratique et d'adopter le modèle européen de la famille patriarcale. Le divorce devait être proscrit. On voulait aussi imposer des sanctions sociales et enlever les enfants à leurs parents pour les placer dans des pensionnats (Anderson 1991).

Des universitaires féministes des Premières nations étudient actuellement les dossiers historiques et les archives et remettent en question les stéréotypes concernant les femmes des Premières nations de la période antérieure au contact. *The Hidden Half* (Albers et Medicine 1983) documente le point de vue des femmes des Premières nations sur la polygamie, la dot, les rôles dans le travail et les rôles joués indifféremment par chacun des sexes, en mettant l'accent sur le rôle des femmes dans les tribus des Plaines. Ces deux chercheuses ont découvert que les femmes des Premières nations avaient la maîtrise des produits de leur travail et la liberté de distribuer ces ressources. Les Iroquoises faisaient pousser les plantes et distribuaient toute la nourriture, y compris la viande des animaux chassés par les hommes. Ce droit de regard sur la nourriture leur permettait de contrôler les décisions politiques et, dans certains cas, d'empêcher la guerre en refusant des provisions aux hommes.

Albers et Medicine ont trouvé peu de règlements stricts concernant les rôles assignés à chacun des sexes au sein de la société antérieure au contact, particulièrement les rôles prescrits par les normes européennes. Ces sociétés étaient égalitaires, et les hommes n'avaient pas le pouvoir de décider de ce que devaient faire les femmes. Le pouvoir social et économique des femmes était tel qu'il s'exerçait de concert avec celui des hommes. La répartition du travail entre les sexes n'était pas appliquée à la lettre et les femmes assumaient une foule de rôles propres aux femmes ou aux hommes. Les femmes pouvaient chasser, prendre part à des expéditions guerrières, faire du commerce, et devenir chefs ou dirigeantes, alors que les hommes pouvaient exécuter des tâches de femmes telles que la cuisson et le soin des enfants[4].

Le commerce des fourrures

Les Premières nations ont été les premiers commerçants dans les Amériques; elles ont d'abord commercé entre elles, puis à une plus grande échelle avec les Européens. La pratique du commerce par les Premières nations était fondée sur des principes d'avantage mutuel et de respect ainsi que de durabilité environnementale, sociale et économique. Par exemple, les premiers traités entre les Mohawks et les Européens, dans les années 1600, confirmaient les droits de commerce et de déplacement, et reconnaissaient le rôle clé des Premières nations dans la première économie de marché de ce qui allait devenir le Canada. Dans l'Ouest, des traités ont été négociés pour frayer la voie à la colonisation et permettre l'accès aux ressources, en particulier la terre. Plus tard, le commerce des non-Autochtones, des sociétés et des particuliers avec les Autochtones s'est transformé en un instrument de domination et de dépossession. Les Autochtones ont été exclus du commerce régional, national et international, et leurs liens avec les terres et les ressources ancestrales ont été rompus, ce qui a affaibli leurs économies, leurs sociétés et leurs cultures.

Au début du commerce des fourrures, les Premières nations, les sociétés, les commerçants et les gouvernements dépendaient les uns des autres. La Compagnie de la Baie d'Hudson avait pour politique de traiter les Premières nations avec respect et justice, mais sans fraterniser avec elles. On donnait des directives claires aux commerçants pour qu'ils n'entretiennent pas de relations avec les Premières nations, en particulier les femmes (Van Kirk 1980; Newman 1985). Cependant, étant donné l'isolement et l'interdépendance créée entre les deux groupes, ces directives n'ont pas été suivies. Les rapports mutuels ont donné lieu à des mariages entre des femmes des Premières nations et des hommes de la Compagnie ainsi qu'à des relations commerciales entre les hommes des Premières nations et les hommes de la Compagnie.

Les Européens s'intéressaient aux femmes des Premières nations non seulement comme partenaires sexuelles mais aussi en raison de leurs habiletés de survie. Une telle femme, en raison des possibilités que lui offrait sa propre société, aidait beaucoup son nouvel époux. On l'appréciait comme interprète, négociatrice, commerçante, chasseuse et guide, et elle s'y connaissait en production d'aliments et de vêtements. Thandelthur, une femme Chipweyan, a emmené les 600 membres d'une bande Chipweyan pour commercer au fort en traversant le territoire ennemi des Cris. On a relevé ses habiletés de négociatrice politique, d'interprète et de guide (Bourgeault 1989; Van Kirk 1980). En fait, la région de la rivière Churchill a été ouverte à l'exploration par une femme non identifiée des Premières nations lorsqu'elle a emmené l'Aîné Henry Kelsey dans la région, en 1776 (Van Kirk 1980). Lady Calpo, une femme Chinook, a vu s'élever son statut et croître ses richesses en négociant de nouvelles relations commerciales entre les négociants de la Baie d'Hudson et son peuple (Van Kirk 1980). Les explorateurs et les guides d'expérience savaient qu'il serait désastreux de ne pas compter de femmes des Premières nations au sein d'une expédition de commerce ou d'exploration (Van Kirk 1980).

La femme des Premières nations avait les habiletés nécessaires pour survivre dans le nouveau monde. Elle connaissait les sources de nourriture et les médicaments. Comme chasseuse de petit gibier, elle était capable de nourrir sa nouvelle famille et sa collectivité. Sylvia Van Kirk (1980) a écrit au sujet d'un hiver où la femme de John Dugald Cameron a nourri tout le fort

grâce aux prises de ses collets. Les femmes des Premières nations nettoyaient et préparaient les peaux envoyées en Angleterre, et cousaient les canots. À l'usine de York, sur les rives de la Baie d'Hudson, les femmes fabriquaient 650 paires de mocassins durant l'été (Van Kirk 1980). Il est clair que les femmes des Premières Nations jouaient un rôle important au début de la période du commerce des fourrures. Malheureusement, leur rôle allait diminuer à mesure que s'accroîtrait celui des femmes Métis comme épouses des négociants. Les femmes Métis avaient des liens avec les deux collectivités; elles possédaient les connaissances et habiletés de leur mère et avaient une meilleure compréhension du monde de leur père. Toutefois, elles aussi allaient être remplacées, à mesure que les Européennes arriveraient dans les colonies.

Aujourd'hui

Le recensement du Canada de 2001 dénombrait 499 605 femmes Autochtones, dans une population de 976 305 (Statistique Canada 2001a)[5]. La population autochtone est jeune, plus du tiers de ses membres ayant 14 ans ou moins. Cependant, le deuxième segment de cette population à s'accroître rapidement est constitué des femmes de 65 ans et plus (Dion Stout et Kipling 1998). On a dit que les femmes autochtones sont les femmes les plus vulnérables au Canada, puisque leurs taux de violence, de suicide, de diabète et de toxicomanie sont plus élevés que chez n'importe quel autre groupe ethnique (Dion Stout et Kipling 1998; Saskatchewan Women's Secretariat 1999).

Depuis l'époque du commerce des fourrures, les femmes autochtones n'ont jamais cessé de perdre du terrain, leurs droits, leurs privilèges et leurs responsabilités leur étant progressivement retirés. Les prêtres et les missionnaires ont implanté le concept de la famille nucléaire européenne, qui suppose la présence d'un homme dominant et d'une femme asservie (Anderson 1991). La première *Loi sur les Indiens* excluait les femmes des gouvernements tribaux, n'accordant qu'aux hommes le droit de voter pour choisir leur chef et leur conseil. Jusqu'en 1951, les femmes des Premières nations ne pouvaient ni voter ni se faire élire au conseil de bande (CRPA 1996, vol. 4). La *Loi sur les Indiens* comportait de nombreuses dispositions à l'encontre des femmes, la plus opprimante voulant qu'une femme indienne perde son statut si elle épousait un non-Indien (CRPA 1996, vol. 4). Cette disposition a beaucoup favorisé la division et la misogynie au sein des collectivités des Premières nations. Ces pratiques ont fait en sorte que les femmes sont devenues soumises aux hommes sur les plans culturel, social et politique, dans leurs propres collectivités.

Récemment, les forces des femmes autochtones se sont ranimées. Les tendances actuelles en éducation, en emploi et dans les entreprises laissent supposer que d'importants progrès ont été faits dans ces domaines (Saskatchewan Women's Secretariat 1999). Par exemple, les femmes sont les plus nombreuses parmi les diplômés universitaires dans la province; 13,3 p. 100 des femmes autochtones ont suivi des cours universitaires contre 11,1 p. 100 des hommes autochtones (Saskatchewan Women's Secretariat 1999; Stout et Kipling 1998). Le taux de chômage est moins élevé chez les femmes autochtones que chez les hommes autochtones : 17,7 p. 100 contre 20,8 p. 100 (Saskatchewan Women's Secretariat 1999; Dion Stout et Kipling 1998). Bien que davantage de femmes autochtones soient des entrepreneures et des femmes d'affaires chevronnées, ce qui indique un progrès

considérable, elles sont encore loin d'avoir retrouvé les rôles influents et prestigieux qu'elles avaient dans les sociétés antérieures au contact.

Titre aborigène et droits ancestraux

> Je sens sous mes pieds le bruissement de l'or; nous avons un pays riche; c'est le Grand Esprit qui nous l'a donné; la terre sur laquelle nous nous trouvons est la propriété des Indiens et elle leur appartient (chef Yellow Quill dans Morris 1971).

Le droit des Autochtones évolue, s'appuyant sur les décisions antérieures et, dans certains cas, mettant de côté d'anciennes décisions fondées sur des attitudes paternalistes envers les Premières nations. Dans le présent document, nous nous intéressons à des domaines qui concernent la foresterie et le commerce : les fondements du droit des Autochtones, tels que la Proclamation royale (1763), les Accords de transfert des ressources naturelles, la *Loi sur les Indiens*, la Constitution canadienne, et les décisions importantes telles que l'arrêt *Delgamuukw* de 1997[6]. Nous mentionnons aussi d'autres décisions judiciaires qui se rapportent au présent projet.

Bon nombre de personnes ont considéré la Proclamation royale de 1763 comme la Grande Charte des droits autochtones pour les Premières nations. C'était la première reconnaissance du titre aborigène par la Couronne britannique, qui établissait le processus de cession de terres par les Premières nations. Par conséquent, les traités numérotés négociés entre 1870 et 1921 devaient régler pacifiquement le traitement des terres entre les Premières nations et le nouveau gouvernement du Canada (Frideres 1998).

Jusqu'au XVIII[e] siècle, les relations entre les Premières nations et les Européens étaient fondées sur une dépendance réciproque. Les Français et les Anglais avaient besoin de l'aide des Premières nations pour le commerce et les alliances militaires, et parce qu'elles connaissaient bien la vie dans ce nouvel environnement (Miller 1996; Frideres 1998). Après la chute du régime français, en 1760, les Anglais des colonies des futurs États-Unis ont commencé à s'intéresser à la terre et à la colonisation. Il y a des historiennes et des historiens qui soutiennent que la Proclamation royale de 1763 visait à apaiser les Premières nations à la suite du conflit entre le chef Pontiac et les négociants et les pionniers européens. Le chef Pontiac a dirigé une coalition de tribus dans l'Est du Canada et aux États-Unis pour arrêter l'établissement d'autres Européens sur les terres indiennes.

Quoi qu'il en soit, la Proclamation était un accord en vertu duquel les terres des Premières nations, ainsi que leur mode de vie, seraient protégés par la Couronne britannique.

Les Premières nations et le chef Yellow Quill, cité ci-dessus, savaient que leur mode de vie subissait des changements et ils ont cherché activement à négocier des compensations en échange de leurs terres. Ces personnes ont aussi compris le concept des sanctions commerciales. Déjà, en 1859, le conseil des Cris se réunissait sur les terres ancestrales, dans la vallée Qu'Appelle, en Saskatchewan, afin d'imposer une sanction commerciale aux nouveaux venus dans la région. Ils ont décrété que la viande séchée et le pemmican

ne devaient être fournis que par eux-mêmes, et que les étrangers n'auraient pas la permission de chasser (Carter 1990). En outre, la guerre de Michipicoten, comme on l'a appelée en 1849, a commencé parce que les Ojibways n'avaient pas reçu de compensation pour les activités minières sur leur territoire traditionnel. Cette escarmouche a mené à la signature du Traité Robinson, en 1850 (Miller 1989).

Pour les Premières nations, les traités supposaient une nouvelle façon de vivre, puisqu'elles devaient partager leurs terres avec les colons. Les traités précisaient les droits, y compris les droits fonciers, les droits de chasse, de pêche et de cueillette, ainsi que les droits particuliers en matière de langue, de culture et de religion, conférés par les régimes coutumiers du droit autochtone. Dans les temps modernes, cependant, le non-respect des conditions des traités a engendré une myriade de poursuites et de plaintes de la part de Premières nations qui cherchaient à réaffirmer ces droits et à acquérir les terres qu'on leur avait promises aux termes des traités.

Lorsque le Canada est devenu un pays, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, maintenant appelé *Loi constitutionnelle de 1867*[7], comprenait l'article 91.24, qui accordait la compétence exclusive au gouvernement fédéral pour « les Indiens et les terres réservées pour les Indiens ». Cette disposition a mené à l'élaboration de la *Loi sur les Indiens*, à la création du ministère des Affaires indiennes et à l'adoption des dispositions législatives qui ont suivi concernant les Premières nations ou les Indiens. Par exemple, les droits de chasse et de pêche et les droits issus de traités sont inclus dans l'Accord de transfert des ressources naturelles de 1930. La disposition protège les droits de pêche et de chasse des membres des Premières nations, et permet que les découvertes de minerais et de métaux faites sur le territoire des réserves dans les provinces des Prairies demeurent de compétence fédérale (Woodward 1993).

La loi canadienne ne précise pas si les droits ancestraux comprennent des droits miniers. Certaines personnes soutiennent que, si l'on se fonde sur l'affaire *St. Catherine's Milling*, selon laquelle les droits des Autochtones ne sont que des droits « d'usufruit », ou d'utilisation de la terre, ces droits ne comprennent pas les droits miniers. L'affaire *St. Catherine's Milling* est une affaire ancienne, qui peut ou non être encore valable dans la discussion sur le titre aborigène. Dans cette affaire, on a examiné la nature du titre aborigène avant sa cession. Avant la signature du traité, s'agissait-il d'un libre accès total semblable à la propriété privée ou était-ce autre chose? Le tribunal a jugé que la terre ne donnait qu'« un droit personnel et d'usufruit, selon la bonne volonté du souverain ». Selon l'argumentation contraire, les Premières nations possédaient la pleine jouissance de leurs terres, comme le permet la possession (Woodward 1993).

On n'a pas accordé beaucoup d'attention au commerce ou aux ressources dans les premières dispositions de la *Loi sur les Indiens*, sauf en ce qui a trait au régime des permis. En 1880, des agriculteurs non indiens se sont plaints de la concurrence des agriculteurs indiens relativement aux produits agricoles (CRPA 1996, vol. 1). En réponse aux plaintes, le ministère des Affaires indiennes a interdit la vente individuelle de produits agricoles par un Indien sans que ce dernier ait un permis octroyé par l'« agent des sauvages ». On a invoqué comme raison officielle que les agriculteurs indiens avaient besoin de protection contre les

marchands escrocs, et que les Indiens ne devaient pas évoluer trop rapidement vers un « état développé ». Cela, conjugué au système des laissez-passer, a sérieusement entravé l'accessibilité des Premières nations au marché. Le gouvernement fédéral a instauré le système des laissez-passer pour freiner les activités hors réserve des Indiens, en particulier dans les provinces des Prairies. Les aînés du sud de la Saskatchewan se souviennent de l'humiliation et de la frustration que leurs parents et eux-mêmes ont ressenties en demandant un laissez-passer à un « agent des sauvages » récalcitrant. Le traitement d'une personne indienne trouvée hors de la réserve sans laissez-passer pouvait aller jusqu'à des accusations pour vagabondage en vertu du *Code criminel* et de la *Loi sur les Indiens*. L'« agent des sauvages » pouvait aussi retenir les rations ou les prestations pour inobservation de la loi (CRPA 1996, vol. 1). Bien qu'il y ait des historiennes et des historiens qui ont affirmé que le système des laissez-passer n'a jamais eu force de loi, celui-ci est demeuré une méthode de contrôle efficace utilisée par les « agents des sauvages » et par le ministère des Affaires indiennes jusqu'à une période aussi récente que les années 40 et même 50 (Carter 1990; Carrier 2002; Deiter c.1970).

La dernière disposition de la *Loi sur les Indiens* à avoir eu des répercussions sur le commerce a été adoptée en 1927. En vertu de cette disposition, les membres des Premières nations n'avaient pas le droit d'embaucher des avocats ni de recueillir des fonds pour des revendications territoriales contre la Couronne. Cette disposition n'a pas été abrogée avant 1951. La disposition sur les permis est encore en vigueur dans la *Loi sur les Indiens* actuelle, bien qu'on l'invoque rarement. En fait, en 1949, la disposition a été élargie pour englober le commerce des fourrures (CRPA 1996). Certains articles de la *Loi sur les Indiens* [8] actuelle permettent au conseil de bande de disposer de sable, d'argile et de gravier sans cession officielle (Woodward 1993). L'article 57 de la *Loi sur les Indiens* et la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* accordent au gouvernement fédéral le pouvoir d'adopter des règlements concernant l'aliénation de ces ressources. Les dispositions sur le bois d'oeuvre qui ne s'appliquent qu'aux terres et aux ressources situées dans les réserves y sont aussi expliquées.

La *Loi constitutionnelle de 1982* et la *Proclamation de 1983 modifiant la Constitution* ont reconnu et confirmé les droits ancestraux et les droits issus des traités au Canada. Divers tribunaux ont reconnu que les droits, privilèges et intérêts des Premières nations dépassent toute reconnaissance législative. En 1997, la Cour suprême du Canada, dans la décision *Delgamuukw*, a reconnu le titre aborigène comme étant le droit de propriété collectif possédé par les Autochtones sur leurs territoires traditionnels. Cette décision a établi essentiellement une nouvelle jurisprudence en matière de droit autochtone, écartant les anciens critères des décisions antérieures, considérés comme paternalistes et ethnocentriques. Le juge en chef Lamer a écrit :

> Le titre aborigène est un droit foncier et, en tant que tel, il est quelque chose de plus que le droit d'exercer certaines activités précises, qui peuvent elles-mêmes être des droits ancestraux. Il confère plutôt le droit d'utiliser des terres pour y exercer différentes activités qui ne doivent pas nécessairement toutes être des aspects de coutumes, pratiques et traditions faisant partie intégrante des cultures distinctives des sociétés autochtones. Ces activités ne constituent

> pas le droit en soi; elles sont plutôt des parasites du titre sous-jacent. Toutefois, ces différents usages sont subordonnés à la restriction suivante : ils ne doivent pas être incompatibles avec la nature de l'attachement qu'a le groupe concerné pour le territoire visé et qui constitue le fondement de son titre aborigène sur ce territoire. Cette limite intrinsèque, qui sera expliquée plus longuement ci-après, découle du fait que le titre aborigène est défini comme un droit foncier sui generis, et elle est un aspect qui différencie le titre aborigène du fief simple (par. 111).

Ce droit foncier ne va pas dans le sens des décisions judiciaires antérieures qui ont composé les éléments nécessaires pour statuer sur le titre aborigène ou les droits autochtones. Par exemple, dans les décisions *Baker Lake* et *Sparrow*, les Inuits et les Indiens présentaient des revendications relatives au titre aborigène et aux droits ancestraux, mais ils devaient prouver qu'ils constituaient une société organisée et que le droit ancestral en cause était une partie intégrante de leur mode de vie[9]. La décision *Delgamuukw* a éliminé ces exigences envers les Premières nations parce que les tribunaux trouvaient que ces critères étaient inutiles et empreints de condescendance à l'égard des Premières nations.

Delgamuukw a aussi traité de l'extinction du titre aborigène et des droits autochtones. La Cour suprême du Canada a reconnu que les droits des autochtones sont protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, mais que les lois fédérales et provinciales peuvent porter atteinte à ces droits; cependant, ces atteintes doivent satisfaire au critère de justification. Le juge Lamer a indiqué trois volets à analyser pour la justification et l'extinction du titre aborigène.

- « L'atteinte au droit ancestral visé doit se rapporter à la poursuite d'un objectif législatif impérieux et réel » (par. 161). L'exemple donné pour cet objectif législatif était la conservation des ressources halieutiques; cependant, cet exemple ne satisferait pas au critère de justification si la loi avait pour but de protéger la pêche sportive.

- « Il y a toujours obligation de consultation » (par. 168). Le degré de consultation dépend de la nature du droit autochtone. Le juge Lamer a laissé entendre qu'en ce qui concerne les règlements provinciaux relatifs aux droits de chasse et de pêche sur les terres autochtones, cette consultation pourrait signifier, en réalité, le consentement.

- « Le pouvoir d'éteindre ce titre appartient au gouvernement fédéral » (par. 180). Aux termes de l'article 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de la Proclamation royale de 1763, seule la Couronne fédérale peut éteindre un titre aborigène et cela ne peut être fait qu'en vertu d'une intention « claire et expresse ». Le juge Lamer trouve que la norme est élevée. « Le problème que je vois est que les seules règles de droit capables d'exprimer une intention suffisamment claire et expresse d'éteindre des droits ancestraux seraient des règles de droit ayant trait aux Indiens et aux terres indiennes ».

Dans les régions du Canada où aucun traité ni accord sur des revendications territoriales n'a été signé et où n'est survenue aucune cession autochtone, la question du titre aborigène des terres et ressources n'a pas été réglée. Cette question a entraîné beaucoup de confusion et de conflits en Colombie-Britannique (Isaac 1999)[10]. Un arrêt marquant de la Cour d'appel de la Colombie-

Britannique,[11] en 2002, exige que la société forestière Weyerhaeuser consulte de bonne foi la Nation haida, sur les Îles de la Reine-Charlotte, où l'on a pendant longtemps érigé des barricades contre l'exploitation forestière. Weyerhaeuser a cependant interjeté appel devant la Cour suprême du Canada.

Les répercussions du libre-échange sur les femmes et les Autochtones

Le mouvement en faveur de la libéralisation du commerce a déjà des effets néfastes sur les Canadiennes (Morris 2000; Williams 2001; Stienstra 1999). Les groupes de femmes et les universitaires féministes font remarquer que les politiques commerciales n'ont pas le même effet sur les femmes que sur les hommes et qu'elles ont influé sur les programmes sociaux canadiens, dont les femmes dépendent davantage que les hommes. Les efforts déployés par les femmes pour influer sur le programme commercial dans l'optique de l'égalité entre les sexes ont donné des résultats variés (Hassanali 2000).

Au sein des groupes et des collectivités autochtones du Canada, le virage en faveur du libre-échange qui s'est produit au cours des deux dernières décennies a suscité diverses réactions. Pour certaines personnes, ce processus représente les dernières étapes de la colonisation des peuples autochtones qui a débuté il y a 500 ans. Dans leur optique, leurs terres et leurs ressources sont depuis longtemps soumises aux aléas du commerce, sous couvert de colonisation, d'extraction des ressources et d'édification de la nation canadienne. Certaines Premières nations, telles que les Mohawks, pourraient profiter du libre-échange si les accords futurs tenaient compte des droits des Autochtones et de leurs intérêts collectifs (Apikan 1999). Plus récemment, des groupes comme l'Assemblée des Premières nations (APN) ont dénoncé les accords commerciaux contemporains tels que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ). L'APN a fait valoir que le soutien fédéral aux populations indiennes pourrait être considéré comme une subvention et que les ressources naturelles en question devaient demeurer aux mains des Indiens aux termes des traités ou des revendications territoriales non résolues (*Saskatchewan Indian* 1987). Toutefois, les préoccupations des peuples autochtones ont généralement été mises de côté lorsque le débat sur le libre-échange a débuté. La résistance de la population au libre-échange portait surtout sur les droits dans le domaine du travail et les compressions des dépenses sociales – la relation entre le marché et l'État. On a moins entendu parler de la restructuration des relations foncières et des revendications territoriales, qui sont des questions capitales pour les peuples autochtones (Simmons 1999).

Sur la scène internationale, les peuples autochtones sont aux premières lignes de la mondialisation et du libre-échange parce qu'ils ont tendance à habiter les régions vierges, où abondent les ressources – forêts, minéraux, eau et diversité génétique – qu'on cherche à exploiter et à vendre (FIM 2003a). En outre, les Premières nations ont un attachement global et spirituel à la terre et aux ressources, et elles craignent que les accords commerciaux actuels et futurs accroissent la destruction de l'environnement, violent les droits territoriaux et les droits relatifs aux ressources et minent l'autodétermination. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) ainsi que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont eu des effets graves et disproportionnés, sur les plans environnemental et socioéconomique, sur les 33 millions d'Autochtones des Amériques (Sommet des peuples autochtones 2001b). On se

souviendra du soulèvement zapatiste, au Chiapas, de milliers de pauvres agriculteurs autochtones, appelés *campesinos*, le jour même de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA. Les Zapatistes ont qualifié l'ALÉNA de « peine de mort » pour les *campesinos* et, dans les deux années qui ont suivi, deux millions d'entre eux ont été évincés de leurs terres parce qu'ils ne pouvaient concurrencer les industries agricoles des États-Unis (Dillon 2001). Dans l'État du Chihuahua, les chefs autochtones et d'autres personnes ont déposé des centaines de plaintes civiles pour protester contre la coupe à blanc et d'autres pratiques de foresterie non durables sur les terres traditionnelles (CNACE 2002).

Une telle résistance est de plus en plus courante partout dans les Amériques, où des milliers d'Autochtones subissent les effets néfastes des efforts déployés pour ouvrir les terres traditionnelles et en extraire les ressources. Une coalition de 13 organisations non gouvernementales (ONG), qui recense actuellement des exemples précis, n'a pu faire tenir tous les cas sur une grande mappemonde (FIM 2003b). La coalition cite 17 exemples au Canada des effets sur les collectivités autochtones de l'extraction minière, de l'hydroélectricité, de la coupe forestière et de la destruction de l'environnement. Selon la Conférence de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), un forum de 21 pays côtiers de l'océan Pacifique, il existe plusieurs « régions éloignées » riches en ressources où l'extraction minière, l'exploitation forestière et le développement hydroélectrique menacent la base territoriale des peuples autochtones. Les peuples autochtones du Chili, des Philippines, de la Papouasie Nouvelle-Guinée et de l'Indonésie ont été évincés des régions riches en ressources, parfois par la force militaire. L'Australie, le Canada et la Thaïlande sont d'autres zones de préoccupation, où de relativement vastes régions sont occupées par des majorités autochtones qui n'ont pas la pleine maîtrise juridique de leurs territoires (Native Law Centre 1997).

Les accords commerciaux à venir ont déjà donné l'alerte, suscitant de nouvelles résistances et de nouvelles interventions. Par exemple, la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), lorsqu'elle fera l'objet d'un accord, constituera le plus vaste territoire de libre-échange de l'histoire, englobant 34 pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. La ZLEA, en accordant aux investisseurs étrangers un accès aux terres autochtones, est considérée comme une attaque directe contre les progrès faits par les peuples autochtones dans les démarches visant à protéger leurs ressources et leurs collectivités et à assurer leur survie culturelle (Coon Come 2001; Interior Alliance of B.C. et Le Conseil des Canadiens 2001; Le Conseil des Canadiens 2002). Une préoccupation particulière, soulevée par les Autochtones de la Colombie-Britannique et d'autres personnes, est la menace qui plane sur les approvisionnements en eau du Canada. La ZLEA accroîtrait les pressions en faveur de la vente et de l'exportation d'eau, particulièrement aux États-Unis (Interior Alliance of B.C. et le Conseil des Canadiens 2001; Barlow 2001). À l'échelle mondiale, la résistance des Autochtones à l'OMC a atteint un point culminant en septembre 2003 à Cancun, au Mexique, à l'occasion de la cinquième réunion ministérielle de l'OMC. Durant ces pourparlers avortés, 10 000 Autochtones ont protesté et ont publié la Déclaration internationale de Cancun des peuples autochtones (FIM 2003a). Un manifestant, un paysan coréen, s'est suicidé en s'immolant par le feu à l'extérieur des lieux de la réunion (Los Angeles Independent Media Center 2003).

Historiquement, les peuples autochtones du Canada ont été tenus à l'écart de l'attribution des ressources naturelles, par exemple dans le cas du peuplement agricole, de l'exploitation forestière et de l'extraction minière. À mesure que l'industrie a gagné l'arrière-pays, de plus en plus de terres autochtones traditionnelles ont été aliénées. Ce n'est qu'occasionnellement que les négociations débouchent sur des accords de cogestion des ressources avec les conseils tribaux et avec les chefs et les conseils des Premières nations, ou sur des accords contemporains portant sur les revendications territoriales tels que la Convention de la Baie James et du Nord québécois et l'Entente définitive des Nisga'as.

Le plus souvent, les efforts déployés par les peuples autochtones pour exercer leur emprise sur leurs terres et leurs ressources ont engendré de longues négociations, des poursuites, des manifestations et de la violence. Cela comprend les confrontations militaires comme celle qui a eu lieu à Oka, l'occupation du parc provincial de Stoney Point, en Ontario, au cours de laquelle le manifestant Dudley George a été tué par la police, et une confrontation au lac Gustafasen, en Colombie-Britannique, qui a suscité une vague de barrages routiers partout dans la province. Certains aménagements proposés auraient gravement violé des espaces sacrés, tels que le cimetière de Kanesatake, à Oka, où l'on voulait construire un parcours de golf. Des collectivités telles que les Cris de la Baie James et les Algonquins du lac Barrière, en Ontario, se battent depuis longtemps pour contrôler les ressources naturelles prélevées sur leurs terres ancestrales aux fins d'exportation, souvent vers les États-Unis, et en recevoir les bénéfices. Comme l'a affirmé le chef Stuart Phillip, président de l'Union of British Columbia Indian Chiefs, au Comité permanent sur la ZLEA et l'OMC :

> Plus d'argent quitte nos territoires dans un chargement de billots, récolté sans notre consentement, que n'en reçoit en une année une famille de quatre personnes qui vit de l'aide sociale. On achemine vers des marchés étrangers des chargements de bois, de l'hydroélectricité produite grâce aux barrages érigés sur les rivières et les lacs, des tonnes de saumon et d'autres ressources marines. À titre de peuples autochtones, nous sommes les premiers propriétaires des terres et des ressources, mais on ne s'en douterait jamais à voir la pauvreté dans laquelle vit notre population (1999). [*Traduction*]

Les mesures de protection des peuples autochtones dans les accords commerciaux sont fragmentaires et ponctuelles, et n'imposent aucune obligation aux gouvernements de défendre les intérêts des Autochtones. Par exemple, l'ALÉNA comporte une réserve qui reconnaît, du moins jusqu'à un certain point, certains droits autochtones et qui prévoit leur traitement favorable. L'annexe 2 de l'accord précise ce qui suit : « Le Canada se réserve le droit d'adopter ou de maintenir toute mesure visant à refuser aux investisseurs d'une autre Partie et à leurs investissements, ou aux fournisseurs de services d'une autre Partie, tous droits ou toutes préférences accordés aux Autochtones ».

On trouve une réserve semblable à l'intention des peuples autochtones dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), le premier ensemble de règles multilatérales négocié dans le cadre de l'OMC, lequel régit le commerce international des services.

La non-reconnaissance des droits autochtones dans les accords commerciaux témoigne du fait que les gouvernements ont toujours évité d'aborder directement et ouvertement les questions autochtones (Estey Centre 2001). Il a été souligné que le titre aborigène et les droits autochtones, qu'ils soient fondés sur le droit constitutionnel ou sur la jurisprudence, sont impossibles à concilier avec les principes de libéralisation du commerce, tels que le traitement national et le traitement de la nation la plus favorisée (Shrybman 2002: 62). À vrai dire, la vision du monde, les valeurs et les droits inhérents des Autochtones s'intègrent mal au cadre du libre-échange international qui considère le monde naturel – la terre et les ressources – uniquement comme des produits à récolter et à exploiter. L'expérience et la situation des peuples autochtones au Canada sont bien représentées par cette image d'une clôture, formulée par une populaire commentatrice anti-mondialisation, qui empêche les personnes d'avoir accès aux ressources, aux terres et à l'eau, qui entrave leur liberté de mouvement et qui étouffe leur dissension politique (Klein 2002).

Savoir écologique traditionnel

Parallèlement à la signature des accords commerciaux internationaux, on voit apparaître un ensemble de mesures de protection internationales et de protection de l'information concernant le savoir écologique traditionnel (SÉT), aussi appelé connaissances techniques indigènes (CTI).

Dans le cas des peuples autochtones, le SÉT est holistique et ne peut être distingué des personnes. Il diffère du savoir scientifique occidental dans la mesure où il est impossible d'en saisir ou d'en compartimenter un élément unique (Roberts 1996). Le Dene Cultural Institute définit le SÉT comme suit :

> Le savoir écologique traditionnel est un ensemble de connaissances et de croyances transmises par la tradition orale et l'observation sur place. Il comprend un système de classification, un ensemble d'observations empiriques au sujet de l'environnement local, et un système d'autogestion qui régit l'utilisation des ressources. Les dimensions écologiques sont étroitement liées aux dimensions sociales et spirituelles du système de connaissances. La quantité et la qualité du SÉT varient d'un membre de la collectivité à l'autre, en fonction du sexe, de l'âge, du rang social, de la capacité intellectuelle et de la profession (chasseur, chef spirituel, guérisseur, etc.) Ayant ses racines fermement ancrées dans le passé, le SÉT est à la fois cumulatif et dynamique, s'appuyant sur l'expérience des générations antérieures et s'adaptant aux nouveaux changements technologiques et socioéconomiques contemporains (cité dans ACDI 1999). [*Traduction*]

L'article 8 de la Convention sur la diversité biologique, conclue à l'occasion du Sommet de la Terre de 1993, à Rio de Janeiro, au Brésil, a reconnu l'importance du SÉT en ce qui concerne le développement durable. Il engage chaque pays qui a ratifié la convention, dont le Canada, à agir comme suit :

> Sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant

> un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques[12].

Cette convention, conjuguée aux manifestations des peuples autochtones concernant les terres et l'environnement, incite les entreprises et les gouvernements à faire participer de manière plus efficace les Autochtones aux décisions concernant l'environnement et les ressources naturelles. Le SÉT a été inscrit dans certains accords environnementaux, tels que la conférence sur l'état des Grands Lacs de 2002, qui portait sur la lutte contre la pollution et qui réunissait les gouvernements et 63 Premières nations dont les territoires se situent dans la région des Grands Lacs. On a toutefois fait remarquer que les accords commerciaux, l'adoucissement des lois nationales en matière d'environnement et la mondialisation des marchés financiers ont tourné en dérision le Sommet de Rio. Par exemple, la mondialisation de l'industrie forestière au cours des années 90 a fortement accéléré l'exploitation forestière partout au monde (Menotti 1998). Au Canada, les avancées du libre-échange mondial ont exercé d'énormes pressions pour l'exploitation des forêts côtières tempérées de la Colombie-Britannique, parmi les plus importantes au monde (Menotti 1998).

Les aspects du SÉT propres à chacun des sexes sont complexes, profonds et encore méconnus. Des auteures telles que Vandana Shiva ont soutenu que la biologie des femmes leur conférait une relation « particulière » avec la nature. D'autres ont préconisé une étude plus systématique du rôle de chacun des sexes et des questions de propriété et de prise en charge des ressources et des terres, bien que cela se produise souvent dans le contexte de sociétés agricoles sédentaires (Agarwal 1994). Toutefois, en ce qui a trait aux collectivités autochtones, tant les femmes que les hommes sont considérés comme des intendants de la terre qui jouent des rôles et entretiennent des relations propres à leur sexe en regard des diverses dimensions du monde naturel. Au Canada, ces facteurs varient tellement au fil du temps et d'une tribu à l'autre, qu'il est difficile de généraliser. Une chose certaine, peut-être, comme les témoignages des femmes de cette étude l'illustreront, c'est que le travail des femmes, qui s'inspire du savoir autochtone – la cueillette des plantes comestibles et médicinales et l'éducation des enfants – est à peu près complètement occulté dans le monde de l'exploitation forestière et du commerce international.

Libre-échange et exploitation forestière dans les collectivités autochtones

Sur la scène mondiale, le Canada est un géant forestier. Ses 253 millions d'hectares de terres boisées représentent le dixième de toutes les forêts du monde. Partout au pays, ces forêts sont une force économique majeure, représentant plus de 11 p. 100 du produit intérieur brut et fournissant 850 000 emplois directs et indirects. Quelque trois cents collectivités dépendent de l'industrie forestière (ANFA et FIM 2000). Le Canada est l'un des plus grands exportateurs de produits forestiers au monde et dépend fortement de son plus gros client, les États-Unis.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'Accord Canada-É.-U. sur le bois d'oeuvre résineux ont considérablement accru les échanges de produits du bois entre les deux pays au cours des 15 dernières années. Les droits de douanes sur les produits du bois, qui étaient déjà faibles entre les deux pays, ont été éliminés graduellement avec la signature de l'ALÉ en 1989. L'ALÉNA a eu peu d'effets sur le commerce des produits du bois, qui sont plus sensibles à la croissance économique, aux taux de change et aux fluctuations des prix des marchandises (Kosco 1999).

De 1993 à 1998, la vigueur de la croissance de l'économie américaine et la faiblesse du dollar canadien ainsi que la croissance rapide du marché de l'habitation aux États-Unis ont alimenté un dynamique commerce des produits du bois, dont la valeur s'élevait à des milliards de dollars. La part du Canada des importations de bois aux États-Unis a grimpé de 55 p. 100 pour atteindre 9,7 milliards de dollars, soit beaucoup plus que le 1,5 milliard de dollars dépensé par le Canada pour importer des produits du bois des États-Unis. Le bois canadien représente 73 p. 100 du bois importé aux États-Unis (Kosco 1999).

Les exportations de produits forestiers de la Colombie-Britannique ont atteint, en 2001, une valeur de 14,5 millions de dollars, ce qui représentait 46 p. 100 du total des exportations provinciales et 8 p. 100 des exportations mondiales de produits forestiers. La province dépend lourdement du marché du bois des États-Unis, 65 p. 100 de ses exportations y étant destinées (Colombie-Britannique 2002). En Colombie-Britannique, 93 p. 100 des forêts sont désignées comme terres publiques et sont assujetties à un régime foncier – baux, licences et permis – permettant d'exploiter des ressources telles que le bois d'oeuvre[13]. Une poignée de grandes sociétés forestières contrôlent la très grande majorité des terres de la Colombie-Britannique, depuis les premières étapes de la planification jusqu'à la coupe du bois, sa transformation[14] et son exportation. En 2001, le secteur forestier de la Colombie-Britannique employait 91 000 personnes dans la coupe du bois, la fabrication de produits du bois, la fabrication de pâtes et papiers et les services forestiers. À elle seule, l'industrie de l'exploitation forestière emploie 35 000 personnes dans la province (BC Stats 2002). Quatre-vingt-dix pour cent de l'exploitation forestière de la Colombie-Britannique se fait sur des terres qui sont aussi des terres ancestrales des Autochtones (Sadik 2000).

Le secteur forestier de la Saskatchewan, beaucoup plus petit, a connu une très forte croissance au cours de la dernière décennie. En 2000, les exportations de bois d'oeuvre ont rapporté 126 millions de dollars, comparativement à seulement 16 millions de dollars en 1990. Le bois de sciage, dont la valeur atteignait à peine 57 millions de dollars en 1985, a rapporté 235 millions de dollars en 2000 (Saskatchewan Bureau of Statistics 2002).

Outre leur importance commerciale, les forêts du Canada sont le lieu de résidence traditionnel de 80 p. 100 des Premières nations du pays; elles ont façonné leurs aspirations et leurs dépendances culturelles, spirituelles et socioéconomiques durant des siècles. Plus de la moitié des vastes superficies forestières intactes du Canada – celles qui ne sont pas perturbées par des activités humaines à grande échelle telles que l'agriculture, l'exploitation forestière, l'extraction minière, les pipelines et les lignes de transport d'électricité – sont situées dans des zones de traités historiques. Les plus récents règlements des revendications foncières touchent environ le quart des paysages forestiers intacts du Canada (Lee *et al.* 2003).

Les membres des Premières nations dépendaient des arbres – du bois pour s'abriter, du bois de chauffage, de l'écorce et d'autres parties des arbres pour des médicaments – pour leur survie même. Toutefois, ils reconnaissaient l'intégrité de l'écosystème forestier et valorisaient ses dimensions culturelles et spirituelles, ainsi que la faune, le poisson, le bois, les plantes et l'eau de la forêt (Thompson et Webb 1994). Les aînés de la Première nation Neskonlith décrivent comment les forêts des montagnes sont au coeur de leur vie comme peuple autochtone.

> Les montagnes, pures et intactes, sont essentielles à la survie de tous les peuples. Les écosystèmes de montagne répondent à nos besoins physiques, culturels et spirituels, en tant que peuple indien, depuis le début des temps. Nous chassons et pêchons dans les montagnes et cueillons des racines, des baies, des noix, des lichens et d'autres plantes comestibles. Les montagnes sont notre abri et notre protection. Les conifères et les feuillus nous servent à construire des maisons d'hiver et d'été ainsi que des abris temporaires. C'est dans les montagnes qu'on trouve les médicaments les plus puissants. La source de toute l'eau se trouve dans les montagnes. Les montagnes sont pour nous le lieu le plus spirituel. Les jeunes femmes et les jeunes hommes en formation passaient jusqu'à une année dans les montagnes à s'adonner à la méditation et à des quêtes spirituelles (Société pour les peuples menacés *et al.* 2002). [*Traduction*]

Bien qu'ils soient intimement liés aux forêts, les peuples autochtones ont généralement été tenus à l'écart de l'industrie forestière en raison des coûts de démarrage élevés et de la réglementation gouvernementale[15] qui ont favorisé la grande industrie au détriment des entreprises autochtones (ANFA 1993). Les emplois forestiers exigent une scolarité et une formation considérables, auxquelles n'ont généralement pas accès les Autochtones. Par exemple, dans les 14 collectivités Nuu-chah-nulth de l'île de Vancouver, les membres de la bande n'ont que de 10 à 15 années-personnes d'emplois saisonniers dans l'industrie forestière et, dans certaines collectivités, une seule personne travaille à temps plein en foresterie. On a créé quelques entreprises dérivées pour remettre en état les cours d'eau et les forêts endommagées par des travaux forestiers antérieurs et la construction de routes (Conseil tribal des Nuu-chah-nulth 2003).

Partout au Canada, le nombre de coentreprises forestières réunissant les Premières nations et l'industrie s'accroît; près de 50 partenariats comportent des coentreprises, des dispositions commerciales coopératives, la sous-traitance de services forestiers, des partenariats socioéconomiques et la planification de la gestion forestière (ANFA et FIM 2000). Plus du tiers se trouvent en Colombie-Britannique, bien qu'on ne sache trop comment les Premières nations profitent exactement de ces entreprises et quelles sont les modalités. Par exemple, après des années de négociation, la population des Nuu-chah-nulth de l'île de Vancouver contrôle directement, ou par l'entremise de partenariats, quelques accords de licences pour de petites quantités de bois, soit de 20 000 à 40 000 mètres cubes par année. Le Conseil tribal des Nuu-chah-nulth continue d'insister auprès du gouvernement de la C.-B. et de l'industrie forestière pour obtenir des baux plus importants, une plus grande participation de sa collectivité aux décisions en matière de foresterie, une exploitation forestière durable, respectueuse de

l'environnement et fondée sur les pratiques traditionnelles et, éventuellement, des coentreprises avec des sociétés d'exploitation forestière (Conseil tribal des Nuu-chah-nulth 2003)[16]. Aux termes de l'Entente définitive des Nisga'as, la nation Nisga'as assumera la pleine maîtrise de ses ressources forestières en 2005. Les activités forestières actuelles sur les terres des Nisga'as emploient 30 personnes et ont rapporté 445 000 $ à la Première nation (CTCB 2003). Les critiques soutiennent que cela ne représente qu'une minuscule portion de l'industrie.

À l'autre extrémité, l'opposition de nombreuses Premières nations de la Colombie-Britannique à l'exploitation forestière s'appuie sur deux questions apparentées : des pratiques forestières non respectueuses de l'environnement et la non-reconnaissance du titre aborigène, ce qui signifie que les Premières nations ne reçoivent rien en retour du bois coupé sur leurs territoires traditionnels. Cette situation a déclenché une foule de différends, qui ont engendré une action directe et un lobbying international. Une liste partielle des 13 poursuites liées à la foresterie, aux barrages routiers et aux confrontations armées au Canada au cours des années 90 permet d'en dénombrer cinq en Colombie-Britannique et une en Saskatchewan (ANFA et FIM 2000). Certaines des manifestations ont été appuyées à la fois par des groupes autochtones et des groupes écologiques. Les protestations suscitées par la coupe à blanc des anciennes forêts humides côtières de la baie Clayoquot, en 1993, ont débouché sur le procès et la condamnation de 932 personnes – la plus importante poursuite criminelle de manifestants pacifiques de l'histoire du Canada (Sierra Legal Defence Fund et Forest Watch of B.C. 2002). La Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a conclu que bien que la foresterie durable offre de grandes possibilités d'accroissement de l'autonomie des peuples autochtones[17], des pratiques forestières malsaines pourraient porter gravement atteinte aux activités de pêche, de chasse et de piégeage des Premières nations. Un trappeur autochtone de l'Ontario explique éloquemment comment les coupes à blanc affectent la chasse et le piégeage.

> Une fois que tous les arbres d'une zone ont été coupés, tous les animaux s'en vont et cette zone ne sert plus à rien pour la chasse ou le piégeage. Il faut de nombreuses années avant que les animaux reviennent. Il reste très peu de secteurs de mon territoire de piégeage où la foresterie n'a pas fait fuir la plupart des animaux. Ce problème s'est récemment aggravé puisque les sociétés forestières ont commencé à épandre des herbicides après la récolte afin de tuer les feuillus [et donc de permettre aux conifères replantés de prospérer]. Ainsi, les saules, les peupliers et les autres arbres à croissance rapide ne peuvent repousser. Ce sont les arbres dont s'alimentent l'orignal et le castor. Étant donné que l'épandage d'herbicides empêche la croissance de ces arbres, les animaux qui les consomment ne se rétablissent pas dans ces régions. Par conséquent, il peut s'écouler de 20 à 30 ans avant que les animaux ne reviennent dans les zones où le bois a été coupé (INET 2003). [*Traduction*]

Au Québec, 60 p. 100 du bois de résineux de la province vient des forêts situées dans le territoire cri; l'exploitation forestière touche 4 000 chasseurs de subsistance cris (FIM 2003). Toutefois, dans leur gestion des terres et des ressources, les sociétés forestières n'utilisent pas l'approche écosystémique autochtone, malgré les revendications des groupes autochtones et écologiques. Ces groupes soutiennent qu'une telle approche, qui s'inspire du savoir

traditionnel des aînés et qui utilise toutes les parties de l'arbre, préservera l'intégrité de la forêt et la diversité biologique.

On considère qu'une foresterie qui ne respecte pas le titre aborigène et les droits conférés par les traités et qui ne leur fait aucune place n'est pas durable (ANFA 1995). Toutefois, la question du règlement des droits autochtones a ralenti la circulation des produits forestiers entre le Canada et les États-Unis. Pour la première fois, les droits autochtones ont été soulevés dans un différend commercial, lequel a incité les États-Unis, en 2002, à imposer des droits compensatoires et antidumping, de 29 p. 100 en moyenne, sur les importations de bois d'oeuvre canadien. Les groupes autochtones du Canada ont soutenu, dans des mémoires au département du commerce des États-Unis et, par la suite, à l'OMC, que les gouvernements du Canada, du Québec et de la Colombie-Britannique n'avaient pas respecté les droits des Premières nations dans l'administration de leurs programmes forestiers. Un groupe spécial de l'OMC a accepté un mémoire d'*amicus curiae* (intervenants désintéressés) du Grand conseil des Cris du Québec et de l'Interior Alliance de la Colombie-Britannique[18], qui soutiennent que les sociétés forestières jouissent d'une forme de subvention lorsqu'elles violent les obligations des traités, ne respectent pas le titre aborigène et effectuent des coupes à blanc sur les terres autochtones. Les groupes soutiennent que pendant que la Colombie-Britannique s'oppose aux revendications territoriales autochtones devant les tribunaux, la province permet à des pratiques qui détruisent les ressources, telles que la coupe à blanc, de se poursuivre au profit des sociétés forestières qui récoltent du bois d'oeuvre sous-évalué. En effet, la non-reconnaissance du titre aborigène constitue une subvention en vertu du droit international (INET 2003).

En Saskatchewan, le gouvernement provincial a élaboré une stratégie nordique qui fait beaucoup de place à l'industrie forestière (Saskatchewan 2002). La stratégie comporte un partenariat entre le gouvernement, les Premières nations et les collectivités métisses, les municipalités et les entreprises. Douze initiatives devraient créer 10 000 emplois pour la province. On affectera de l'argent frais à la construction de nouvelles scieries et à l'agrandissement de scieries existantes. Par exemple, les Premières nations de La Ronge et de Montreal Lake et la Première nation Peter Ballantyne, de concert avec le géant multinational Weyerhaeuser, construisent une scierie de 22 millions de dollars à Prince Albert. On estime que ces activités créeront 3 322 emplois directs et 6 644 emplois indirects; elles représentent des immobilisations de 851 millions de dollars par le secteur privé (Saskatchewan 2002).

Certaines Premières nations et certains conseils tribaux de la Saskatchewan, tels que le Conseil tribal de Prince Albert et le Conseil tribal de Meadow Lake (MLTC), ont conclu des accords de cogestion et de partenariat pour la gestion des ressources forestières. Le MLTC réunit neuf Premières nations y compris quatre nations dénées (Birch Narrows, Buffalo River, Clearwater River, English River) et cinq nations cries (Canoe Lake, Flying Dust, Island Lake, Makwa Sahgaiehcan et Waterhen Lake). Les Premières nations sont disséminées dans la section nord-ouest de la province. Le MLTC est situé sur le territoire de la Première nation Flying Dust, près de la ville de Meadow Lake. Le Conseil est aussi reconnu partout au Canada comme chef de file dans les discussions sur l'autonomie gouvernementale. En 2001, les Premières nations de Meadow Lake et le MLTC ont signé un accord de principe global en

vue de l'autonomie gouvernementale. L'accord final devrait être conclu d'ici deux ou trois ans (AINC 2001).

Le MLTC a élaboré une stratégie sur 20 ans pour assurer la durabilité et offrir des possibilités aux membres des Premières nations. Il exploite NorSask Forest Products, la plus grande société canadienne de produits forestiers appartenant aux Premières nations. NorSask exploite des scieries et transforme le bois en provenance des terres traditionnelles qui sont la propriété du MLTC. Les scieries emploient des Autochtones et leur donnent l'occasion de créer des entreprises dérivées. Les collectivités des Premières nations et les Autochtones ont créé des sociétés exploitantes, tandis que les Métis et les Indiens non inscrits vivant dans 14 villages et hameaux de la région ont aussi retiré des avantages économiques. Plus de 90 p. 100 de la production de NorSask est exportée aux États-Unis (Estey Centre 2001). D'ici cinq ans, le MLTC prévoit créer 100 nouveaux emplois forestiers pour ses membres. Le MLTC a déposé une demande devant le département du commerce des États-Unis afin que les produits du bois qu'exporte NorSask soient exonérés, affirmant qu'ils sont récoltés sur des terres relevant des Autochtones.

Les femmes elles aussi sont sous-représentées à titre d'employées directes dans le secteur forestier. Au Canada, les femmes comptent pour moins de 6 p. 100 des 69 000 personnes qui travaillent dans l'industrie de l'exploitation forestière et de la foresterie[19]. Le nombre d'hommes dépasse de loin celui des femmes dans toutes les catégories des activités forestières et de soutien aux activités forestières, sauf deux : les femmes représentent 71 p. 100 des travailleuses familiales non rémunérées dans les activités forestières et dans la coupe du bois, et 56 p. 100 des travailleuses familiales non rémunérés dans les industries de soutien à la foresterie (Statistique Canada 2001b). Chez les peuples des Premières nations, les chiffres sur l'emploi en foresterie sont conjugués à ceux de l'agriculture, de la pêche et de la chasse. En général, les femmes des Premières nations sont sous-représentées. Dans l'ensemble du Canada, elles ne représentent qu'un peu moins de 21 p. 100 du total des effectifs dans ces catégories, dont 18 p. 100 en Saskatchewan et 15,6 p. 100 en Colombie-Britannique (Statistique Canada 2001c).

2. LES COLLECTIVITÉS

Saskatchewan

La Première nation Flying Dust

La Première nation Flying Dust est située à l'extérieur de la ville de Meadow Lake, dans le centre-ouest de la Saskatchewan. Cette collectivité crie fait partie d'un groupe de Premières nations dont les ancêtres ont signé le Traité n° 6 en 1876. Aujourd'hui, quelque 56 p. 100 des 962 membres de la bande vivent sur 6 967 hectares de terres de réserve. En vertu de la structure actuelle des droits fonciers issus des traités, la Première nation Flying Dust est en droit d'acquérir 13 723 hectares additionnels. La scierie de NorSask et l'usine de pâte de Millar Western sont toutes deux situées en bordure de la réserve (MLTC 2001). Il y a 15 entreprises dans la réserve, dont seulement une poignée sont liées de quelque façon à la foresterie. Aucun chiffre n'est disponible publiquement concernant le niveau de financement du fédéral dans la collectivité.

Intérieur de la Colombie-Britannique

L'exploitation forestière a engendré, dans tout le territoire de la Colombie-Britannique, des conflits touchant des peuples autochtones, des sociétés forestières ainsi que les gouvernements provincial et fédéral. Dans l'intérieur de la province, les collectivités autochtones affirment que la province permet la coupe à blanc généralisée dans les territoires autochtones de chasse et de pêche et qu'elle ne tient pas compte de la loi fédérale, laquelle exige qu'on laisse des zones tampons d'arbres autour des cours d'eau et des lacs. Leur territoire traditionnel de 25,7 millions d'hectares de terre occupe environ le tiers de la province et s'étend jusqu'en Alberta et aux États-Unis. L'Interior Alliance of B.C. est composée de cinq nations de la partie du centre-sud de la province et représente 21 000 personnes, y compris les nations Secwepemc et St'at'imc.

La Première nation Neskonlith

La Première nation Neskonlith est située à 50 kilomètres à l'est de Kamloops, dans le centre-sud de la Colombie-Britannique. Un peu moins de la moitié des 550 membres de la bande vivent sur 2 700 hectares de terres de réserve. La collectivité reçoit annuellement 7,2 millions de dollars en fonds fédéraux, soit d'Affaires indiennes et du Nord Canada, de Santé Canada et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, y compris 31 000 $ pour le développement économique. La collectivité de Neskonlith est formée de Secwepemc, connus aussi sous le nom de Shuswap. Les Secwepemc forment une nation qui réunit 17 bandes, dont le territoire s'étend du fleuve Columbia, à l'ouest, jusqu'au district du Fraser, et au sud des lacs en Flèche. La nation Secwepemc constituait traditionnellement une alliance politique de collectivités séparées et indépendantes, unies par une langue commune (le secwepemctsin) et par une culture et des croyances semblables. La population de la nation Secwepemc s'élève aujourd'hui à 7 200 personnes.

La nation Lil'wat (Première nation de Mount Currie)

La Première nation de Mount Currie, située près de Pemberton, en Colombie-Britannique, compte 1 800 membres. Environ les deux tiers vivent sur les terres de réserve de la bande,

qui totalisent 2 930 hectares. Ils reçoivent annuellement environ 13,5 millions de dollars en financement du gouvernement fédéral, dont 381 000 $ pour le développement économique. Mount Currie est l'une des 11 collectivités de la nation St'at'imc, laquelle est située à la limite ouest du plateau intérieur et s'étend jusque dans la chaîne côtière. Les St'at'imc, connus par les Européens sous le nom de Lillooet, faisaient un important commerce avec leurs alliés de l'intérieur et la population côtière.

3. MÉTHODOLOGIE

La recherche a comporté des analyses documentaires de rapports ethnographiques et historiques sur les Premières nations au Canada, de documents et de rapports commerciaux, de rapports du gouvernement et des Premières nations; ainsi que de rapports de groupes écologiques sur le développement économique et les peuples autochtones.

Le projet de recherche visait à recueillir des données dans deux collectivités, mais le budget a permis d'effectuer aussi des recherches dans un troisième endroit. Bien que la foresterie soit présente un peu partout dans les collectivités autochtones du Canada, nous avons choisi des endroits en Saskatchewan et en Colombie-Britannique en raison de leur histoire particulière liée à la foresterie et aux peuples autochtones. La Colombie-Britannique cumule une longue histoire d'activités forestières avec, en toile de fond, quelques traités signés ainsi que des conflits irrésolus et persistants entre les peuples autochtones, les gouvernements fédéral et provincial, et les sociétés forestières. À l'opposé, toute la Saskatchewan fait l'objet de traités (2, 4, 5, 6, 8 et 10). Jeune intervenante sur le marché de l'exportation du bois, mais toujours en croissance, l'industrie forestière de la Saskatchewan accueille des bandes et des conseils tribaux à titre de propriétaires et partenaires commerciaux. Les répercussions du commerce des produits forestiers sur les femmes autochtones et les réactions de ces femmes à ces répercussions différeraient-elles entre ces deux contextes?

Les lieux de recherche choisis étaient reconnus comme étant des collectivités situées dans des régions où le bois est récolté pour l'exportation ou près de ces régions. Nous avons pris contact avec la collectivité par l'entremise du conseil tribal local, du bureau du conseil de bande ou de personnes qui connaissaient bien la collectivité. À chaque endroit, les chercheuses ont embauché des assistantes à la recherche — des femmes bien connues et des membres actives de la collectivité. Dans chacune des collectivités, les assistantes ont informé les femmes sur la recherche et elles ont choisi un lieu de rencontre pratique et privé où elles ont invité celles qui étaient intéressées à y participer. Les assistantes ont ouvert des portes aux chercheuses qui, en tant qu'étrangères, auraient pu trouver difficile d'établir la confiance et d'obtenir le consentement et la participation des femmes. Grâce aux assistantes, il n'a pas été difficile de trouver des participantes puisque elles-mêmes étaient des membres respectées de la collectivité, en qui on avait confiance. Les assistantes à la recherche ont fait savoir qu'aucune des collectivités n'avait de protocoles de recherche documentés dans sa politique de bande. Les chercheuses n'ont communiqué avec le chef et le conseil de chaque collectivité que lorsque les participantes et les assistantes à la recherche l'ont conseillé.

Les chercheuses ont organisé cinq cercles de partage dans trois collectivités au cours de l'été et de l'automne 2002. Elles ont fait enquête pour s'assurer que tous les protocoles culturels locaux étaient respectés. Elles ont considéré que les cercles de partage reflétaient mieux que les groupes de discussion les valeurs des collectivités et les façons traditionnelles de chercher le savoir et l'information. À la différence des groupes de discussion, les cercles de partage peuvent comporter certains aspects des pratiques et des enseignements spirituels. Par exemple, avant chaque cercle, on a offert du tabac aux aînées, conformément aux protocoles traditionnels entourant la demande d'information, en particulier si le sujet est relié à des questions de

spiritualité. Dans certaines collectivités, cette pratique était pour ainsi dire oubliée et les femmes ont été honorées d'accepter le tabac. Dans l'une des collectivités, les femmes ont demandé qu'on fasse une prière au début du cercle. Dans le cadre d'un cercle de partage, on s'attend généralement à un comportement respectueux (c.-à-d. que chaque personne a la possibilité de parler; on doit écouter patiemment et attentivement; on ne doit pas interrompre, parler au mauvais moment ou se lever et partir durant la rencontre). Il y a eux trois cercles réunissant des aînées, un cercle réunissant des jeunes femmes et un réunissant un groupe de femmes d'âges variés.

Dans chaque cercle, les chercheuses ont expliqué tout le projet, y compris ses buts globaux, le processus de collecte de données et les résultats attendus. Nous avons donné l'assurance aux participantes que la confidentialité serait respectée et nous leur avons donné la possibilité de poser des questions avant de leur demander de signer les formulaires de consentement et de nous donner la permission de mettre le magnétophone en marche. Les chercheuses ont passé beaucoup de temps à se présenter, à parler de leur vie et de leur famille, afin de laisser aux participantes le temps de les connaître et de se sentir à l'aise. Cette façon de faire est essentielle dans les collectivités des Premières nations, où les relations personnelles et les liens familiaux sont au coeur de la vie. En outre, la relation complexe et inégale entre les Premières nations et le gouvernement fédéral fait en sorte que les buts et les résultats d'une telle recherche financée par celui-ci doivent être expliqués de manière honnête et complète et que les chercheuses font l'objet d'un contrôle de la part des participantes.

La plupart des participantes se sont exprimées librement au cours des discussions et désiraient partager leurs expériences concernant les répercussions des activités d'exploitation forestière et d'autres activités de développement économique. À un endroit, les chercheuses ont passé plus d'une heure à négocier le consentement des participantes. Certaines s'inquiétaient de la façon dont on se servirait de l'information et de savoir si elles seraient publiquement identifiées, car elles font l'objet de poursuites en rapport avec leurs activités. Ces participantes ont accepté verbalement d'être interviewées; mais ne se sentaient pas à l'aise de signer leur nom sur un document.

À cet endroit, les chercheuses ont visité les régions où des membres de la bande avaient monté des barrages routiers ou des camps pour protester contre l'existence et l'expansion du centre de ski Sun Peaks. Les chercheuses ont vu des routes ravagées, des cabanes et des camps détruits, et à certains endroits, des tipis et des sueries avaient été démolis par un bulldozer ou démantelés. En compagnie des assistantes de recherche, elles ont visité le seul camp qui reste, aux abords du centre de ski, escortées et captées sur vidéo tout au long de leur visite par des agents de sécurité du centre de ski. Dans les autres lieux de recherche, les chercheuses ont visité la collectivité; elles se sont rendues sur des lieux de pêche au saumon, ont observé des zones de coupe à blanc et ont visité des scieries.

Les participantes

Trente-quatre femmes (22 aînées et 12 jeunes femmes) ont participé aux cinq cercles de partage. Leur âge variait entre le début de la vingtaine et 85 ans. La majorité étaient des membres des bandes et quelques-unes avaient épousé des membres de leur collectivité. Les

jeunes femmes (âgées de 50 ans ou moins) avaient travaillé dans le secteur de la santé et du développement social de leur propre bande; certaines travaillaient comme conseillères. Plusieurs avaient fréquenté l'université ou des établissements d'enseignement postsecondaire. Les aînées étaient toutes grands-mères ou arrière-grands-mères et participaient aux activités traditionnelles, telles que la cueillette de baies ou de plantes médicinales, la mise en conserve, la pêche et l'artisanat. La plupart avaient fréquenté des pensionnats et beaucoup avaient eu des emplois rémunérés. Certaines des aînées s'étaient mariées à l'extérieur de leur collectivité, mais y étaient revenues après la mort de leur mari. Une aînée possédait plusieurs diplômes universitaires et elle était conférencière et auteure. Plusieurs avaient voyagé à de nombreuses reprises pour assister à des conférences internationales sur les droits des Autochtones.

4. CONSTATATIONS

Dans chacune des trois collectivités, la collecte de données a permis de mettre en lumière des thèmes clés entourant la recherche. Premièrement, les femmes percevaient les répercussions de l'exploitation forestière comme un aspect de la colonisation des Autochtones. Elles ont insisté sur le fait que l'accroissement de l'exploitation forestière résultant de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis devait être considéré à la lumière de leur histoire. Cela comprend la signature de traités (ou l'absence de traités), la perte de terres et du mode de vie traditionnel, les répercussions des pensionnats, les mesures répressives de la *Loi sur les Indiens*, le racisme constant contre les Indiens et les luttes politiques incessantes tant avec les gouvernements provinciaux et fédéral qu'au sein même des collectivités. Deuxièmement, en Colombie-Britannique, les femmes ont discuté des répercussions de divers types de développement économique — les stations de ski, l'élevage de bovins et la suburbanisation — ainsi que de l'exploitation forestière, car elles les considéraient comme semblables et interdépendants. Enfin les participantes, au lieu de préciser de quelle façon l'exploitation forestière les touchait particulièrement en tant que femmes, parlaient parfois de façon plus générale de ses répercussions globales sur leur peuple.

Cette perspective est préconisée par d'autres chercheuses et chercheurs. Les chercheuses autochtones soutiennent que la seule analyse comparative entre les sexes ne tient pas compte de la situation historique et culturelle unique des femmes autochtones (Sayers et McDonald 2001). La relation des femmes avec la terre et l'interdépendance de leurs collectivités ne permettent pas d'adopter un point de vue qui soit exclusif aux femmes. Elles ne sont pas prêtes à mener leurs luttes séparément de celles des hommes, bien qu'elles reconnaissent que l'appui des hommes peut varier. Lorsqu'on leur a demandé pourquoi il n'y avait pas autant d'hommes engagés dans les mouvements de protestation, les femmes ont répondu que certains hommes sont encore pris dans le cycle de la dépendance et qu'ils ne sont donc pas encore prêts à participer.

Pour faciliter la discussion, les constatations sont séparées en quatre catégories : environnement, culture, économie et société, bien que toutes soient reliées entre elles. Une section finale résume les recoupements entre les questions qui touchent à la problématique hommes-femmes dans les quatre catégories.

Répercussions environnementales

De nombreuses aînées ont parlé d'une enfance étroitement liée à la terre et au milieu physique. Les familles et les collectivités ont survécu en récoltant et en transformant les aliments traditionnels qui formaient le gros de leur alimentation, y ajoutant des produits de base tels que la farine, le thé et le sucre. Selon les saisons, les gens piégeaient le lapin, pêchaient le poisson, chassaient l'élan, le chevreuil et l'orignal, ramassaient des oeufs sauvages, et cueillaient et mettaient en conserve les baies — baies d'amélanchier, bleuets, airelles myrtilles et airelles rouges, entre autres. Certaines familles cultivaient des potagers, en plus de cueillir des pommes de terre sauvages, des navets sauvages et des champignons.

> *Durant l'été, nous avions l'habitude de cueillir des baies. Tous les enfants, nous allions et demeurions à Island Hill pendant environ une semaine. Nous ramassions généralement beaucoup de bleuets, les ramenions à la maison, les mettions en conserve. Nous faisions des confitures et les conservions. Pour ce qui est de la viande, nous la rangions dans un puits. C'est là où nous mettions notre viande. Parfois, nous en mettions en conserve. Il en allait de même pour le poisson* (Aînée, Flying Dust).

Certaines femmes, en particulier celles de la Colombie-Britannique, ont dit dépendre encore des aliments traditionnels pour une part importante de leur alimentation. Une femme et sa fille ont mentionné la mise en conserve de 40 pots de compote de pommes pour leurs réserves d'hiver. Elles mettent aussi en conserve le saumon, les airelles myrtilles, le maïs, les fèves et d'autres légumes de leur jardin communautaire. Elles évaluaient qu'au moins la moitié de l'ensemble de leurs aliments provenaient de sources traditionnelles et non d'un marché d'alimentation.

Toutes les femmes ont fait état de répercussions profondes et pénibles sur l'environnement, qui affectent l'écosystème, à la fois dans leur réserve et sur des terres revendiquées à titre de territoires traditionnels. La coupe des forêts, particulièrement la coupe à blanc, détruit les animaux et les plantes utilisées pour la nourriture et les médicaments, à la fois comme moyen de subsistance et pour des motifs spirituels, et perturbe les bassins hydrographiques. L'expansion des villes et d'autres activités économiques, telles que l'élevage et le développement de centres de villégiature, exacerbent la destruction de l'environnement.

> *L'eau, le niveau des rivières, baisse encore et encore. Et nos poissons souffrent. Nos animaux qui dépendent de ces criques souffrent. C'est exactement comme une réaction en chaîne, causée par l'homme pour l'amour du tout-puissant dollar. Et cela m'irrite, en tant qu'aînée; je ressens cela comme une intrusion dans ma culture et dans le caractère sacré de notre lien à la Mère Nature* (Aînée, Neskonlith).

Quelques femmes ont parlé de la rareté de certains animaux, tels que les lapins, qui constituaient autrefois une source traditionnelle de nourriture.

> *La prochaine génération va mourir de faim « parce qu'il n'y aura plus d'animaux ». Les lacs sont pollués, vous savez, les poissons, les canards et tout cela. On ne voit plus jamais de poule des Prairies. Nous avions l'habitude d'en manger. Elles avaient bon goût. Vous savez, on les voyait simplement sur la route. On les abattait au fusil* (Aînée, Flying Dust).

D'autres participantes ont conté des anecdotes sur des poissons ou des animaux contaminés, pensaient-elles, par l'exploitation forestière et l'élevage et, dans une collectivité, le stockage de biphényles polychlorés (BPC)[20].

> *Quelqu'un est allé chasser à Sun Peaks[21] et a trouvé un chevreuil avec des lésions. Et c'est aussi parce que les chevreuils mangent l'herbe fertilisée et*

boivent les rejets de Sun Peaks. Les animaux deviennent sales (Aînée, Neskonlith).

Même la viande sauvage, maintenant, vous rend malade. On arrose tout, vous savez. Tous les produits chimiques qu'ils mettent dans les champs; tout est cueilli à ces endroits. Tout est malade. Cet été, il y a eu des avertissements de ne pas manger de chevreuil. Ils étaient malades (Aînée, Flying Dust).

Quelle distance doit-on parcourir maintenant pour trouver du gibier qu'on pense bon à manger? Vous savez, à cause de tous les contaminants, de toute la pollution, cela se produit juste près d'ici. Comme notre poisson... Je me souviens d'une année où la femme de _____ en a réellement vu un briller. ... Il y en avait un qui brillait et c'était les BPC, vous vous souvenez? Et il y a de nombreuses années, lorsque j'avais l'habitude de les emmener (mes enfants) avec moi au camp de pêche sur le fleuve Fraser, une certaine année, nous pêchions nos poissons et les séchions, et chaque prise avait, souvenez-vous, ces longs vers solitaires. Nous devions tirer sur ces vers qui étaient si incroyablement longs pour les enlever. Ils étaient tellement infestés et c'était à cause des contaminants. (Femme, Mount Currie)

Les plantes constituent aussi une importante source de nourriture et de médicaments. Les femmes ont parlé des espèces en voie de disparition ou du fait qu'elles devaient s'engager plus profondément dans les bois, parfois conduisant jusqu'à deux heures durant, pour trouver des plantes et des arbustes qui existaient autrefois à une distance de marche de leur maison.

Tous nos fruits qui poussaient auparavant sur les montagnes ... il y a quelques années, on mettait des moutons à brouter là-haut et les moutons ne mangeaient pas l'herbe. Ils mangeaient des petites branches. Ils coupaient tout. Il ne reste absolument rien. Nous devons parcourir des milles et des milles pour trouver nos airelles myrtilles, notre pimbina, il y en avait autrefois abondamment avec une foule de bonnes vitamines. Je pourrais vous donner une liste de noms de choses que nos gens mangeaient et qui disparaissent lentement. (Aînée, Neskonlith)

À mesure que disparaissent les espèces, disparaît le savoir sur les plantes et sur la façon de les utiliser. Dans une collectivité, certaines femmes étudiaient l'ethnobotanique, tentant d'apprendre les particularités d'environ 200 plantes, que l'un des aînés de la collectivité, aujourd'hui décédé, avait partagées avec un jeune homme, devenu leur enseignant.

Il ne s'agit pas que des plantes. C'est nous qui ne connaissons pas le langage de la terre, ce que veulent dire ces plantes dans ce langage, comment les utiliser et à quoi elles servent. Et même seulement le langage de tous les jours. (Femme, Neskonlith)

En Colombie-Britannique, certaines femmes ont mentionné la difficulté de trouver des racines de cèdre et de bouleau ainsi que de l'écorce de cerisier qui conviendraient à la fabrication de paniers.

> *La qualité de l'écorce de cerisier utilisée pour la décoration est vraiment mauvaise... et on doit aller de plus en plus loin. Nous avons essayé d'en obtenir ce printemps et elle est vraiment, vraiment mince. Il fallait qu'elle soit très épaisse pour faire de bons paniers solides.* (Femme, Neskonlith)

En plus de faire diminuer certaines espèces, l'exploitation forestière a des répercussions sur l'environnement immédiat des gens dans leurs habitations et leurs collectivités.

> *[Les grumiers] circulaient tout le temps. La poussière volait tout le temps. Toutes les maisons et tous les gens qui y vivaient, ils avaient des jardins, mais les jardins ne produisaient pas parce que la poussière était trop abondante pour la vie des plantes là-bas. C'était simplement affreux.* (Femme, Mount Currie).

Dans une collectivité, les femmes se plaignaient parce que les forêts en bordure de la réserve avaient fait l'objet de coupes à blanc des deux côtés de la route, dans un genre de « massacre » qui a détruit la beauté de la terre. Dans la réserve, les arbres et les arbustes ont été coupés ou défrichés au bénéfice de l'agriculture.

> *On nous donne maintenant des arbres gratuits afin que nous les plantions dans la réserve, là où l'on a fait une coupe à blanc et où l'on a défriché pour l'agriculture, pour les champs, les bovins et les chevaux, et maintenant on nous donne des arbres gratuits à planter dans nos cours pour ramener les boisés.* (Aînée, Flying Dust)

Certaines participantes ont souligné l'ironie de faire face à une pénurie d'habitations dans la réserve malgré la disponibilité des arbres tout autour. La coupe d'arbres est illégale sans un permis provincial, qui n'est habituellement accordé qu'à des entrepreneurs forestiers privés et à des sociétés forestières.

L'exploitation forestière a des répercussions énormes sur les réseaux hydrographiques, les cours d'eau et les bassins hydrographiques s'asséchant, étant dérivés ou devenant pollués. Les femmes ont rapporté ne plus être capables de boire dans les criques ou les ruisseaux comme elles le faisaient auparavant.

> *Chaque fois que vous voyez un camion avec des billots, cela a une répercussion néfaste sur nous. Sur tout le monde. Je l'entends de la part de beaucoup de monde. Parce que nous savons que c'était le chevreuil et l'habitat, et tout, le réseau d'eau. Comme vous le savez, nous vivons dans les montagnes, nous devrions être en mesure de boire l'eau directement de la crique. À beaucoup de ces endroits, il y a maintenant des animaux d'élevage. Nous ne pouvons plus dorénavant boire l'eau de la crique.* (Femme, Neskonlith)

Je n'aurais jamais pensé voir le jour où je transporterais une petite bouteille d'eau que j'aurais payée, et nous sommes assis sous les glaciers. Nous sommes si près des champs de glace d'où provient l'eau. Et pourtant nous avons déjà des rivières et lacs pollués. (Aînée, Neskonlith)

En Colombie-Britannique, on se soucie particulièrement de la façon dont cela affectera le saumon, une source traditionnelle de nourriture essentielle. Les montagnes qui ont subi des coupes à blanc ne retiennent pas l'humidité dans le sol, ce qui engendre l'érosion et les glissements de boue.

Lorsqu'on fait des coupes à blanc, rien ne peut arrêter les glissements, les glissements dans la montagne. Puis cela se retrouve entièrement dans la rivière et dans les frayères. Puis cela détruit les saules et les plantes où le saumon fraie.... Les poissonneries y vont et font des projets de réparation et replantent toutes ces plantes à nouveau. Mais c'est seulement maintenant que les gens commencent à se rendre compte des dommages qui ont été causés et ce n'est que maintenant qu'ils font des projets pour y aller et essayer d'arranger ce que l'exploitation forestière a détruit. Essayer, hé! (Femme, Neskonlith)

À Mount Currie, les femmes ont parlé des plans d'aménagement d'une station de ski toutes saisons de 500 millions de dollars à Melvin Creek, qui fait partie d'un territoire traditionnel des St'at'imc. Le centre prévu engendrerait une coupe à blanc massive dans une vallée que ces personnes pensent être le dernier bassin hydrographique naturel dans leur territoire[22].

Je dois garder cette terre comme elle est, comme nos ancêtres l'ont utilisée et comme nous l'utilisons pour cueillir nos baies et nos plantes médicinales. Je dois la conserver pour les animaux, pour notre eau, notre dernier bassin hydrographique sauvage. Je dois la conserver parce que le plan est tel que, si ce centre de ski se réalise, 76 parterres de coupe forestière, cela enlèverait tout le bois de la vallée, tout le bois, pour qu'on puisse skier de toutes les directions dans la vallée et cela détruirait le dernier bassin hydrographique naturel. Je ne peux permettre que cela se produise. (Aînée, Mount Currie)

Les femmes n'estimaient pas que les efforts de reboisement aidaient à ralentir la dégradation environnementale, car le fait de planter une ou deux espèces d'arbres ayant une valeur économique ne recrée pas une forêt détruite par la coupe à blanc. Cela crée plutôt une ferme forestière là où s'élevait autrefois une forêt. Aussi, elles ont souligné que les sociétés forestières ne « replantent pas les ours » ni les autres animaux.

J'ai dit [aux représentants de la société forestière] vous passez au bouteur tout ce dont vous n'avez pas besoin pour ce tout-puissant dollar, sans égard aux petites créatures dont la survie dépend de la forêt. Elles ont été placées ici pour une raison et vous autres ne faites que détruire leurs moyens de subsistance. Où sont les petits écureuils aujourd'hui? Les noisettes sont toutes disparues, les cônes des arbres qu'ils mettaient de côté pour se

> *nourrir durant l'hiver. Qu'avez-vous remis à la place pour eux? Toute cette destruction.* (Aînée, Neskonlith)

Les femmes ont aussi parlé des répercussions de toute cette destruction sur la santé de leur population. La perte d'aliments traditionnels et la commercialisation, laquelle oblige de plus en plus les personnes à consommer des aliments achetés au magasin, créent des problèmes de santé, tels que le diabète et les problèmes dentaires.

> *Quand on pense à notre vie, nous n'avions jamais besoin d'hôpitaux, nous n'avons jamais eu de prisons, parce que nous vivions bien. Nous faisions quelque chose de bien.... La nourriture que nous mangions qui poussait dans les montagnes contenait beaucoup d'antibiotiques. À présent, cette même nourriture disparaît.... Ce que nous mangeons aujourd'hui est poison comparé à ce que nous mangions il y longtemps.* (Aînée, Neskonlith)

> *Nous mangions tout, les baies, les fruits. Nous avions de bons repas dans le bon vieux temps. Tout le monde était en santé. La nourriture que nous mangeons tout le temps aujourd'hui, la nourriture à manger, nous devenons malades de la manger. Tout le monde a tout sucré.* (Aînée, Flying Dust)

La santé n'est pas prise en considération dans les évaluations environnementales, qui tiennent compte des animaux sauvages et d'autres aspects de l'écosystème, mais non des répercussions sur les personnes qui vivent sur la terre.

Répercussions culturelles

Les membres des Premières nations reconnaissent l'intégralité de l'écosystème forestier et valorisent les aspects culturels et spirituels, tout autant que la faune, les arbres, les plantes, l'eau et les poissons. De nombreuses aînées ont parlé de la terre comme étant la source de spiritualité des Indiens. Par exemple, pour les St'at'imc, la vallée de la Melvin Creek, site projeté d'un centre de ski, est la demeure du Sutikalh, ou l'Esprit de l'hiver. Cette vallée, considérée comme une région puissante sur le plan de la spiritualité, a longtemps été utilisée pour des quêtes de visions et par les guérisseurs, qui y jeûnaient et y priaient pour renouveler leurs pouvoirs.

En Colombie-Britannique, les femmes ont parlé de la terre qui est sacrée et du fait que le Créateur, par l'entremise de la terre, a fourni aux personnes tout ce dont elles ont eu besoin pour survivre depuis des milliers d'années. Le seul fait d'aller dans les montagnes est une expérience éclairante sur le plan spirituel.

> *La première chose que vous devez comprendre, c'est notre spiritualité. Si je me sens déprimée à propos de quelque chose, tout ce que j'ai à faire, c'est de tout laisser tomber et de gravir la montagne. J'y trouve la sérénité. C'est une merveilleuse sensation. J'emmène même de petits enfants.* (Aînée, Neskonlith)

En retour de ce que la terre leur offre, disent les aînées, les personnes l'ont traitée avec respect et ont exprimé leur gratitude pour les moyens de subsistance qu'elle leur a procurés. Une façon de remercier est d'offrir du tabac et des prières.

> *Nous devons nous rappeler, en tant qu'Autochtones, que notre spiritualité est venue de notre lien à la Mère Nature. C'était notre croyance inébranlable. Si je pense à ma mère, à ma grand-mère, qui allaient dans la forêt pour trouver leurs médicaments, des outils ou les matériaux nécessaires à leur survie, elles ne sont jamais allées dans la forêt juste pour briser, briser, couper, couper. J'ai toujours vu ma mère et ma grand-mère dire une prière de remerciement et rendre grâce au Créateur qui y place toutes ces choses pour notre bien.* (Aînée, Neskonlith)

> *Quoi que vous obteniez des montagnes, où que vous trouviez vos choses, les racines ou quoi que ce soit, les baies, assurez-vous toujours de laisser une petite offrande. Du tabac.... Si vous prévoyez prendre une poignée de baies, ou autre chose, laissez toujours une petite offrande, même si ce n'est qu'un bout de votre cigarette.* (Aînée, Neskonlith)

Beaucoup de participantes ont dit que la conception occidentale de la nature, où les êtres humains sont dominants et sont en mesure de récolter ou d'exploiter les ressources de la terre, contredit la vision du monde des Autochtones.

> *Je leur [représentants des sociétés forestières] ai fait comprendre d'où nous venons et pourquoi il est important pour nous de protéger la montagne. Parce qu'elle est tellement sacrée. Pour eux, ça n'est qu'une autre montagne avec un tas d'arbres dessus.... C'est notre façon de vivre. Nous n'avons jamais cru en la destruction de Mère Nature. En tout, même dans nos légendes, nous enseignons à nos enfants à respecter jusqu'à la plus petite créature.* (Aînée, Neskonlith)

Beaucoup de participantes se voyaient comme des intendantes, affirmant qu'elles devaient protéger la faune et les plantes qui ne pouvaient se défendre elles-mêmes. Certaines ont parlé de ce rôle comme si elles y avaient été prédestinées par le Créateur.

> *Je dois sauvegarder nos médicaments, nos baies, nos animaux. Nous devons cohabiter avec eux. Nous devons vivre en harmonie avec Mère Nature. Nous le devons. Nous ne sommes que les gardiennes de cette terre. Nous n'allons pas l'utiliser ou en abuser.* (Aînée, Mount Currie)

> *Nous sommes les gardiennes de la Terre. Lorsque je jette un regard sur notre histoire, même sur certaines décisions que nous avons prises récemment, je me demande, pourquoi font-ils cela?... Quand avons-nous commencé à oublier ce qu'est notre vrai rôle sur cette Terre? Ça n'est pas de faire de l'argent, ça n'est pas d'obtenir ce tout-puissant dollar par n'importe quelle sorte d'emploi. Notre destinée a été tracée devant nous par le Créateur depuis très longtemps,*

> *même avant qu'on ne sache ce que c'était. Qui sommes-nous pour penser que nous allons changer notre rôle?* (Femme, Mount Currie)

En raison de ce lien étroit, bon nombre des femmes ont parlé de la détresse et de la peine que leur causait ce qu'elles voyaient. Elles trouvaient particulièrement pénible de sortir chercher des baies, de l'écorce ou des médicaments pour arriver à la lisière d'un bloc de terre fraîchement coupé à blanc.

> *C'est comme retourner à sa maison et ne plus rien y trouver.*
> (Femme, Neskonlith)

> *C'est parti pour toujours. Ça vous frappe. Ça vous frappe juste ici. Ça vous frappe et c'est tellement bouleversant. Vous ne savez pas quoi faire. Vous êtes presque en pleurs. Et puis, contre qui pouvons-nous crier alors? Qui va nous écouter de toute manière? Beaucoup de régions deviennent comme cela.... Chacune de nous visite certaines régions et c'est pareil. Des maisons sont érigées, des centres de villégiature sont érigés, des pistes de ski sont tracées. Quelque chose se passe là. Le développement se produit et puis vous allez et vous regardez, et c'est tellement atroce.... Vous savez, c'est vraiment, vraiment difficile à prendre. Et ça fait vraiment mal, parce que je pense alors à ce qui est arrivé à nos aînés lorsqu'ils retournaient dans ces endroits. Et je pense que je sais comment ils se sentaient.... Je sais ce qu'ils ont dû traverser, car je le vois et je le sens. Vous savez, c'est parti, juste comme ça. Juste à l'aide de grosses machines arrivant et emportant tout.*
> (Femme, Neskonlith)

> *Nous voyons une grappe d'arbres abattus et de la terre dénudée, c'est en quelque sorte, pour moi, violent ou quelque chose du genre. Vous savez, une grande part d'apaisement chez nos gens vient de la nature, vous avez une dure journée, vous sortez et vous assoyez au bord de la rivière, vous sortez parmi les plantes, vous allez dehors, vous êtes là où vous vous sentez mieux. Alors le simple apaisement qui vient de là est violé.* (Femme, Neskonlith)

En Colombie-Britannique, les participantes ont parlé de la destruction de lieux spirituels, dont des sueries installées en bordure du centre Sun Peaks. Le jour suivant, les pistes de ski de fond avaient été damées sur les lieux où étaient construites les sueries.

> *Si l'on pense aux répercussions sur la vie spirituelle, ils ont démoli deux sueries avec des bouteurs. C'est comme brûler une église....Ce sont nos ancêtres. Je me sentais comme si nos ancêtres étaient dans ces sueries.*
> (Femme, Neskonlith)

À Mount Currie, en 1991, la société forestière Interfor a commencé à couper des arbres à l'extérieur du cimetière de la collectivité, situé sur le flanc d'une montagne près de la rive du lac Lillooet. C'est le lieu du dernier repos de nombreux St'at'imc qui sont morts lorsqu'une

épidémie de variole a décimé leur population, dans les années 1900. Les membres de la collectivité ont bloqué la route pour arrêter la coupe.

> *Ils voulaient continuer [la coupe de bois] partout et ils enlevaient les marques des tombes, la preuve qu'il y avait une tombe à cet endroit. Ils les détruisaient puis disaient qu'il n'y avait pas de tombe à cet endroit. Mais ce qu'ils faisaient, c'était les détruire vraiment juste pour pouvoir bûcher à travers. Mais un de nos gars s'est étendu devant l'une des machines. Ils s'en venaient avec un gros engin à chenilles et ils allaient passer sur lui et il a dit qu'il s'était accroché au sol et qu'il avait prié le Créateur, si vous devez me prendre maintenant, prenez moi, mais je vais sauvegarder notre terre. Ils ont arrêté juste là, près de lui.* (Aînée, Mount Currie)

La coupe a été interrompue, mais 12 membres de la collectivité, dont la moitié étaient des femmes, y compris des jeunes femmes, ont été accusés et ont purgé une peine d'un mois de prison. Beaucoup ont refusé d'utiliser leur nom de naissance enregistré et au lieu, ont fourni aux autorités leur nom indien, en guise de protestation.

En Colombie-Britannique, les aînées sont aux premières lignes de la résistance, ce qui les tient parfois à l'écart de leurs autres activités en tant qu'aînées, telles que le partage du savoir culturel et l'enseignement. Le besoin de sauver les forêts pour les générations futures est souvent mentionné. Les aînées se préoccupent particulièrement de ce qu'elles pourront enseigner à leurs enfants et petits-enfants sur leur culture si de plus en plus de terres sont altérées de façon permanente.

> *Pour moi tout ce qu'il y a là dehors est tellement important... c'est comme tout ce qu'on essaie d'enseigner aux jeunes. Vont-ils seulement lire sur tout cela dans un livre? Vont-ils jamais pouvoir goûter à une baie de shépherdie? Nous ne voulons pas que nos enfants apprennent ces choses dans un livre. Nous voulons qu'ils puissent les toucher, venir dehors ici et apprendre, juste dehors ici.* (Aînée, Neskonlith)

Répercussions économiques

Dans les trois collectivités, les participantes ont dit que la coupe de bois, comme d'autres activités de développement économique, produisait peu d'avantages tangibles pour elles et leur famille. Au contraire, elles croyaient que la destruction de l'environnement et les attaques contre leur mode de vie traditionnel faisaient en sorte qu'il leur était plus difficile de survivre sur les plans à la fois économique et culturel.

> *De tous les arbres qui ont quitté notre territoire, nous n'avons retiré aucun avantage. C'est comme pour les personnes. Elles n'en ont pas tiré de ressources, même si c'était notre terre. Rien. On a simplement volé toutes les ressources. Je vois cela maintenant. Je ne le voyais pas lorsque j'étais plus jeune, lorsqu'il y avait beaucoup de coupe de bois dans la région. Je*

> *ne le savais pas à l'époque mais je le sais très bien maintenant.* (Aînée, Mount Currie)

Les femmes des bandes de la Colombie-Britannique ont dit que leur peuple ne reçoit aucun avantage économique direct de la coupe du bois, car les sociétés forestières négocient des permis avec le gouvernement provincial et lui paient des droits de coupe, sauf lorsque la coupe est effectuée dans la réserve. À Mount Currie, les sociétés ont obtenu un bail de 50 ans pour couper le bois de presque toute la réserve, payant un montant négligeable par année, qui est retenu pour la bande dans un compte fiduciaire à Ottawa.

> *Je ne vois aucune répercussion positive résultant de la récolte de nos ressources. Je ne vois aucune bonne répercussion sur nous. Je vois la destruction.... Je vois les sociétés forestières de l'extérieur s'infiltrer dans nos collectivités maintenant et en tirer beaucoup d'avantages. Elles échangent des terres pauvres contre des bonnes terres et je ne sais pas ce qu'elles font d'autre. Ça ne semble pas être très ouvert à mes yeux, car, à titre de membre de la bande, je ne sais pas ce qu'elles font. Je ne peux même pas vous le dire parce que c'est tenu secret. Il y a de la coupe sélective. Les personnes qui travaillent dans nos territoires traditionnels sont au service de ces sociétés ou sont des amies ou amis de ces dernières. Il n'y a donc pas de formation pour nos gens et il n'y a vraiment plus d'avenir dans la foresterie. L'industrie forestière décline. Elle est très saisonnière, très imprévisible maintenant.* (Femme, Mount Currie)

À Flying Dust, bon nombre des aînées se souviennent de leurs pères qui coupaient des poteaux et les tiraient avec des chevaux et des charrettes à Meadow Lake, où ils pouvaient les vendre pour un montant aussi élevé que 5 $ le chargement. Toutefois, les Indiens inscrits devaient obtenir un permis pour couper des arbres et, jusqu'en 1951, un laissez-passer de l'« agent des sauvages » pour quitter la réserve et vendre des biens en leur possession.

> *Le commerce a commencé quand j'étais une enfant, car je me souviens d'avoir voyagé de camp en camp avec ma mère et c'est ce qu'ils faisaient. Ils coupaient des arbres. Ils les tiraient avec des chevaux. Ils les écorçaient et c'est ce dont je me souviens au sujet des billots commercialisés et je me souviens des énormes piles d'arbres et de billots passant par un genre de moulin. J'étais une petite enfant à l'époque, mais je m'en souviens parce que nous avions des piles de bran de scie un peu partout et c'est là que nous jouions, car c'était notre terrain de jeu.... Je me souviens de cela dans les années 50, au début des années 50. Cela a probablement commencé avant parce que certaines de ces piles de bran de scie étaient déjà élevées et c'est comme ça que je l'évaluerais.* (Femme, Flying Dust)

Les femmes de Flying Dust ont rapporté que la bande gagnait 100 000 $ par année en dividendes de la société forestière du conseil tribal, mais elles n'avaient aucune idée de la façon dont cet argent était utilisé.

Il y avait peu d'emploi pour les Autochtones dans toutes ces entreprises, à l'exception du MLTC, où environ 60 p. 100 de la main-d'oeuvre était autochtone. La première scierie de Flying Dust, qui était en activité dans les années 50, employait seulement un Autochtone, qui venait d'une autre réserve. Les personnes qui travaillaient dans l'industrie forestière devaient terminer un programme de certificat de trois ans en foresterie pour obtenir un emploi dans l'industrie. Une poignée de femmes qui travaillaient dans l'industrie étaient, dans une large mesure, confinées à la réception et au travail de bureau. Il y avait quelques exceptions, dont quelques bûcheronnes ou les femmes qui travaillaient dans des entreprises avec leur mari, coupant ou replantant à titre d'entrepreneurs privés. À Flying Dust, les participantes ont dit que les femmes étaient plus susceptibles de travailler dans les bureaux de la bande ou du conseil tribal que dans l'industrie forestière.

En Colombie-Britannique, les femmes ont dit que le nombre d'Autochtones travaillant dans l'industrie forestière avait diminué au même rythme que le nombre total d'emplois dans le secteur. Une participante avait travaillé pour un chantier forestier fermé récemment.

> *La plupart des membres des Premières nations quittent actuellement l'industrie forestière. Je crois qu'il y en a peut-être seulement trois, quatre, cinq alors qu'auparavant, ils avaient l'habitude de monter environ trois équipes à Lillooet. Ça devient très rare. Vous devez presque sortir de votre ville, de votre district, pour trouver un bûcheron qui viendra travailler pour vous maintenant, car il n'y a plus de sécurité d'emploi. Par exemple, si vous travaillez pour une société, on la fermera, à cause des droits de coupe, etc. Ça ne vaut pas la peine.* (Femme, Mount Currie)

Outre les obstacles liés au sexe et à la qualification en matière d'emploi, certaines femmes ont mentionné le racisme, bien que pas nécessairement dans le secteur forestier. L'une a raconté l'expérience qu'elle a vécue lorsqu'elle a fait une demande d'emploi dans le centre de ski de Whistler, tout près, établi dans les années 70 sur des terres que les St'at'imc revendiquent à titre de territoire traditionnel.

> *L'homme [au centre de ski] m'a dit, « eh bien, vous écrivez pas mal bien pour une Indienne ». Et il a dit « c'est très lisible aussi ...et non seulement je peux lire mais vous semblez être très alphabétisée. Vous semblez intelligente pour une Indienne ». J'étais assise là. Je l'ai juste regardé et j'ai dit « Qu'est-ce que tout cela a à voir avec mon entrevue? ...La dernière chose qu'il m'a dite, c'est « vous savez, je n'ai vraiment aucun problème avec vous mais ce sont les gens avec qui je travaille. C'est bien s'ils ne font que vous entendre au téléphone mais s'ils entrent et voient que vous êtes une Autochtone ou une Indienne, je vais probablement perdre des clients, alors je ne peux pas vous embaucher ».* (Femme, Mount Currie)

Ailleurs, on a empêché des membres de la bande de prendre des résidus de bois comme bois de chauffage et de faire des bardeaux de cèdre. Une femme a conté comment sa soeur avait essayé de recueillir des billes pour bardeaux de fente (blocs de résidus de bois utilisés pour

faire des bardeaux) que l'on entassait habituellement pour les brûler. On l'en a empêchée et on a failli confisquer le camion qu'elle avait emprunté.

> *Ils continuent de les brûler, oui. Parce que nous avons essayé d'aller prendre du bois à l'un de ces endroits au lac Duffy. Ils font de la coupe là-bas. Nous y allions pour chercher du bois pour notre camp et nous étions là. Nous avons pris quelques chargements de camion pour notre camp et tout à coup, il y avait une grosse barrière juste là et tout, et nous n'avons pas eu la permission. Puis l'automne est venu et ils l'ont brûlé. Il y a un très gros feu derrière. Nous voulions seulement le brûler dans notre feu de camp.* (Femme, Mount Currie)

Répercussions sociales

L'exploitation forestière, le développement économique non désiré et la résistance à ce développement ont eu des répercussions sociales généralisées sur les femmes. On constate l'évolution des rôles assignés à chacun des sexes, la tension dans les collectivités, le stress que vivent les femmes et leurs familles et, particulièrement en Colombie-Britannique, leur rôle politique accru dans leur collectivité.

Il y a des divisions, au sein des collectivités, entre celles et ceux qui appuient le développement et celles et ceux qui ne l'appuient pas, mais ces divisions ne correspondent pas nécessairement aux différences entre les sexes. Dans certaines familles, les femmes ont lutté contre les travaux forestiers tout en étant mariées à des hommes employés dans l'industrie.

Les femmes ont parlé de certains hommes qui appuient leurs efforts, mais elles ont dit que les personnes qui dirigent, en grande majorité des hommes, ne les consultaient pas et ne leur rendaient pas compte de leurs démarches. À Mount Currie, les femmes ont raconté que les hommes s'étaient moqués d'elles lorsque leur barrage routier de 1990 en appui aux Mohawks d'Oka avait arrêté la circulation des grumiers dans la région. Les femmes de la nation Flying Dust se sont senties exclues du processus de prise de décision dans leur collectivité et elles ne savaient trop comment se faire entendre. En Colombie-Britannique, des femmes ont dit avoir bloqué l'accès au bureau du conseil tribal à Kamloops pour essayer d'empêcher une élection au poste de dirigeant du conseil tribal dont leur chef avait été tenu à l'écart parce qu'il était opposé au développement. Les femmes avaient parfois l'impression que les plans de développement économique dans leur collectivité leur étaient simplement présentés comme un fait accompli.

> *Je déteste ce terme mais ils appellent cela des réunions d'information communautaires. Nous tenons ces rencontres où l'on nous informe sur ce qui a déjà eu lieu. On ne nous demande pas notre avis. Nous ne pouvons donner notre consentement. On nous dit ce qui se passe là.* (Femme, Mount Currie)

Lorsqu'on leur a demandé pourquoi elles étaient activement engagées face aux répercussions de la coupe forestière ou du développement économique dans leur collectivité ou pourquoi elles s'y intéressaient, bon nombre des femmes ont dit que leurs rôles en tant qu'aînées ou qu'éducatrices des enfants les obligeaient à réagir.

Je vois vraiment cela comme une deuxième chance de sauver nos terres. Je n'ai peur de rien ni de personne. Nous lutterons pour notre terre, nos droits, en tant que femmes, pour mon fils et mes petits-enfants et leurs petits-enfants. Je dois le faire parce que personne ne le fera pour moi. (Femme, Mount Currie)

Certaines ont souligné que les hommes de leur collectivité sont susceptibles d'avoir des emplois rémunérés à temps plein ou de se débattre avec des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie. D'autres ont dit que leurs propres expériences de vie — venant de familles actives sur le plan politique et ressentant une profonde injustice — les avaient poussées aux premières lignes.

Un jour je pensais sérieusement à nos vies qu'on nous volait. Mon père était conseiller et je me souviens de lui qui se battait tout le temps pour nos terres. Notre grand-père était chef et je me souviens que lorsqu'il était chef, il se battait pour nos terres. Tout cela me revenait en mémoire. Puis, j'ai eu la possibilité de m'engager dans la défense de notre terre pour notre peuple et nos enfants et petits-enfants à venir. Ce sont là les enseignements que m'ont légués mes ancêtres. (Femme, Mount Currie)

Ça n'a été qu'une question de temps pour comprendre le sens d'être une Secwepemc et d'apprendre la langue et la façon dont fonctionne le gouvernement du Canada ...ce qui m'a vraiment convaincue, c'est lorsque j'ai compris que je ne pouvais pas être fière de la personne que j'étais. Vous savez, on m'avait pris mon identité en tant qu'Autochtone. Nous avons été séparées de nos frères et soeurs, on s'est servi entre autres de l'alcool pour briser ma famille, il y avait peu d'emplois et les hommes étaient tellement valorisés alors que les femmes ne l'étaient pas, et je trouvais cela très injuste. Toutes ces choses, lorsque vous les regardez vraiment et que vous commencez à lire l'histoire et à comparer la façon dont on l'écrit et la façon dont nous la connaissons, sont si différentes. Cela vous fait réfléchir. Et tout le racisme, les préjugés qu'on a contre nous. Encore aujourd'hui, on ne nous reconnaît pas en tant que personnes. (Femme, Neskonlith)

Le sentiment d'être réduites au silence a poussé un grand nombre de femmes à s'engager, surtout à Mount Currie, où les femmes de la bande ont participé à divers barrages routiers depuis le milieu des années 70. En Colombie-Britannique, les femmes ont manifesté une profonde frustration de ne pas être écoutées et d'être rebutées par les cours et les autres systèmes gérés par les Blancs, qui ne prennent pas leurs préoccupations au sérieux. Elles se sont senties forcées d'avoir recours à des actes de résistance politique pour se faire entendre dans l'espoir de changer leur situation.

On devrait nous parler. Je veux dire que c'est nous qui avons dû travailler fort pour mettre de la nourriture sur la table; nous sommes les premières concernées, vous savez. On devrait nous parler, pas seulement continuer, boum, boum, boum. La prochaine chose qu'on sait, c'est que tout est planifié

> *puis, bien sûr, ce qui se produit, c'est qu'on organise un barrage routier pour les arrêter. Je sais que les barrages routiers ne sont pas la solution mais, parfois, c'est ainsi qu'on nous voit.* (Femme, Mount Currie)

Certaines femmes ont raconté qu'à la fois la coupe forestière et leur engagement dans la résistance créaient un stress considérable. Elles ont parlé du fait d'être arrêtées, accusées et mises en prison, parfois à plusieurs reprises, comme de « vivre constamment en état de crise ». Une jeune femme a parlé de la rage qu'elle a ressentie lorsqu'une habitation traditionnelle d'hiver en bois rond, à la construction de laquelle elle avait participé durant deux mois dans un camp, a été détruite par les employés de Sun Peaks.

> *Quand on est arrivé, ils riaient. Et j'étais en colère et je jurais. J'étais tellement furieuse et ça faisait tellement mal que je ne pouvais pas pleurer, je ne pouvais rien faire. Tout ce que je pouvais ressentir c'était de la rage, comme si j'étais prête à tuer quelqu'un. Je sentais toute cette rage. Puis on a dû me retenir. On a dû me tirer à l'écart.... Je n'avais jamais ressenti cette colère, comme de la pure rage, dans ma vie, jusqu'à cette soirée, lorsque je suis retournée et que j'ai vu les employés de Sun Peaks qui riaient franchement, qui riaient franchement de nous.* (Femme, Neskonlith)

Certaines femmes ont parlé de leur frustration et de leur mécontentement de n'être pas respectées par les personnes et par les institutions, y compris le système judiciaire.

> *Notre terre est notre maison, notre terre est notre culture. C'est notre identité, parce que nous n'avons jamais été faits pour demeurer en un endroit. Nous sommes des nomades, nous avons survécu sur la terre ...lorsque j'ai mentionné cela en cour, le juge a dit de sa propre bouche que c'était ridicule, à la limite du ridicule. C'est ce qu'il m'a dit en cour. Et lorsqu'il m'a dit cela, il le disait à tout notre peuple. C'était un juge, en 2002.* (Femme Neskonlith qui a été poursuivie pour obstruction à la suite du barrage routier de 2001).

D'autres étaient profondément blessées en voyant à quel point les répercussions environnementales affectaient leur collectivité, surtout la jeune génération.

> *Cela me préoccupe vraiment quand je vois la destruction de la terre et de notre savoir autochtone qui nous vient de ce lien à la terre.... Alors cela me touche vraiment de cette façon, sur un plan très spirituel et très profond....J'ai vu certaines souffrances avec lesquelles notre peuple, nos jeunes doivent encore se débattre et je pense que la destruction de la terre a un lien direct avec cela, la perte de la culture, la perte du lien à la terre, et des moyens d'apprendre, cela passe par ce qui a été perdu. La jeune génération se débat, car elle essaie de vivre dans un monde où les valeurs sont vraiment conflictuelles, les valeurs courantes contre les valeurs enseignées par le biais de la terre et le savoir qui vient de la terre. Cela me blesse moi aussi.* (Femme, Neskonlith)

Toutes ont dit que les femmes représentaient la voie du progrès pour les Autochtones qui, selon elles, regagneraient un jour les positions d'influence qu'ils occupaient dans les temps anciens. Pour nombre d'entre elles, leur engagement politique croissant en était déjà un indice.

> *Nous devons nous asseoir ici en tant que femmes et commencer à nous rencontrer et à nous éduquer, dépassant cette peur de nous exprimer verbalement et d'élever la voix, et de quitter notre place dans la société comme si nous n'étions nées que pour être les gardiennes du foyer. Maintenant, nous renversons les choses. Nous avons effectivement une voix.* (Femme, Mount Currie)

> *Faisons-nous entendre. C'est ce que je veux. Je veux être entendue.* (Aînée, Neskonlith)

Résumé

De l'avis des femmes autochtones qui ont participé à la présente étude, la colonisation se poursuit et elle est inexorable. L'exportation croissante du bois canadien a exacerbé ce processus, dont les répercussions imposent de nouvelles dimensions et réalités quant à la spécificité des sexes, comme l'avait fait le commerce des fourrures. La destruction constante des forêts met encore à plus rude épreuve le lien à la terre qui est au coeur de l'identité des Premières nations, engendrant des répercussions éprouvantes pour les générations futures. Pour les femmes, la coupe à blanc réduit l'accès aux aliments et aux médicaments traditionnels que plusieurs continuent de cueillir et de transformer, comme leurs mères et leurs grands-mères le faisaient. La disparition des forêts réduit leur propre capacité de connaître la terre, d'en vivre autant que possible, et de transmettre ces connaissances à leurs enfants et petits-enfants. Il est stressant d'avoir à faire face à ces changements radicaux, peut-être deux fois plus en ce qui concerne les femmes, qui se retrouvent aux premiers rangs en tant que militantes pour leurs familles et leurs collectivités. Lorsque nous leur avons demandé d'examiner les répercussions de la foresterie sur leur vie, les femmes ont clairement affirmé que la coupe de bois n'avait pas amélioré leur bien-être. En fait, elle avait menacé leur existence même.

Sur le plan économique, les femmes pouvaient nommer peu d'avantages tangibles de la coupe du bois, qu'il s'agisse d'emplois ou d'améliorations manifestes à leur collectivité. La foresterie demeure une affaire gérée par les hommes, et la grande majorité des Autochtones qui travaillent dans ce domaine sont des hommes. Bien que les hommes qui avaient des emplois et certains dirigeants de bandes vantaient les avantages économiques de la coupe de bois, le point de vue des femmes était différent. Elles estimaient que les revenus partagés de façon inéquitable avaient un prix culturel et environnemental énorme. Les différences entre les sexes étaient claires : les principales préoccupations des femmes étaient la santé et le bien-être de leurs enfants, de leur famille et de leur collectivité ainsi que l'environnement. Certains hommes autochtones partageaient leurs préoccupations, mais les femmes avaient l'impression que les hommes influents de leurs collectivités étaient davantage intéressés

par les ressources et le rendement financier. Elles estimaient que les considérations économiques l'emportaient sur les considérations sociales, culturelles et environnementales.

Somme toute, les femmes s'estimaient exclues des divers processus politiques qui modifiaient tellement leur vie. Au niveau de la bande, les dirigeantes élues faisaient exception, que ce soit comme chef ou au sein du conseil. Les aînées n'ont pas dit avoir été consultées ni exercer une influence sur le processus politique de manière plus traditionnelle. Il est encore moins probable que les femmes se fassent écouter du chef et du conseil lorsqu'elles sont activement opposées à leurs orientations et à leurs décisions. Parfois, les processus de consultation communautaires ont confirmé leur impression que les décisions étaient prises de façon non transparente et limitative. Les réunions d'information servaient de tribune où l'on disait aux femmes ce qui avait déjà été décidé ailleurs. Malgré les lignes directrices, les conventions internationales et les mesures de protection juridiques[23], l'on ne demande pas aux gouvernements et à l'industrie privée de prendre en considération les questions d'égalité entre les femmes et les hommes ou de partager le pouvoir de décision réel avec les femmes aux tables de négociation, quelles qu'elles soient, et on ne les y incite même pas. Ils ne sont pas non plus susceptibles de le faire, s'ils suivent l'exemple de certaines organisations autochtones et de certains dirigeants de bandes[24].

Les femmes s'estimaient aussi exclues des processus politiques aux échelons provincial et fédéral. Par exemple, il n'y a que trois femmes autochtones députées (deux Inuits et une Dénée); elles représentent des circonscriptions des Territoires du Nord-Ouest. D'autres estimaient que le système judiciaire qui les avait accusées en raison de leurs activités visant à protéger leur terre étaient profondément partiaux, qu'il les considérait comme des criminelles et qu'il ne s'était pas montré sensible à leur point de vue ni capable de le comprendre. De nombreuses femmes ont manifesté du scepticisme quant à tout type de progrès, affirmant que les politiques du gouvernement fédéral passaient outre depuis longtemps aux intérêts et aux désirs de l'ensemble des Autochtones. Bon nombre de recommandations, comme celles du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, restent lettre morte.

Cela ne veut pas dire que les femmes sont demeurées passives. En raison des répercussions de la coupe de bois et de leur quasi-exclusion des processus politiques officiels, elles sont plutôt des agents de changement, à leur propre façon. Pour certaines, cela signifie simplement qu'elles doivent se battre pour élever leur famille dans un environnement changeant tout en préservant les traditions. D'autres, particulièrement celles de la Colombie-Britannique, sont des militantes, qui s'organisent et résistent, au moyen d'activités qui les placent souvent en conflit avec la loi. Leur réduction au silence et leur manque de participation à la prise de décisions qui perturbent leur vie en ont incité certaines à prendre des mesures radicales pour faire en sorte que leur voix et leurs préoccupations soient entendues.

5. RECOMMANDATIONS

Les femmes des Premières nations au Canada doivent composer avec une myriade de politiques nationales qui ont des répercussions sur elles, qui concernant, par exemple, le commerce, la gouvernance et la gestion des ressources naturelles, qui négligent toute forme d'analyse comparative entre les sexes et qui omettent de prendre en considération leur vision du monde, ces politiques.

Lorsqu'on les a questionnées au sujet des recommandations, les participantes ont parlé davantage des secteurs qui ont des répercussions directes sur leur vie que de la politique commerciale en soi. Il est impossible de discuter des répercussions qu'ont les accords commerciaux sur les peuples autochtones en les isolant. Avant tout accord commercial international viennent les politiques au niveau de la bande, les politiques et lois fédérales sur les Premières nations, les règlements et les pratiques entourant la foresterie ainsi que les négociations de traités, qui tous déterminent si et comment les arbres sont coupés dans ces forêts que tant de femmes autochtones considèrent comme leur foyer. Les attitudes à leur égard et le traitement qu'on leur réserve en tant que femmes des Premières nations sont adoptés, répétés et renforcés dans les accords commerciaux internationaux.

Les auteures formulent les recommandations suivantes relativement aux femmes des Premières nations et au commerce.

Titre aborigène et droits ancestraux

- Il faut reconnaître le titre aborigène comme fondement de la résolution des problèmes liés aux ressources naturelles et à la conservation.

Sensibilisation et éducation du public

- Le gouvernement et les institutions gouvernementales doivent mieux comprendre et respecter la culture et la spiritualité autochtones.

- Élaborer un programme d'éducation du public et un programme scolaire public pilotés par les Autochtones, comme l'a recommandé la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), afin d'informer la population canadienne sur les perspectives et les enjeux des Autochtones, en ce qui concerne leur vision du monde, leur histoire, leurs droits fonciers et leurs droits sur les ressources ainsi que d'autres sujets de préoccupation contemporains.

- Les responsables gouvernementaux, y compris les ministres, devraient être tenus d'aller dans des collectivités autochtones pour approfondir leur compréhension des personnes et des enjeux.

- Au cours de la formation, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) devrait donner des renseignements sur le titre aborigène et sur la criminalisation des protestations pacifiques et légales des Premières nations.

Les femmes et le pouvoir

- Prendre des mesures pour accroître la responsabilisation de la direction des bandes et le nombre de femmes occupant des postes de direction.

Gestion des ressources naturelles

- Prendre des mesures déterminantes et urgentes à l'égard de la mise en oeuvre intégrale des recommandations de la CRPA concernant les terres et la foresterie, à savoir :
  - Les provinces et les territoires devraient améliorer l'accès des Autochtones aux ressources forestières sur les terres publiques. Par exemple, cela pourrait comprendre une révision du régime foncier actuel des forêts au Canada afin de conférer un degré plus élevé de contrôle local aux Premières nations.
  - Les Autochtones devraient avoir le droit de premier refus sur le bois non alloué des terres publiques près des réserves ou des collectivités autochtones.
  - Le gouvernement fédéral devrait favoriser la participation des Autochtones à la gestion et à la planification forestières.
  - Les provinces devraient favoriser les partenariats et les coentreprises entre les gros détenteurs de permis de coupe et les entreprises autochtones.

- Mettre fin à la coupe à blanc et utiliser des systèmes de récolte du bois plus respectueux de l'environnement et plus durables, tels que la planification et la gestion axées sur l'écosystème.

- Adopter des accords de cogestion des forêts et de l'environnement acceptables pour les deux parties, c'est-à-dire les Premières nations et les gouvernements, et fondés sur les valeurs et les croyances des Premières nations.

- Procéder à des consultations approfondies et valables auprès des collectivités entières des Premières nations, et non seulement auprès des chefs et des conseils, sur les questions liées aux ressources naturelles.

- Inclure les êtres humains en tant qu'éléments d'un écosystème et inclure le savoir écologique traditionnel dans les études d'impact sur l'environnement. Ces études devraient comporter une analyse comparative entre les sexes complète.

- Exiger une plus grande transparence publique de la part des sociétés forestières et intégrer les plans de coupe immédiats et à long terme dans les lois provinciales et fédérales.

Accords commerciaux

- Les femmes et les hommes des Premières nations devraient participer aux négociations politiques sur le bois résineux et sur les futurs mécanismes d'exportation du bois.

- Les futurs accords commerciaux devraient comporter des clauses qui tiennent compte des différences entre les sexes et qui reflètent toutes les valeurs, y compris les préoccupations environnementales et les valeurs des Premières nations. Les clauses existantes qui traitent des Premières nations doivent être appliquées et respectées.

ANNEXE : CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS QUI ONT EU DES RÉPERCUSSIONS SUR LES PREMIÈRES NATIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

1760	Le territoire qui deviendra plus tard la Colombie-Britannique est habité par plus de 30 tribus autochtones composées de plusieurs centaines de collectivités.
1763	La *Proclamation royale de 1763* prévoit la réserve de certaines terres pour les Indiens, ces terres étant réservées jusqu'à ce qu'elles soient cédées par les Autochtones ou achetées par la Couronne.
1778	Le capitaine Cook est le premier Européen à arriver sur la côte ouest.
1823	Les premiers établissements et postes de traite européens sont établis en Colombie-Britannique.
1851	Le représentant de la Compagnie de la Baie d'Hudson, James Douglas, signe 14 traités avec les habitants de l'île de Vancouver. Peu de temps après, les Britanniques abandonnent le processus des traités.
1867	L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* établit un pays regroupant les cinq colonies de l'est.
1862	Une épidémie de variole tue le tiers de la population autochtone.
1871	La Colombie-Britannique se joint au nouveau Canada. Comme dans le cas des colonies de l'est, les peuples autochtones ne participent pas à la discussion sur l'union.
1876	La *Loi sur les Indiens* intègre en une seule toutes les lois ayant trait aux Indiens inscrits, ce qui conduit à la création des pensionnats et aux restrictions sur la chasse et la pêche.
1884	Étant donné que la population des Européens dépasse la population des Indiens en Colombie-Britannique, le gouvernement interdit les potlatchs, la principale institution sociale, économique et politique des Premières nations de la côte nord du Pacifique.
1891-1898	Les collectivités et les chefs, y compris les Nisga'a, protestent contre l'arrivée d'immigrants et des personnes qui participent à la ruée vers l'or, et essaient de discuter de la question des terres avec les représentants de la province.

1921	Le Comité judiciaire du Conseil privé, la plus haute instance judiciaire du pays, statue que le titre aborigène est un droit qui « doit être présumé valide à moins de preuve du contraire ».
1926	Le chef Pierrish des Neskonlith se rend à Londres afin de présenter une requête au gouvernement britannique. Il est intercepté par le haut-commissaire du Canada et on le persuade de retourner chez lui.
1927	Le gouvernement interdit la danse du soleil, les gouvernements héréditaires, la collecte de fonds visant les revendications territoriales et toute réunion hors réserve de plus de trois Indiens. Ces lois n'ont pas été abrogées avant 1952.
1960	Les Indiens inscrits obtiennent le droit de vote aux élections fédérales. Avant 1960, les Autochtones devaient abandonner leur statut d'Indien pour être considérés comme citoyens canadiens aux yeux de la loi.
1973	Dans l'affaire *Calder*, la Cour suprême du Canada, renversant la décision d'un tribunal inférieur, statue que les Nisga'a détiennent un titre sur leurs terres ancestrales en vertu du titre aborigène.
1982	L'article 35 de la *Constitution canadienne* confirme la validité des droits existants des Autochtones et des droits issus de traités.
1990	Le gouvernement de la Colombie-Britannique accepte de négocier les revendications territoriales à la suite d'un barrage routier sur le chemin du lac Duffy en opposition au défrichement de la forêt et au stockage illégal de BPC dans des cimetières sacrés.
1990-93	Le gouvernement de la Colombie-Britannique, le Canada et le Sommet des Premières nations établissent le processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique (CTCB).
1993-94	La CTCB entreprend le processus de négociation des traités, et des rencontres initiales se tiennent avec 42 Premières nations dont les déclarations d'intention de négocier sont acceptées par la CTCB.
1997	Dans l'affaire *Delgamuukw*, la Cour suprême du Canada formule un premier énoncé complet sur la notion de titre aborigène, reconnaissant l'histoire orale et les revendications territoriales.
1995-99	Plus de 70 p. 100 des Premières nations de la Colombie-Britannique négocient avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique.

1999	Les Autochtones de l'intérieur sont accusés de voler du bois lorsqu'ils entament une coupe de bois sans permis provincial. Les chefs se rendent aux États-Unis et en Europe pour dire aux acheteurs de bois que la non-reconnaissance de leur droit de propriété dans le secteur du bois équivaut à une subvention.
2000	L'Accord définitif Nisga'a, négocié en dehors du processus de la CTCB, est sanctionné par le Sénat après avoir été ratifié par la Chambre des communes, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et les Nisga'a.
2001	L'Alliance intérieure de la Colombie-Britannique et le Grand conseil des Cris soumettent des renseignements au département du commerce des États-Unis, qui enquête sur le calcul des taxes à imposer sur le bois d'oeuvre canadien qui entre aux États-Unis.
2002	Le département du commerce des États-Unis réaffirme une décision antérieure selon laquelle le bois d'oeuvre canadien est subventionné. Le Canada interjette appel. L'Alliance intérieure soumet le premier mémoire autochtone d'*amicus curiae* à être jamais présenté à un comité de l'OMC.
2003	Le gouvernement de la Colombie-Britannique, dans un discours du Trône, fait des excuses aux Autochtones de la province et reconnaît les injustices historiques. L'UBCIC, bien qu'appréciant l'aveu, continue d'exercer des pressions pour obtenir la reconnaissance du titre aborigène, en ce qui a trait aux terres et aux ressources de la province.

BIBLIOGRAPHIE

ACDI (Agence canadienne de développement international). 1999. « CIDA Handbook for Development and Indigenous Traditional Knowledge ». Ottawa, cité à l'adresse Web <www.kivu.com>. Consulté le 11 novembre 2003.

Agarwal, B. 1994. *A Field of One's Own: Gender and Land Rights in South Asia*. Cambridge University Press.

Albers, P. et B. Medicine. 1983. *The Hidden Half*. Langham, MD: University Press of America.

Anderson, Karen. 1991. *Chain Her by One Foot, Subjugation of Native Women in Seventeenth Century New France*. New York: Routledge.

ANFA (Association nationale de foresterie autochtone). 1993. « Strategy: Forest Land and Resources for Aboriginal Peoples ». Une intervention présentée à la Commission royale sur les peuples autochtones. Ottawa, juillet 1993. <http://www.nafaforestry.org/roycom/php#introduction>. Consulté le 3 juin 2002.

———. 1995. « An Aboriginal Criterion for Sustainable Forest Management ». <http://www.nafaforestry.org/criterion>. Consulté le 3 juin 2002.

ANFA et IOG (Association nationale de foresterie autochtone et l'Institut sur la gouvernance). 2000. *Aboriginal Forest Sector Partnerships: Lessons for Future Collaboration*. Ottawa.

Apikan, P. 1999. « Nation to Nation — Revitalizing Trade Relations in the Americas ». Document de travail pour l'America's Business Forum de Toronto, Conseil mohawk de Kahnawake. <http://www.carleton.ca/ctpl/abfpapers/smadoc/MK10a.can.doc>. Consulté le 13 juin 2002.

Barlow, M. 2001. *Blue Gold: The Global Water Crisis and the Commodification of the World's Water Supply*. Rapport spécial publié par le Forum international sur la mondialisation, Ottawa.

BC Stats, B.C. Ministry of Management Services. 2002. « The BC Forest Sector Workforce: Projected Impact of the Softwood Lumber Dispute ». *Business Indicators*. Mai. <http://www.bcstats.gov.bc.ca/pubs/bcbi/bcbi0205.pdf>. Consulté le 30 décembre 2003.

BCGEU (British Columbia Government and Service Employees' Union). 2002. « BCGEU Says Liberal Forest Rules Are Meaningless ». <http://www.creativeresistance.ca/awareness01/2002-nov07-bcgeu-says-liberal-forest-rules-are-meaningless.htm>. Consulté le 10 mars 2003.

Bourgeault R. 1983. « Women in Equalitarian Society ». *New Breed Journal*. Regina: Métis Society of Saskatchewan.

———. 1989. « Race, Class and Gender: Colonial Domination of Indian Women ». Dans *Race, Class, Gender: Bonds and Barriers. Publié sous la direction de* J. Vorst *et al.* Toronto : Société d'études socialistes.

Canada, AINC (Affaires indiennes et du Nord Canada). 2001. « Les Premières nations de Meadow Lake signent des ententes de principe ». Le 22 janvier. <http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/j-a2001/2-01103_f.html>. Consulté le 30 décembre 2003.

———. S.d. *Profils des Premières nations*. <http://sdiprod2.inac.gc.ca/FNProfiles/FNProfiles_home.htm >. Consulté le 11 décembre 2002.

Canada, Condition féminine Canada. 2003. « Une approche intégrée à l'analyse comparative entre les sexes ». <http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/gbainfokit/gbainfokit_pdf_f.html>. Consulté le 8 novembre 2003.

Canada, MAECI (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international). 2001. « Lumber Sector Statistics: Volume of Production (2001), Value and Volume of Exports to U.S. (2001) ». <http://www.dfait-maeci.gc.ca/eieb/softwood/Lumber Sector Statistics.htm>. Consulté le 4 juin 2002.

Canada, Ministère des Affaires indiennes. 1898. *Annual Report*. P. xxvii.

Canada, Statistique Canada. 2001a. « Peuples autochtones du Canada : Identité autochtone (8), groupes d'âge (11B), sexe (3) et région de résidence (7) pour la population, pour le Canada, les provinces et les territoires ». <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/ standard/themes/RetrieveProductTable>. Consulté le 30 octobre 2000.

———. 2001b. « Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 1997 (422), catégorie de travailleurs (6) et sexe (3) pour la population active de 15 ans et plus, pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, recensement de 2001 ». <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/themes/RetrieveProductTable>. Consulté le 8 novembre 2003.

———. 2001c. « Certaines caractéristiques de la population active (50), origine autochtone (14), groupes d'âge (5A) et sexe (3) pour la population de 15 ans et plus, pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensement de 2001 ». <http://www12.statcan.ca/français/census01/products/standard/themes/RetrieveProductTable>. Consulté le 24 novembre 2003.

———. 2003. « Population by Aboriginal Group, Provinces and Territories ». Ottawa. <http://www.statcan.ca/english/Pgdb/demo39a.htm>. Consulté le 27 octobre 2001.

Carrier, A. 2002. Communication personnelle.

Carter, S. 1990. *Lost Harvests: Prairie Indian Reserve Farmers and Government Policy*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.

———. 1991. « Two Acres and a Cow: Peasant Farming for the Indians of the Northwest, 1889-97 ». Dans *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*. Publié sous la direction de J.R. Miller. Toronto : Presses de l'Université de Toronto.

CCE (Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord). 2002. « Les effets environnementaux du libre-échange ». Documents présentés au Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce (octobre 2000). Montréal. <http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm ?valran=francais&ID=758>. Consulté le 3 juin 2002.

Colombie-Britannique. 2002. « Ministry of Forests Annual Report 2001/2002 — A New Era Update ». <http://www.gov.bc.ca/for/>. Consulté le 11 décembre 2002.

Conseil des Canadiens (Le). 2002. « Erasing Indigenous Rights: The Free Trade Areas of the Americas ». Ébauche d'un document de discussion, Ottawa.

Conseil tribal des Nuu-chah-nulth. 2003. « Treaties and Trees ». <http://www.nuuchahnulth.org/welcome.htm>. Consulté le 30 octobre 2003.

Coon Come, M. 2001. « Remarks on Behalf of Indigenous Peoples 'Contribution to Civil Society' ». Sommet des Amériques, Québec, le 20 avril 2001. <http://www.afn.ca>. Consulté le 27 novembre 2001.

CRPA (Commission royale sur les peuples autochtones). 1996. *Un passé, un avenir*. Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services.

CTCB (Commission des traités de la Colombie-Britannique). 2003. *Annual Report 2003: Where Are We?* <http://www.bctreaty.net/files_2/annuals.html>. Consulté le 30 octobre 2003.

Deiter Fred, communication personnelle, c.1970.

Dickason, O. 1992. *Canada's First Nations: A History of Founding Peoples from Earliest Time*. Toronto: McClelland and Stewart.

Dillon, John. 2001. « A Ten-Point Justice Agenda for the Americas: 10 Things that Are Wrong with the FTAA — and How to Fix Them ». *CCPA Monitor*. Juillet-août.

Dion Stout, M. et G. Kipling. 1998. *Les femmes autochtones au Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*. Ottawa : Condition féminine Canada.

———. 2001. *Santé des femmes autochtones : projet de synthèse des recherches*. Ottawa : Centres d'excellence pour la santé des femmes.

Elliott D.W. 2000. *Law and Peoples in Canada*. 4e édition. North York : Captus Press.

Estey Centre for Law and Economics in International Trade. 2001. « Impact of NAFTA on Aboriginal Business in North America: Rapporteur's Remarks ». Les 28 et 29 mai 2001, Saskatoon. <http://www.esteycentre.ca>. Consulté le 27 novembre 2001.

FIM (Forum international sur la mondialisation). 2003a. « Indigenous People and Globalization Program ». San Francisco. < http://www.ifg.org/programs/indig.htm>. Consulté le 27 octobre 2003.

———. 2003b. « Globalization: Effects on Indigenous People ». San Francisco. <http://www.ifg.org/programs/indig/IFMap.pdf>. Consulté le 27 octobre 2003.

Flying Dust First Nation. S.d. « General Description ». <http://www3.sk.sympatico.ca/fdfn2/flying.htm>. Consulté le 22 janvier 2003.

Frideres, J. 1998. *Aboriginal Peoples in Canada*. Scarborough: Prentice Hall Allyn and Bacon Canada.

Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee). 2000. Mémoire présenté à l'Office of the U.S. Trade Representative. Washington.

Hassanali, S. 2000. *Commerce international : intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le processus d'élaboration des politiques : initiatives et leçons*. Ottawa : Condition féminine Canada.

INET (Indigenous Network on Economics and Trade). 2003. « Comments Regarding US and Canadian Tribal Interests ». Commentaires sur les politiques proposées concernant le déroulement des examens des changements survenus en raison de l'ordonnance d'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre du Canada (C 122 839), Vancouver, le 7 août.

Interior Alliance of B.C. (The) et Le Conseil des Canadiens. 2001. « Rien n'est sacré – La menace croissante pour l'eau et les peuples autochtones ». <http://blueplanetprojectnet/cms_publications/SN_Facts_f.pdf>. Consulté le 27 novembre 2001.

Interior Alliance of Indigenous Nations. 2002. *United States - Preliminary Determinations with Respect to Certain Softwood Lumber from Canada WT/DS236: Third Party Submission to the World Trade Organization by the Interior Alliance Indigenous Nations*. La Haye, le 15 avril 2002.

Isaac, Thomas. 1999. Aboriginal Law Cases, Materials and Commentary. Saskatoon: Purich Publishing.

Klein, N. 2002. *Fences and Windows: Dispatches from the Front Lines of the Globalization Debate*. Toronto: Vintage Canada.

Kosco, S. 1999. « Wood Products Trade with Canada Keeps Building ». *AgExporter*. <http://www.fas.usda.gov/info/agexporter/1999/wood.html>. Consulté le 4 juin 2002.

Leacock. E. 1981. *Myths of Male Dominance: Collected Articles on Women Cross-Culturally*. New York: Monthly Review Press.

Lee, P., D. Aksenov, L. Laestadius, R. Nogueron et W. Smith. 2003. *Canada's Large Intact Forest Landscapes*. Rapport de Global Forest Watch Canada, Global Forest Watch, Edmonton. <http://pdf.wri.org/gfw_canada_lifl_text_section.pdf>. Consulté le 28 octobre 2003.

Los Angeles Independent Media Center. 2003. « Peasant Commits Suicide at WTO Meeting ». <http://la.indymedia.org/>. Consulté le 28 octobre 2003.

Mandelbaum, D. 1979. *The Plains Cree, an Ethnographic, Historical and Comparative Study*. Regina: Plains Research Centre.

Menotti, V. 1998. « Globalization and the Acceleration of Forest Destruction Since Rio ». Forum international sur la mondialisation, San Francisco. <http://ifg.org/programs/forest.htm>. Consulté le 28 octobre 2003.

Miller J.R. 1989. Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian/White Relations in Canada. Toronto : Presses de l'Université de Toronto.

———. 1991. *Sweet Promises, A Reader on Indian-White Relations in Canada*. Toronto : Presses de l'Université de Toronto.

———. 1996. *Shingwauk's Vision*. Toronto : Presses de l'Université de Toronto.

MLTC (Conseil tribal de Meadow Lake). 2001. *Annual Report 1999-2000*. <http://www.mltc.net/annualreport/index.html>. Consulté le 30 décembre 2003.

Monture-Angus, P. 1995. « Organizing Against Oppression: Aboriginal Women, Law and Feminism ». *Thunder in My Soul: A Mohawk Woman Speaks*. Halifax: Fernwood Press.

Morris, A. 1971. *The Treaties of Canada with the Indians*. Toronto : Belfords, Clarke & Co.

Morris, M. 2000. « Women, Poverty and Canadian Public Policy in an Era of Globalization ». L'Institut canadien de recherches sur les femmes, le 20 mai 2000, Edmonton. <http://www.criaw-icred.ca/poverty_and_globalization.htm>. Consulté le 27 novembre 2001.

Native Law Centre, University of Saskatchewan. 1997. « Aboriginal Policy Roundtable on APEC ». Document de travail n° 1. Saskatoon. <http:///www.usask.ca/nativelaw/apec policy.html>. Consulté le 31 mai 2002.

Newman, Peter. 1985. *Company of Adventurers*. Markham: Viking.

Phillip, S., Union of B.C. Indian Chiefs. 1999. « Présentation au Comité permanent sur la ZLEA et l'OMC ». Vancouver : le 26 avril.

Pritchard D. et J. Shoemaker. 2002. « Report on Exploratory Trip by Christian Peacemaker Teams to British Columbia ». Site web des Christian Peacemaker Teams. <www.prairienet.org/cpt>. Consulté le 19 décembre 2002.

Roberts, K. 1996. *Circumpolar Aboriginal People and Co-management Practice: Current Issues in Co-management and Environmental Assessment*. Actes de conférence. Institut arctique de l'Amérique du Nord et Joint Secretariat-Inuvialuit Renewable Resources Committees. Calgary : Institut arctique de l'Amérique du Nord, Université de Calgary, 172 pages.

Roscoe William.1998. *Changing Ones: Third and Fourth Genders in Native North America*. New York: St. Martin's Griffin.

Sadik, T. 2000. « A Snapshot of Forestry and Mining in British Columbia ». Union of B.C. Indian Chiefs, Colombie-Britannique. <http://www.ubcic.bc.ca/kit.htm>. Consulté le 13 décembre 2002.

Saskatchewan. 2002. « Northern Affairs – Northern Strategy ». http://www.northern.gov.sk.ca/ affairs/forestryindustry.shtml>. Consulté le 19 décembre 2002.

Saskatchewan, Bureau of Statistics. 2002. « Economic Review 2001 ». <http://www.gov.sk.ca/ bureau.stats/ec_rvw/2001review.pdf>. Consulté le 20 décembre 2002.

Saskatchewan Indian. 1987. « Free Trade and the Indian Nations ». Hiver, p. 3.

Saskatchewan Women's Secretariat. 1999. *Profile of Aboriginal Women in Saskatchewan*. Novembre.

Sayers, J. et K. MacDonald. 2001. « Pour une participation équitable des femmes des Premières nations à la gestion des affaires publiques ». *Les femmes des Premières*

nations, la gouvernance et la Loi sur les Indiens *: recueil de rapports de recherche en matière de politiques*. Ottawa : Condition féminine Canada.

Shrybman, S. 2002. *Thirst for Control: New Rules in The Global Water Grab*. Ottawa : Le Conseil des Canadiens.

Sierra Club of BC. 2002. « Sierra Club of BC Slam's Industry's 'Wish-list' Code ». <http://www.sierraclub.ca/bc/News/Media_Releases/RBC_Releases_11_2.html>. Consulté le 10 mars 2003.

Sierra Legal Defence Fund et Forest Watch of British Columbia. 2002. « Whose Minding Our Forests: Deregulation of the Forest Industry in British Columbia ». <http://www.sierralegal.org/forests.html>. Consulté le 25 novembre 2003.

Simmons, D. 1999. « After Chiapas: Aboriginal Land and Resistance in the New North America ». *The Canadian Journal of Native Studies*. XIX(1) : 119-148.

Skwelkwek'welt Protection Centre. 2003. « Aboriginal Activists in the Interior of BC Celebrate Victory: Secwepemc Elders Found Not Guilty, St'at'imc Defender Released from Jail ». Kamloops, le 10 janvier.

Société pour les peuples menacés - Autriche, Association for the Support of North American Indians, Coalition pour les droits des autochtones, Working Group on Indians and Human Rights, Église anglicane du Canada, Working Circle Indians Today, Incomindios Switzerland, Assemblée des Premières nations et Interior Alliance of B.C. 2002. « Our Mountain Worlds and Traditional Knowledge: Sutikalh and Skwelkwek'welt Canada ». Brochure en anglais et en allemand, publiée à Vienne, Autriche.

Sommet des peuples autochtones des Amériques. 2001a. « Free Trade Area of the Americas and Hemispheric Economic Integration ». Ébauche de document de discussion. Du 28 au 31 mars 2001. Ottawa.

———. 2001b. « Towards a Principled Framework ». Document de discussion. Du 28 au 31 mars 2001. Ottawa.

SPEC (Society Promoting Environmental Conservation). 2000. « First Nations Reject Nancy Greene-Raine Mega-Resort Near Lillooet ». Vancouver, C.-B. <http://www.spec.bc.ca/project/project.php?projectID=24>. Consulté le 30 décembre 2003.

SRC (Société Radio-Canada). 2002. « Haida Win Legal Fight for Consultation ». <http://vancouver.cbc.ca/regional/>. Consulté le 28 octobre 2003.

Stienstra, D. 1999. « Les femmes canadiennes et l'économie mondiale ». Feuillet d'information sur les engagements des gouvernements et les organisations économiques internationales. <http://www.criaw-icref.ca/factSheets/glob_fact_sheet_f.htm> Consulté le 27 novembre 2001.

Sutherland, L. 1998. « Is 'Special' Equitable? The Case of Aboriginal Women ». *From Many Peoples, Strength, Transforming Education Through Equity*. Publié sous la direction de Susan Vincent. Saskatoon LL of S Extension Press.

Thompson, S. et A. Webb. 1994. « Forest Round Table on Sustainable Development: Final Report April 1994 ». Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Ottawa. <http://www.nrtee-trnee.ca/publications/colour/FORFIN_E.PDF>. Consulté le 31 mai 2002.

Turpel-Lafond, M.E. 1993. « Patriarchy and Paternalism: The Legacy of the Canadian State for First Nations Women ». *Revue juridique La femme et le droit*. Vol. 6.

UBCIC (Union of British Columbia Indian Chiefs). 2002. « Provincial Court Judge Jails Native Protestors » Le 18 décembre. <http://www.ubcic.bc.ca/press.htm>. Consulté le 10 mars 2003.

———. 2003. « Minister Hagen: Be Advised Every Stick, Stump and Tree Within the 'So-Called Working Forest' is Subject to First Nations' Unextinguished Aboriginal Title Interests ». Le 24 janvier. <http://www.ubcic.bc.ca/press.htm>. Consulté le 10 mars 2003.

Van Kirk, S. 1980. *Many Tender Ties*. Winnipeg: Watson & Dwyer Publishing.

West Coast Environmental Law. 2002. « Bill 74 — The Forest and Range Practices Act: /Key Environmental Concerns ». <http://www.wcel.org/deregulation/bill74.pdf>. Consulté le 10 mars 2003.

Williams, M. 2001. « Imbalances, Inequities and the WTO Mantra ». DAWN Discussion Paper II on the WTO, Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN). Manille: University of the Philippines.

Williams, Walter. 1992. *The Spirit and the Flesh: Sexual Diversity in American Indian Culture*. Boston: Beacon Press.

Woodward, J. 1993. *Native Law*. Toronto: Carswell.

Wright R. 1993. *Stolen Continents*. Toronto: Penguin Books.

NOTES

[1] Aux fins du présent document, le terme « Autochtone » s'étend aux Indiens, aux Métis et aux Inuits en ce qui concerne tout événement s'étant produit après l'entrée en vigueur de la *Loi constitutionnelle de 1982*, sauf lorsqu'un groupe particulier est identifié. (L.R.C. 1985, app. II, n°44, annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R.-U.), 1982, chap. 11).

[2] Le terme Premières nations, qui est sans définition juridique, s'applique plus particulièrement aux Indiens du Canada, à la fois les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits.

[3] L'analyse comparative entre les sexes est un outil pour intégrer systématiquement les considérations liées à l'égalité entre les sexes dans les processus d'élaboration de politiques, de planification et de prise de décisions. Elle tient compte de toute la diversité à la fois des femmes et des hommes, de leurs expériences propres, des questions de participation, des ressources et de la prise de décisions, ainsi que des répercussions différentes sur chaque sexe des politiques, des programmes et des tendances socioéconomiques (CFC 2003). Par exemple, l'analyse comparative entre les sexes reconnaît que les rôles assignés à chacun des sexes dans toute société sont dynamiques et fluides, interactifs entre les sexes, et qu'ils peuvent changer selon le temps, l'espace et le cycle de vie.

[4] La diversité entre les sexes au sein des collectivités des Premières nations a fait l'objet de récentes études telles que *Changing Ones: Third and Fourth Genders in Native North America* (1998), par Will Roscoe, et *The Spirit and the Flesh: Sexual Diversity in American Indian Culture* (1992) par Walter Williams.

[5] Statistique Canada définit les Autochtones comme étant les personnes qui s'identifient à un groupe d'Autochtones ou plus : les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis ou les Inuits. Environ les deux tiers de la population autochtone regroupent des personnes qui s'identifient aux Indiens de l'Amérique du Nord. (Elles ont déclaré être membres d'une bande indienne, d'une Première nation ou être des Indiens visés par un traité ou des Indiens inscrits, conformément à la définition donnée dans la *Loi sur les Indiens* du Canada. La population autochtone dont il est question ici n'inclut donc par les Indiens non inscrits). La population autochtone comprend aussi les personnes qui ne se sont pas identifiées à un groupe autochtone, mais qui se sont dites Indiens inscrits, visés par un traité ou membres d'une bande ou d'une Première nation.

[6] *Delgamuukw c. Colombie-Britannique* [1997] 3 W.W.R.

[7] *Loi constitutionnelle de 1867* (R.-U.), 30 et 31, Vict., chap. 3.

[8] *Loi sur les Indiens*, L.R.C., 1985, chap. 1-6.

[9] *Baker Lake* c. *Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*, [1980] 1 C.F. 518, [1980] ; *Guerin* c. *La Reine*, [1984] 2 R.C.S. 335 [1884] 6 W.W.R. 481, *R.* c. *Sparrow*, [1990] 1 R.C.S. 1075 (C.S.C).

[10] Les traités contemporains en Colombie-Britannique demeurent une question très litigieuse. Les négociations de traité qui ont échoué dans les années 90 ont été reprises avec certaines bandes. D'autres, comme les Premières nations Neskonlith et Mount Currie, dont il est question dans la présente étude, ainsi que des organisations telles que l'Assemblée des Premières nations et l'Union of B.C. Indian Chiefs, rejettent le processus de conclusion de traités. Elles disent ne pas pouvoir accepter l'extinction des titre et droits autochtones qui sont des éléments de tels traités et qui ont été inclus, par exemple, dans l'Entente définitive des Nisga'as. Pour une chronologie des relations entre la Colombie-Britannique et les Autochtones, voir l'annexe du présent rapport.

[11] *Haida Nation c. B.C. and Weyerhaeuser* [2002] B.C.C.A. 462.

[12] La Convention sur la diversité biologique, 1992, texte de la Convention Article 8(j) et Décision IV/9 adoptée à la quatrième conférence des Parties. <http://www.fnfp.gc.ca/sectione/ 5section/tek.html>. Consulté le 11 décembre 2002.

[13] À la fin de 2002, le gouvernement de la C.-B. a déposé le Forest and Range Practices Act, un nouveau code forestier visant à « permettre une gestion forestière de grande qualité sans réduire quelque norme environnementale que ce soit » (B.C. Ministry of Forests 2003). [*Traduction*] Toutefois, les dirigeants autochtones, les groupes environnementaux et les syndicats provinciaux ont critiqué la loi parce qu'elle privilégie les sociétés forestières et ne protège pas le poisson, les cours d'eau et l'environnement. Ils font remarquer que les règlements forestiers seront impossibles à appliquer après le congédiement de jusqu'à un tiers du personnel du ministère des Forêts (BCGEU 2002; West Coast Environmental Law 2002; UBCIC 2002; Sierra Club of B.C. 2002).

[14] En Colombie-Britannique, 10 sociétés intégrées de produits forestiers possédant des baux à long terme contrôlent plus de 55 p. 100 de la coupe de bois annuelle permise. Les groupes des Premières nations soutiennent qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir de l'information, telle que des données sur le couvert forestier, au sujet de l'exploitation forestière sur le territoire puisque ce n'est que sur demande que les entreprises sont tenues de communiquer les plans de coupe (INET 2003).

[15] Par exemple, les baux à long terme et les exigences minimums de coupe et de transformation. Avant l'institution de baux à long terme aux termes de la *Forest Act*, 1948 de la C.-B., les peuples des Premières nations ont participé au début de l'industrie. En 1874, une scierie commerciale près de Port Simpson embauchait des Tsimshian ainsi que d'autres travailleurs forestiers et ouvriers de scierie. La réforme du régime foncier a acculé de nombreux exploitants et entrepreneurs des Premières nations à la faillite (INET 2003).

[16] En 2003, les nations Maa-nulth, cinq membres du Conseil tribal Nuu-chah-nulth, en sont venues à un accord de principe sur un règlement conventionnel moderne avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique.

[17] En ce qui a trait à la foresterie, la CRPA a recommandé que les gouvernements fédéral et provinciaux prennent des mesures pour accorder aux peuples autochtones un meilleur accès aux ressources forestières des terres publiques, pour leur donner le droit de premier refus sur le bois non attribué situé près des réserves ou des collectivités autochtones, et pour accroître leur participation à la gestion et à la planification forestière, ainsi qu'à des coentreprises avec les grandes sociétés titulaires de droits de coupe.

[18] Dans le passé, les groupes environnementaux ont critiqué la destruction des forêts humides tempérées sur la côte, mais 69 p. 100 des coupes permissibles de la province proviennent de l'intérieur, les territoires traditionnels de l'Interior Alliance of Indigenous Nations. Bien que les écosystèmes de l'intérieur aillent de prairies sèches à des zones alpines, les peuples autochtones de l'intérieur utilisent surtout les forêts alpestres, qui contiennent diverses espèces de sapins, d'épinettes, de pins, de cèdres et de mélèzes (Interior Alliance Indigenous Nations 2002). Dans l'industrie forestière, la plupart des espèces sont classées et vendues à titre de bois de résineux.

[19] Cela comprend la coupe du bois, les activités forestières, les pépinières et la récolte de produits forestiers.

[20] Les membres de la bande de Mount Currie ont parlé d'un site de stockage de BPC qui a été établi au nord de leur collectivité à la fin des années 80. Ils ont soulevé de nombreuses protestations, demandant qu'on ferme l'installation et qu'on retire les BPC.

[21] Établi sur les terres traditionnelles de chasse et de cueillette des Secwepmec, Sun Peaks est un centre de ski situé à 35 km au nord-est de Kamloops. Anciennement connu sous le nom de Tod Mountain, il a été acheté par la Nippon Cable Company of Japan en 1992 et agrandi pour devenir le centre de ski Sun Peaks. Les chefs de huit Premières nations Secwepemc ont signé en 1997, un protocole d'entente avec Sun Peaks, mais ils sont maintenant opposés à un plan d'expansion visant à porter à 20 000 les 4 000 lits actuels du centre. Sun Peaks possède en pleine propriété une partie du terrain, alors que le reste est loué de la province aux fins de loisirs. En 1998, la Première nation Neskonlith a demandé que les travaux d'expansion soient immédiatement arrêtés, invoquant des préoccupations écologiques et la question non résolue des titres autochtones. La société a refusé. Depuis octobre 2000, les Neskonlith ont établi quatre centres de protection Skwelkwek'welt en signe de protestation. Sun Peaks a riposté en obtenant une ordonnance d'un tribunal visant à déménager ou à détruire ces centres ainsi que deux sueries. La société a aussi tenté d'en restreindre l'accès en creusant et en clôturant les routes secondaires qui mènent au centre de ski. Les membres de la bande ont bloqué les routes, organisé des piquets de grève sur les lieux de construction, stoppé le défrichage en se couchant devant les bouteurs, et perturbé les rencontres publiques tenues pour discuter de l'obtention par le centre d'un statut de municipalité. Au moins 54 membres de la bande, ainsi que des aînées et aînés, des dirigeantes et dirigeants et des jeunes, ont été arrêtés et accusés de méfaits, d'intimidation et d'autres crimes. En décembre 2002, quatre jeunes ont reçu une sentence de 90 jours d'emprisonnement en rapport avec le conflit (UBCIC 2002). Au début

de 2003, deux personnes aînées, dont une femme de 74 ans, ont été reconnues non coupables d'outrage au tribunal pour avoir refusé d'abandonner leur terre (Skwelkwek'welt Protection Centre 2003). La bande maintient un petit camp de tentes à l'entrée du centre de ski (Pritchard et Shoemaker 2002).

[22] Le centre de villégiature Cayoosh doit être construit par l'ancienne skieuse médaillée d'or olympique Nancy Greene-Raine et son mari, Al Raine. En 1991, le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, région de Kamloops, s'est opposé au projet de développement, soulignant l'importance de cet habitat pour les ours grizzlis, les chèvres de montagne et la faune alpine. Le projet a été abandonné en 1993, pour être repris dès 1994, après que le ministre de l'emploi, Glen Clark, eut rencontré M[me] Greene-Raine et M. Raine. Lors d'un référendum en octobre 2000, 83 p. 100 des membres de la bande de Mount Currie ont voté non à la proposition. Un camp de protestation est établi à cet endroit depuis mai 2000. On s'attend à ce que le centre attire jusqu'à 12 000 visiteurs par jour dans la vallée (SPEC 2000). Le territoire traditionnel de la bande de Mount Currie comprend également le site actuel du centre de ski Whistler, créé dans les années 70. Les femmes interviewées craignaient que si la ville de Vancouver obtenait les Jeux olympiques d'hiver de 2010, cela accélérerait la construction du centre proposé de Cayoosh.

[23] Par exemple, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) et les lignes directrices du gouvernement fédéral en matière d'égalité entre les sexes.

[24] La Commission des traités de la Colombie-Britannique a fait une démarche intéressante pour inclure les femmes autochtones. En 1999, la Commission, remarquant l'absence de visages féminins à la table de négociation, a organisé des groupes de discussion pour recueillir les points de vue des femmes autochtones sur le processus de négociation du traité et trouver des moyens de les rejoindre. Toutefois, on ne sait pas vraiment si cette initiative, documentée à la dernière page du rapport annuel de 2003 de la Commission, conférera aux négociations sur le traité une dimension plus sensible aux différences entre les sexes et, le cas échéant, comment elle le fera (Commission des traités de la Colombie-Britannique 2003).

Projets financés en vertu du Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada Appel de propositions Les accords commerciaux et les femmes *

Sauvegarder les mesures proactives d'équité en emploi au Canada à l'heure des Accords de commerce
Lucie Lamarche

Accords commerciaux, soins à domicile et santé des femmes
Olena Hankivsky et Marina Morrow avec Pat Armstrong, Lindsey Galvin et Holly Grinvalds

Intégration des différences entre les sexes dans la politique commerciale du Canada : étude de cas sur la mobilité de la main-d'œuvre dans les accords commerciaux
Chantal Blouin, Heather Gibb, Maire McAdams et Ann Weston
The North-South Institute

Les accords commerciaux, les services de santé et la santé des femmes
Teresa Cyrus et Lori Curtis

Accès au commerce extérieur pour les femmes handicapées
Deborah Stienstra, Colleen Watters, Hugh Grant, Hui-Mei Huang et Lindsey Troschuk

La prise en compte des particularités propres à chacun des sexes au sein de l'Organisation mondiale du commerce : un modèle canadien de promotion et d'analyse
Dana Peebles

Du commerce des fourrures au libre-échange : la foresterie et les femmes des Premières nations au Canada
Connie Deiter et Darlene Rude

* Certains de ces documents sont encore en voie d'élaboration, leurs titres ne sont donc pas nécessairement définitifs